

Table des matières

Introduction

La nature du débat entre Bruce Ackerman et Anne Alstott et Philippe Van Parijs	4
--	---

Chapitre 1 : La bourse de Stakeholder de Bruce Ackerman et Anne Alstott

<u>Introduction</u>	8
<u>1. La bourse</u>	9
<u>2. La justification de la bourse</u>	14
2.1. L'égalité des chances	15
2.2. Les bénéfices directs	16
2.3. Les bénéfices indirects	18
<u>3. Le financement</u>	20
3.1. Le remboursement à la mort	21
3.2. La taxe de confiance	23
3.3. L'impôt sur la richesse	26
3.4. La justification des moyens de financement	29
<u>4. Le principe élargi</u>	31
4.1. Du travailleur au civil	31
4.2. La taxe de privilège	34
4.3. Les possibilités de réalisation	35
4.4. Les limites de la proposition	36
<u>5. Conclusion</u>	38

Chapitre 2 : L'allocation universelle de Philippe Van Parijs

<u>Introduction</u>	41
<u>1. La définition de la liberté</u>	43

<u>2. Les principaux aspects de l'allocation universelle</u>	51
2.1. L'inconditionnalité	52
2.2. Le soutien par les taxes	57
2.3. En argent ou en biens matériels?	60
2.4. Les modalités de versement	62
<u>3. La diversité non dominée</u>	65
3.1. Une généralisation du principe d'Ackerman	66
3.2. Trop peu de distribution?	70
3.3. Trop de distribution?	72
<u>4. Les moyens alternatifs de financement</u>	73
4.1. Les héritages et les cadeaux	74
4.2. Les emplois comme source de financement	76
4.3. De l'enchère à la taxe	79
<u>5. Conclusion</u>	82

Chapitre 3 : Un survol des débats entre les deux approches

<u>Introduction</u>	84
<u>1. Les critiques d'Ackerman et Alstott</u>	85
1.1. La limitation des possibilités des bénéficiaires	86
1.2. Une allocation initiale déficiente	88
1.3. Une incitation à une vision à court terme	89
1.4. La dynamique sociale	90
1.5. Des moyens de financements insatisfaisants	92
1.6. Une augmentation de la liberté à petite échelle	93
<u>2. Les critiques de Van Parijs</u>	95
2.1. L'égalisation des opportunités	97
2.2. L'égalisation de la richesse	100

<u>3. Conclusion</u>	102
----------------------	-----

Chapitre 4 : Critiques extérieures et commentaires

<u>Introduction</u>	104
---------------------	-----

<u>1. Les difficultés du principe de l'allocation universelle de Van Parijs</u>	104
---	-----

1.1. Le problème de l'île des pingouins	105
---	-----

1.2. Les réponses de Van Parijs	106
---------------------------------	-----

1.3. Commentaires sur les réponses de Van Parijs	111
--	-----

1.4. Le problème de la réciprocité	116
------------------------------------	-----

1.5. Les réponses au problème de la réciprocité	118
---	-----

1.6. Commentaire sur la critique de la réciprocité	120
--	-----

1.7. Un État providence plus actif comme alternative?	121
---	-----

1.8. Commentaires sur cette proposition	123
---	-----

<u>2. Les critiques formulées à l'endroit de la bourse de stakeholder</u>	124
---	-----

2.1. Le risque de gaspillage	124
------------------------------	-----

2.2. Les réponses à cette critique	125
------------------------------------	-----

2.3. Commentaires sur cette critique	126
--------------------------------------	-----

2.4. Le caractère arbitraire de l'âge d'attribution	127
---	-----

2.5. Commentaires sur cette critique	128
--------------------------------------	-----

<u>3. Commentaires finaux sur les deux propositions</u>	129
---	-----

3.1. Commentaires finaux sur l'allocation universelle	129
---	-----

3.2. Commentaires finaux sur la bourse de stakeholder	134
---	-----

<u>Conclusion</u>	137
--------------------------	-----

Bibliographie	143
---------------	-----

Introduction

La nature du débat entre Bruce Ackerman et Anne Alstott et Philippe Van Parijs

Il y eut un certain temps où la problématique concernant le rôle que l'État devrait jouer dans la distribution des richesses était discuté de manière intelligente et avec beaucoup d'enthousiasme par les cercles de penseurs et les hommes politiques. Le débat portait alors sur quelle forme de distribution des richesses serait en mesure d'accomplir les buts sociaux et économiques que l'on se serait donnés en tant que société. Et non si l'État devait s'abstenir d'agir pour influencer la distribution des richesses dans la société. Cependant, depuis les années soixante-dix, il y a eu un important changement dans le caractère idéologique des discussions concernant les politiques publiques dans le monde entier. Alors que nous étions au tournant des années quatre-vingt-dix, les défenseurs des politiques de l'État providence étaient tous sur la défensive et n'étaient pas en accord sur le fait que ces politiques représentaient un but politique ayant de la valeur. Alors qu'auparavant le bien-être de tous les citoyens faisait partie intégrante de la responsabilité collective, la vision est désormais que chaque personne doit prendre entière responsabilité de ce qui lui arrive et par conséquent, de son bien-être. De nos jours, le but politique semble beaucoup plus d'en finir avec l'État providence tel qu'on le connaît et de le remplacer par des mesures sociales qui aideraient seulement les personnes ayant de sérieux handicaps, soit ceux qui ne peuvent pas prendre soin d'eux-mêmes. De nos jours, l'intervention gouvernementale pour générer une distribution des richesses plus égalitaire est perçue par beaucoup comme une tentative contrevenant à l'efficacité économique et autodestructrice.¹

Cependant, même si plusieurs personnes de la droite politique croient que de nouvelles propositions de redistribution des richesses sont nécessairement autodestructrices, il ne faut pas se décourager. Il est important de s'engager dans des analyses rigoureuses de visions alternatives de changement institutionnel puisqu'en faisant cela, il sera peut-être possible de créer les conditions nécessaires à l'acceptation

¹ Voir l'introduction d'Erik Olin Wright dans *Redesigning distribution : Basic income and stakeholder grants cornerstones for an egalitarian capitalism*

de telles propositions par le public. Les propositions de Bruce Ackerman, Anne Alstott et Philippe Van Parijs s'inscrivent alors dans cette dynamique avec leurs approches respectives du stakeholding et de l'allocation universelle. D'une part, l'approche du stakeholding propose une conception de la justice basée sur une véritable égalité des chances pour chacun dans la société. Le moyen d'atteindre ce but pour Bruce Ackerman et Anne Alstott est une bourse inconditionnelle donnée sous la forme d'un montant d'argent au moment où les personnes atteignent l'âge de raison. Selon Ackerman et Alstott, cet âge est déterminé à vingt et un ans pour les personnes ayant atteint leur diplôme d'études secondaires et un peu plus tard pour ceux ne l'ayant pas obtenu. Pour les deux auteurs, cette approche démontre la responsabilité de chacun de contribuer à un départ juste pour tous les citoyens. D'autre part, l'approche de l'allocation universelle propose une conception de la justice basée sur la vraie liberté pour tous. Le système de distribution des richesses préconisé par Philippe Van Parijs pour atteindre ce but est une allocation universelle permettant aux personnes de vivre au-dessus du seuil de pauvreté. Cette allocation est distribuée à intervalles réguliers et vise à donner à tous un revenu permettant de vivre au-dessus du seuil de pauvreté. Comme son nom l'indique, l'allocation est universelle, soit qu'il n'y a aucun test pour déterminer si quelqu'un peut ou non recevoir la somme d'argent.

Même si les deux théories peuvent se ressembler jusqu'à un certain point, elles ont beaucoup de points différents. Les deux propositions reflètent des visions distinctes de quel genre de système de redistribution serait moralement et pragmatiquement optimal dans des économies de marché. D'une part, la bourse de Stakeholder met l'accent sur la responsabilité individuelle et fait appel à ce qui est généralement identifié comme l'égalité des chances à la ligne de départ. Si les bénéficiaires de la bourse gaspillent l'argent qui leur a été donné par l'État, ils devront vivre avec les conséquences de leurs actions. D'autre part, l'approche de l'allocation universelle propose un système de distribution garantissant de façon permanente aux gens de ne pas vivre dans la pauvreté et une certaine forme d'égalité des chances. Ceci pourrait alors permettre aux citoyens de se retirer du marché du travail et de s'engager dans des activités n'étant pas nécessairement rémunérées. De plus, cette proposition vise à augmenter la vraie liberté de chacun, soit la

possibilité non seulement d'avoir la liberté de faire tout ce que l'on désire, mais aussi tout ce que l'on pourrait vouloir faire.

Bien sûr, chacune de ces propositions doit faire face à une panoplie de critiques et d'objections. Celles-ci peuvent être regroupées en deux catégories. D'une part, il y a les critiques morales, comme celles qui prétendent que l'allocation universelle récompense les personnes étant des parasites pour la société, qui ne contribue en rien à la société et qui s'en tirent quand même avec une récompense substantielle ou encore celles qui prétendent qu'il est illégitime d'imposer le salaire de quelqu'un qui a travaillé fort pour l'obtenir et le redistribuer aux autres. D'autre part, il y a les critiques pragmatiques telles que beaucoup de gens se retireraient du marché du travail et le taux de taxation requis pour financer de tels projets ne feraient que nuire à la productivité de la société. Cela ferait en sorte que la situation serait bien pire pour tout le monde que si les choses étaient restées comme elles le sont.

C'est la situation politique dans le monde entier de nos jours qui nous a amené à nous intéresser à un tel sujet. Comme il a été mentionné plus tôt, les discussions politiques en ce qui concerne les formes de redistribution des richesses sont plutôt inexistantes de nos jours. D'une part, les partisans de la droite politique se précipitent pour déclarer que des politiques semblables sont contraires à l'efficacité, tout comme la majorité des mesures sociales. D'autre part, les politiciens se situant plus à la gauche du spectre politique ont une attitude plutôt défaitiste en ce qui concerne les mesures sociales plus ambitieuses que le régime d'assurance santé et l'assurance sociale. Le but de ce travail sera tout d'abord d'explorer les théories de Bruce Ackerman, et Anne Alstott, de même que celle de Philippe Van Parijs. Puis, nous examinerons le débat qui s'est fait entre les penseurs en ce qui concerne la validité ainsi que la faisabilité de leur proposition. De cette manière, nous pourrions vraiment comprendre la profondeur ainsi que les limites de la bourse de stakeholder d'Ackerman et Alstott et l'allocation universelle de Van Parijs. Le mémoire sera divisé en quatre chapitres. Chacun d'eux aura comme but la présentation ainsi que l'explication des aspects d'un élément faisant partie de ce travail. Les deux premiers chapitres du travail, seront respectivement consacrés à l'analyse des deux propositions examinées ainsi que de leurs éléments principaux. Ceux-

ci vont du choix et de la définition du principe de justice devant être mis en avant par chaque théorie en passant par le système de distribution des richesses que chaque auteur juge comme étant le plus apte à optimiser leur principe de justice dans la société jusqu'au moyen de financement le plus approprié pour parvenir à leur fin. Par la suite, le chapitre trois aura pour but de présenter les diverses critiques qu'Ackerman et Alstott ont formulées à l'égard de la proposition de Van Parijs et vice-versa. De cette manière, nous pourrions voir quelles difficultés peuvent resurgir dans chacune des propositions ainsi que les éléments de chaque théorie requérant plus d'attention de la part des auteurs. Puis, dans le chapitre quatre, quelques critiques faites aux deux théories par des auteurs divers seront présentées. Pour la plupart, ces critiques proviennent de points de vue qui n'ont pas été explorés par les auteurs des deux propositions. De plus, nous formulerons nos propres commentaires à propos de chaque théorie et certaines critiques. Finalement, la conclusion fera une synthèse de ce qui aura été présenté jusqu'alors.

Rapport-Gratuit.com

Chapitre 1 : La bourse de Stakeholder de Bruce Ackerman et Anne Alstott

Introduction

La première des théories proposant une nouvelle forme de système de redistribution des richesses que nous allons examiner est celle de la bourse de stakeholder de Bruce Ackerman et Anne Alstott. Leur œuvre, *The Stakeholder Society*, dans laquelle la majorité de leur discours en matière de justice distributive est élaboré est indéniablement l'un des mieux formulés à ce jour. Le problème principal dans notre société auquel Ackerman et Alstott essaient de répondre est celui de l'égalité des chances et des opportunités. Ces deux auteurs tenteront de régler le problème de l'inégalité des chances qui gangrène la société moderne. Le défi philosophique consiste alors en trois choses. Il faut construire un libéralisme prenant en compte l'individualisme de manière sérieuse, qui reconnaît que le point de départ de chaque individu est façonné par ses opportunités économiques et éducationnelles et donnant à l'État un rôle constructif potentiel dans la distribution de ces opportunités. Il faut aussi spécifier que cette théorie n'élabore pas un programme pour les pauvres de la société. Elle se concentre à réaliser l'idéal de liberté et d'opportunités pour tous les citoyens. Cependant, il ne faut pas prendre la Stakeholder Society comme quelque chose visant à éliminer toute trace d'inégalité au nom de l'égalité des chances. Les auteurs stipulent très clairement que leur théorie représente un moyen comme un autre et qu'ils seraient heureux de supporter d'autres programmes visant à assister les groupes plus vulnérables au sein de la société.

Ce chapitre est divisé en quatre parties distinctes. Chacune d'elles présentent un aspect bien particulier de la proposition de la bourse de stakeholder de Bruce Ackerman et Anne Alstott afin d'avoir une plus grande compréhension de celle-ci et du débat avec van Parijs au sujet de sa proposition de justice distributive que nous allons examiner plus loin. La première partie concerne la bourse en tant que telle. Nous étudierons tous les paramètres associés à celle-ci tels que son montant, qui y a droit et ainsi de suite. Par la suite, la justification de la bourse sera présentée, soit de quelle manière les auteurs

peuvent justifier l'instauration d'une telle bourse au sein de la société. Puis, nous examinerons les moyens de financement prévu par Ackerman et Alstott pour leur proposition tel que les différents types d'impositions devant être instaurés. De plus, nous approfondirons l'étude de la justification de chacun de ces moyens d'imposition qu'ont choisis ces auteurs. Finalement, nous étudierons les aspects composant le principe élargi de cette proposition, soit les aspects que nous n'avons pas encore examinés dans ce chapitre, mais qui sont très importants pour avoir une bonne compréhension de la bourse de stakeholder.

1. La bourse

Le cœur de la théorie de la stakeholder society développée par Bruce Ackerman et Anne Alstott est l'attribution de bourses totalisant quatre-vingt mille dollars à toute personne entrant dans la vie de jeunes adultes. La distribution de ce montant d'argent s'étendrait sur quatre années consécutives, à raison de vingt mille dollars par ans. Ce montant d'argent a été choisi d'une part pour donner à tous les citoyens un coussin d'argent pour les protéger contre la nature instable des marchés économiques. D'autre part, ce montant permettrait à quelqu'un voulant poursuivre ses études au-delà du diplôme d'études secondaires d'accomplir cela avec une bonne assurance fiscale. Une personne voulant atteindre un diplôme de quatre ans de niveau universitaire pourrait le faire avec quatre-vingt mille dollars et se retrouver avec relativement peu de dettes si elle travaille entre-temps. De plus, si une personne ne désire pas poursuivre des études au-delà de son diplôme secondaire, quatre-vingt mille dollars est une bonne somme d'argent pour poursuivre n'importe quel but qu'elle désire. Bref, que ce soit pour financer les études, fonder une entreprise ou voyager autour du monde, quatre-vingt mille dollars est une somme raisonnable pour avoir la liberté de choisir ce que l'on veut vraiment faire quand on entre dans sa vie de jeune adulte selon les calculs de Bruce Ackerman et Anne Alstott. De plus, selon ces calculs, il serait possible pour la société de financer une plus grande bourse que quatre-vingt mille dollars. Mais les auteurs se contentent de ce montant pour que la stakeholding society devienne une sorte de catalyseur pour inciter plus de réformes au nom d'une vraie égalité des chances.

Bien sûr, cette dynamique culturelle ne pourra pas se faire d'un jour à l'autre, il devra y avoir un moment de transition avant d'arriver à la société idéale d'Ackerman et Alstott. Cette transition se fera sous une plus grande institutionnalisation du principe de prêt, où l'État fournira un certain support aux tout premiers bénéficiaires, que ce soit en les conseillant sur leurs choix particuliers ou en les aidant dans la diversification de leurs portes-folios. De plus, dans cette ère de transition, les personnes venant tout juste de passer l'âge de réclamation de leurs bourses ne seront pas oubliées. Celles-ci seront quand même en mesure de faire une demande pour une certaine somme d'argent pouvant les aider dans la poursuite de leurs projets. Cependant, cette somme serait moindre que les quatre-vingt mille dollars attribués aux premiers vrais bénéficiaires, mais elles ne seront pas complètement oubliées par la société. Mais, ne nous attardons pas trop longtemps sur cette phase de transition entre la société moderne et la stakeholder society puisque nous y reviendrons plus tard.

Au sein de la proposition de Bruce Ackerman et Anne Alstott, il y a trois types généraux d'individus qui seront en mesure de réclamer une bourse à l'État. Chacun de ces types de personne aura des conditions différentes de réclamation de leurs bourses de quatre-vingt mille dollars. Les trois situations qui peuvent survenir sont les suivantes. La première situation est celle où un individu obtient son diplôme d'études secondaire et décide de continuer ses études au niveau collégial ou universitaire. La deuxième situation est l'une où l'individu obtient son diplôme d'études secondaires, mais décide de ne pas poursuivre ses études. La troisième et dernière situation est l'individu n'ayant pas de diplôme secondaire et ayant arrêté ses études. Chacune de ces situations et conditions entourant celles-ci seront présentées ici.

Dans le cas d'une personne ayant un diplôme d'études secondaires et désirant poursuivre ses études, dès qu'elle aura eu son diplôme d'études secondaires, elle pourra réclamer l'accès à son prêt de quatre-vingt mille dollars. Dès lors, elle sera en mesure de retirer vingt mille dollars par année pendant quatre ans afin de couvrir les frais reliés à ses études de niveau universitaire. Bien sûr, elle sera aussi en mesure de dépenser sa bourse pour ses dépenses auxiliaires pour subvenir à ses besoins tels que vêtement, nourriture, logis, etc, si elle le veut. Bien que la théorie de la stakeholding society ne puisse pas

compenser directement pour les inégalités dans l'éducation des plus jeunes et les expériences d'enfance, elle peut garantir l'accès à une éducation de haut niveau à tous, peu importe les revenus et la richesse de leurs parents. Pour ce large regroupement d'étudiants, cette proposition pourrait être une vraie révolution. Désormais, chaque étudiant universitaire pourrait concentrer ses énergies sur son travail académique et il pourrait être alors sur un pied d'égalité dans ses compétitions contre les autres étudiants. «No less important, it would inaugurate a new era of healthy competition in higher education. Every student would enter the market with significant resources and an incentive to shop carefully.»² De plus, en permettant un accès plus tôt à une part de richesse, le programme démontrerait l'importance de poursuivre ses études dans l'émergence d'une société basée sur l'information. Bref, le résultat qu'une telle initiative aurait sur les étudiants et sur les institutions d'enseignement ne peut être que positif. Les étudiants auraient alors une vraie liberté de choisir dans quelles universités ils poursuivraient leurs études. Et, à leur tour, les institutions auraient plus de pression pour fournir un enseignement de qualité et un environnement facilitant les études afin d'attirer les étudiants et ainsi recevoir la majorité de leurs fonds. Alors, les universités pourraient recevoir «a more narrowly focused governmental and private support for programs and students whose interests are not adequately served by the emerging system.»³ Il faut souligner que Bruce Ackerman et Anne Alstott anticipent que les établissements d'enseignement supérieurs augmentent leurs frais de scolarités en voyant cette nouvelle clientèle avec un grand pouvoir d'achat. Cependant, pour ces auteurs, ceci n'est pas un problème. Si les étudiants trouvent que les prix d'un établissement sont abusifs pour ce qu'il a à offrir, les bénéficiaires ont alors la liberté de choisir une autre université avec la bourse qu'ils ont reçue de l'État.

Dans la situation où la personne a obtenu son diplôme d'études secondaires, mais décide de ne pas continuer ses études, les conditions de la bourse sont différentes. Parce que ce groupe de personnes a décidé de ne pas poursuivre des études universitaires, il devra attendre d'être dans la vingtaine pour avoir accès aux fonds qui lui seront attribués.

² Bruce ACKERMAN, Anne ALSTOTT, *The Stakeholder Society*, p.53 (Les références complètes peuvent être trouvées dans la bibliographie à la fin de l'ouvrage)

³ Idem. P.55

Les deux auteurs ne croient pas que cette proposition d'attendre quelques années avant de remettre leurs fonds sera controversée. Selon eux, il est nécessaire de laisser quelques années aux personnes ne poursuivant pas d'études supérieures pour acquérir un certain niveau de maturité. Ceci est pour s'assurer que les bénéficiaires ne dépenseront pas leurs fonds de manière irrationnelle et ne le regretteront pas par la suite. De plus, «[m]ost high school graduates would themselves concede that they need some seasoning in the school of hard knocks before they can be trusted with eighty thousand dollars.»⁴ Quand les jeunes adultes atteindront l'âge de dix-huit ans, ils seront alors obligés de fournir leur diplôme d'étude secondaire ainsi que d'autres documents au gouvernement pour attester de leur situation. Par la suite, le gouvernement enverra à chaque futur bénéficiaire un état de compte de leur quatre-vingt mille dollars détaillant tous les placements que le gouvernement a entrepris pour faire fructifier leur bourse. Alors, même si les futurs bénéficiaires n'ont pas directement accès à leur bourse, ils pourront suivre leur évolution dans les placements. De plus, le gouvernement devrait encourager les perspectives d'investissement chez les bénéficiaires. Alors que ces derniers atteindront vingt et un ans, ils auront le choix de réinvestir leur bourse ou de retirer leur bourse à raison de vingt mille dollars pendant quatre ans. Pour s'assurer que ces personnes ne soient pas pénalisées financièrement à cause des délais de trois ans par rapport aux gens poursuivant des études supérieures, leur bourse devrait être plus substantielle grâce aux intérêts. Au lieu d'avoir quatre paiements de vingt mille dollars pendant quatre années consécutives, ils devraient recevoir vingt mille dollars plus intérêt. Une raison supplémentaire aux quatre paiements consécutifs est pour permettre aux bénéficiaires d'apprendre de leurs propres erreurs si jamais ils font un mauvais investissement. De cette manière, leur bourse entière ne serait pas compromise par un mauvais choix ou de mauvaises circonstances.

La dernière situation est celle où une personne n'a pas été jusqu'au bout de ses études de niveau secondaire et qu'elle n'a pas de diplôme d'études secondaires. Ces personnes n'auront pas droit à une bourse de quatre-vingt mille dollars. Cependant, ces personnes auront tout de même droit à une somme équivalant au rendement boursier du

⁴ Idem. P.56

quatre mille dollars par année. Ce n'est que dans des situations exceptionnelles que ces gens seront en mesure de retirer de l'argent provenant de leur bourse de quatre-vingt mille dollars. Ces situations sont l'achat d'une maison, s'ils décident de retourner aux études ou s'ils ont des factures médicales extraordinaires à payer. Bien sûr, toutes ces limitations de la bourse disparaîtront si les potentiels bénéficiaires décident de retourner aux études et d'obtenir un diplôme d'études secondaires.

Une des pièces maîtresses de la théorie présentée ici est l'idéal de la citoyenneté égale et libre pour tous. Quand les bénéficiaires réclameront leur bourse, aucun citoyen ne sera obligé de justifier le projet qu'il a en vue pour sa bourse. Chaque citoyen est non seulement égal, mais aussi libre de poursuivre les mystères de la vie dans la direction faisant le plus de sens pour lui. Ce que Bruce Ackerman et Anne Alstott reprochent le plus aux programmes sociaux de notre temps est leur tendance à adopter une position paternaliste face aux bénéficiaires des dits programmes sociaux. D'une part, ces programmes dictent à des citoyens capables de raisonnement comment ils devraient vivre leur vie, les traitant comme des êtres humains inférieurs. D'autre part, les programmes sociaux imposent leur vision de ce qu'est une vie qui vaut le coup d'être vécue alors que pour les citoyens, leur vision d'une vie qui a du sens pourrait être totalement différente. Bref, «[s]takeholding, by contrast, builds a common sense of citizenship without the constant threat of moralistic repression. Each American will use his eighty thousand dollars in the way that makes the most sense to him.»⁵

Malgré tout ce qui sera mis à la disposition des bénéficiaires pour les guider à faire des bons choix avec leur bourse, il est inévitable que des citoyens jetteront leur argent par les fenêtres. Même une personne faisant des choix rationnels peut faire des investissements conduisant à la perte de sa bourse ou d'une partie de cette dernière. Pour Bruce Ackerman et Anne Alstott, il y a une distinction à faire entre choix et circonstance dans de telles situations. Ils admettent qu'il y a certaines choses comme la famille dans laquelle nous naissons, notre environnement immédiat, nos talents naturels qui relèvent entièrement des circonstances et qui sont hors de notre contrôle. Cependant, ils accordent une grande importance à la responsabilité des individus quand vient le temps de

⁵ Idem. P.186

considérer les choix que chacun fait au cours de sa vie, y compris en ce qui concerne la bourse de quatre vingt mille dollars à laquelle une grande partie des citoyens aura accès. Si une personne fait un certain choix, elle doit être prête à assumer les conséquences de ses choix, peu importe si le résultat est bon ou mauvais. «Freedom and responsibility are deeply linked in a liberal state. If a person uses his freedom unwisely, he cannot avoid accountability for his actions.»⁶ Alors, si une personne perd l'entièreté de son quatre-vingt mille dollars parce qu'elle a fait un mauvais investissement ou qu'elle l'a jeté par la fenêtre, elle doit vivre avec cette perte. Cependant, les deux auteurs admettent que tous font des erreurs et qu'il devrait y avoir de la place pour de la compassion dans une société. C'est pour ceci que l'État devrait jouer un rôle de soutien pour les personnes ayant perdu leur bourse. Cependant, l'aide procurée par l'État sera minimale puisque ces personnes auront déjà eu une chance avec leur bourse. Il ne faudrait surtout pas mettre en péril le montant du prêt de chacun en aidant de nouveau ces personnes ayant perdu leur propre aide financière. «It is a hard call, but one that must be made : it is more important to ensure that all Americans enjoy more equal freedom to shape their lives than to give more generous relief to those who fail the test of freedom.»⁷

2. Justification de la bourse

Dans cette section, nous étudierons les arguments que ces auteurs avancent pour justifier leur proposition. La justification principale développée par Bruce Ackerman et Anne Alstott pour ce modèle de redistribution des richesses concerne l'égalité des chances. Ces deux auteurs constatent que même si la société libérale est fière de croire en l'égalité des chances pour chaque citoyen, il en est autrement en réalité. En effet, plusieurs éléments économiques, sociaux, génétiques et autres font en sorte qu'il y a une grande inégalité des chances dans notre société. En offrant à chacun une bourse de quatre-vingt mille dollars, les auteurs croient que cela améliorerait beaucoup l'égalité des chances, même s'ils ne prétendent pas pouvoir éliminer toutes les inégalités à l'aide de cette redistribution des richesses. Aussi, il y aura une présentation des bénéfices intérieurs

⁶ Idem. P.196

⁷ Idem. P.196

et extérieurs tels qu'une amélioration des relations interpersonnelles ainsi que la création d'un but que les jeunes pourront espérer atteindre.

2.1. L'égalité des chances

La principale justification de la bourse amenée par Bruce Ackerman et Anne Alstott est intrinsèquement reliée à la notion de citoyenneté. Selon la constitution de la plupart des sociétés libérales, tous les citoyens sont considérés comme étant égaux et libres. Cependant, dans la société actuelle, il est facile de voir que ces principes ne sont pas appliqués. Chaque personne naît dans des conditions différentes, certains naissent dans des familles pauvres, d'autres dans des familles riches. Il en est de même pour les conditions dans lesquelles on grandit, les écoles que l'on fréquente, les quartiers où l'on évolue, etc. De plus, les inégalités entre les riches et les pauvres ne cessent de grandir et d'affecter la vie de millions de gens à travers le monde. Tous ces facteurs s'accumulent pour aboutir à une société où une minorité de gens sont visiblement dans une meilleure position pour réaliser leurs projets, leurs ambitions, leurs rêves. Dans une société voulant donner une chance à tous d'accéder à des postes réputés, bien rémunérés avec une belle promesse d'avenir prometteur, cela ne fait pas sens. La raison pour laquelle Bruce Ackerman et Anne Alstott tentent de proposer un système de redistribution des richesses comme celui qui est exposé ici est pour offrir une véritable et juste égalité des chances à tous. «We are interested in opportunities, not outcomes. As liberals, we believe that each citizen should be free to shape her outcomes as she thinks best. But as activist liberals, we emphasize the failure of the capitalist system to give each citizen an equal opportunity to exercise this freedom as she goes about the task of shaping her life.»⁸ Alors, la raison principale pour l'élaboration de cette justice distributive réside dans la conviction que chaque citoyen devrait avoir une véritable égalité des chances et que tout le monde devrait être en mesure de poursuivre sa conception du bonheur de la manière dont il croit être la meilleure. Cependant, il faut souligner que Bruce Ackerman et Anne Alstott ne prétendent pas que leur proposition éliminera toute forme d'inégalité existante faisant entrave à l'égalité des chances. Ils concèdent que les inégalités comme le racisme, la

⁸ Idem.p.24

misogynie, et toute autre forme de préjugés devront être abordées de manière institutionnelle.

Alors, l'approche du stakeholding de Bruce Ackerman et Anne Alstott fait en sorte que chaque citoyen est en mesure de demander sa part de la richesse de la société sous la forme d'une bourse seulement parce qu'il est un être humain. En tant qu'être humain, chaque personne est en mesure de façonner ses propres plans de vie et tous auront désormais les moyens de vraiment faire la différence et de vraiment avoir un pouvoir sur la direction dans laquelle sa vie se déroule. L'approche du stakeholding prend alors un pas concret vers un état d'égalité initiale en reconnaissant l'individu et non le groupe. La proposition d'Ackerman et d'Alstott représente des programmes universels en répondant aux droits de chaque individu à une part de la richesse que les générations précédentes ont réussi à amasser. De plus, par ce système de distribution des richesses, le stakeholding peut être vu comme une proposition promettant une vraie liberté pour tous de réaliser leurs rêves au lieu d'une théorie voulant simplement amener une forme de justice pour la classe travaillante. Elle offre des ressources de manière inconditionnelle et elle refuse de porter un jugement moral comme quoi le travail rémunéré doit faire partie intégrale d'une bonne vie et d'une vie valant la peine d'être vécu.

2.2. Les bénéfices directs

Un bénéfice direct de cette proposition est évidemment l'augmentation des possibilités d'avenir des personnes en général. En ayant accès à la bourse de quatre-vingt mille dollars, les bénéficiaires auront désormais l'indépendance nécessaire pour acquérir la formation qu'ils jugent nécessaire pour vivre une vie qui vaut la peine d'être vécue selon leurs propres standards. Désormais, les individus auront plus de liberté dans le choix de travail et d'activités auxquels ils veulent participer. Dans cette optique, «it will be up to each of them to decide how much, and what kind of, work to do. In making this choice, they will each have eighty thousand dollars in their pockets, and this fact may make them either more or less willing to accept low-wage jobs. But the final judgement will be their own.»⁹ De cette manière, les jeunes adultes autrement considérés comme

⁹ Idem. P. 207

plus pauvres atteindront un nouveau sommet de liberté auquel seulement les personnes les plus fortunées avaient droit. Alors, chaque bénéficiaire sera en mesure d'affronter le futur avec la tête haute et la confiance d'une personne libre de faire ses propres choix. Il aura les ressources nécessaires pour faire face aux défis économiques tout en tenant le menton bien haut et en soutirant le plus des opportunités qui s'offriront à lui. Certains réussiront avec brillance tandis que d'autres échoueront, mais chacun d'entre eux aura eu une véritable chance d'atteindre le bonheur de la manière dont il le désire. Et même ceux qui auront échoué auront la connaissance qu'ils auront fourni à leurs enfants une opportunité égale comme celle qu'ils ont eu la chance d'avoir. Eux aussi seront des citoyens avec leur propre part des richesses de la nation. La proposition de Bruce Ackerman et Anne Alstott peut briser la tradition des inégalités toujours grandissantes entre les riches et les pauvres et la tradition élitiste de l'ingénierie sociale en donnant à chacun une partie des richesses et le laisser inaugurer un nouvel âge de liberté. «The stakeholding society is no utopia. But it does provide a genuine alternative to social division and moral drift. Rather than entrusting our fate to the invisible hand, this generation of Americans has work to do if it is to be equal to our political ideals.»¹⁰.

Un autre bénéfice direct est que, selon les auteurs, la proposition créerait un espace pour la réflexion civique dans des millions de vies qui sont présentement dominées par l'anxiété économique. Ceci serait dû au fait que moins d'individus se retrouveraient dans une situation économique précaire, ce qui ferait en sorte qu'ils auraient plus d'énergie et alors pourraient se tourner vers d'autres préoccupations. De cette manière, les bénéficiaires auraient la chance de s'intéresser et de participer aux débats et efforts sociaux, environnementaux, politiques et autres. Les citoyens pourraient alors devenir beaucoup plus actifs dans ces domaines qu'ils ne l'étaient auparavant. Ce bénéfice ferait aussi en sorte que les démagogues seraient moins attrayants et les citoyens seraient plus enclins à considérer le long terme. Alors, la facilité d'accès à la propriété entraînerait une plus grande stabilité et qualité de la vie politique.

¹⁰ Idem. P.217

2.3. Les bénéfices indirects

Un des bénéfices indirects de l'instauration de cette forme de redistribution des richesses est la création d'un lien social entre les plus pauvres et les plus riches. En monopolisant l'imposition sur la richesse pour les bourses destinées aux bénéficiaires, il y a plus qu'un élargissement des fonds disponible qui se produit. Selon les deux auteurs, cela aura comme effet de créer un lien entre les riches et les pauvres se manifestant comme une responsabilité de contribuer au départ de chaque jeune adulte. « We are creating a new bond between haves and have-nots, between the old and the young. In paying the wealth tax, each citizen will be recognizing that he does have a concrete responsibility to assist his fellow Americans who are starting out in life in search of the American dream.»¹¹

Un autre bénéfice indirect serait une amélioration de l'environnement social. En effet, selon les auteurs, à mesure que la stakeholder society prend forme, les anxiétés de classes devraient disparaître. À mesure que les enfants évoluent au sein de cette nouvelle société et se préparent à recevoir leurs bourses, les enfants pauvres devraient adopter les valeurs de la classe moyenne. Alors, la transition vers une intégration raciale et économique des personnes les plus démunies se fera plus aisément.

De plus, plus la société idéale des auteurs prend forme, plus elle aura un impact sur l'éducation. Ils anticipent que les étudiants du secondaire devraient avoir un intérêt accru pour les fondements de la planification économique. Plus ceux-ci anticiperont leur bourse, plus ils seront intéressés par ces principes qui les aideront à tirer le maximum du quatre-vingt mille dollars qu'ils recevront dans quelques années. Cette importance de l'administration de l'argent les motivera aussi à performer dans les matières plus basiques telles que les mathématiques, la lecture et bien entendu, l'économie. Dans la même veine de la motivation, la culture dans cette société laissera de côté la gratification instantanée. Elle va promouvoir à la place une attitude intelligente consistant à tirer le plus de la bourse de quatre-vingt mille dollars. «Rather than glorifying instant gratification, the new stories will champion the longer view : its heroes will be young men and women who

¹¹ Idem. P.187

understood the life-shaping possibilities provided by the stake and made the best of them ; its dunces will be the kids who refused to grow up and blew their stakes on childish stupidities.»¹² Alors, la société encouragera les gens à adopter une attitude responsable en ce qui concerne leur bourse ainsi que la vie en général. De plus, la nouvelle société donnerait un nouvel espoir aux désavantagés. Depuis leur plus jeune âge, les enfants pauvres attendront la venue de leur bourse comme moyen de monter dans l'échelle sociale. Les parents et les enseignants rappelleront constamment aux enfants qu'ils ne recevront pas leur quatre-vingt mille dollars s'ils ne reçoivent pas leur diplôme d'études secondaires et qu'ils la perdront s'ils ne se préparent pas dès maintenant. De plus, la bourse permet aussi aux jeunes de rêver puisqu'elle peut être le pilier de grandes ambitions. La bourse donne les moyens aux personnes de s'élever au-delà de leurs conditions initiales.

Un bénéfice indirect supplémentaire est que la stakeholder society peut être utile pour réduire la criminalité, spécialement chez les mineurs et les jeunes adultes. Désormais, les personnes auront une autre chose à perdre que leur liberté. À savoir, une partie de leur bourse ou le quatre-vingt mille dollars en entier. Cependant, il faudrait faire attention aux pratiques abusives. Premièrement, les sanctions aux bourses devraient être réservées aux offenses sérieuses et où une punition financière semble adéquate comme le trafic de drogues. Deuxièmement, ces pénalités devraient servir d'alternative à la prison. Troisièmement, les sanctions devraient être dosées. Seulement dans les pires cas, une personne pourrait voir sa bourse s'envoler au complet. Finalement, les sanctions d'argent devraient servir de moyen de réhabilitation. Si la personne se conduit adéquatement, elle devrait avoir une seconde chance et avoir la possibilité de regagner la portion des quatre-vingt mille dollars qu'elle a perdue en commettant un crime. «Although they may have forfeited some or all of their eighty thousand as teenagers, they should be able to reestablish themselves as stakeworthy citizens through years of law-abiding conduct.»¹³

¹² Idem.p75

¹³ Idem, p.51

Finalement, la stakeholder society créerait indirectement un sens commun de citoyenneté et un patriotisme plus pur. «Americans will share something in common in the practice of citizen stakeholding – something that penetrates each life more deeply than existing rituals like voting or civic possessions like a passport.»¹⁴ En créant un fonds public pour la vie privée, la proposition encourage aussi une forme plus pure de patriotisme. Ce patriotisme émergera seulement d'une gratitude face à la nation pour une conception extensive de la citoyenneté économique permettant à chaque citoyen d'entrer dans la vie d'adulte avec une certaine indépendance face aux instabilités économiques et un marché compétitif. «The stakeholder society travels a different path to patriotism and public service : treat Americans fairly as economic citizens, and you will be surprised by how many will pay back their stakes by giving generously of themselves in the social and political realm. In contrast to the forced service of an army of unwilling draftees, these countless acts of voluntary citizenship would serve as a true marker that America has reconnected with its civic roots.»¹⁵

3. Le financement

En 2000, Bruce Ackerman et Anne Alstott estimaient le coût de la stakeholder society à 255 milliards de dollars. Ceci semble être une somme astronomique, mais dans le passé, il y a eu des investissements comparables. Par exemple, aux États-Unis il y a eu le GI bill of rights à la suite de la Deuxième Guerre mondiale. Cette initiative était financée par des contribuables moins fortunés et payait des taxes plus lourdes qu'aujourd'hui. Alors, le financement d'un tel projet est possible si les bonnes mesures sont adoptées.

Cette section aura pour but de présenter les moyens de financement que les deux auteurs ont prévu pour ce grand projet. Tout d'abord, Ackerman et Alstott proposent qu'il y ait un remboursement à la mort des bénéficiaires. Ce paiement prendrait en compte le montant initial de la bourse ainsi que les intérêts accumulés au fil des ans. Il faut aussi ajouter que cela se fait sur une base de possibilité. C'est-à-dire, que l'argent sera pris s'il existe, sinon, il n'y aura pas de dette qui sera transférée aux proches du défunt. Puis, il

¹⁴ Idem.p.186

¹⁵ Idem. P. 204

pourrait y avoir une taxe de confiance qui serait imposée aux bénéficiaires de la bourse. Cette taxe serait mise en oeuvre pour s'assurer qu'une partie du montant de la bourse et des intérêts soient remboursés au lieu de risquer de ne rien recevoir à la mort de la personne. De plus, le moyen principal de financement pour la bourse de stakeholder serait une imposition d'environ deux pour cent sur la richesse. Cette imposition affecterait seulement les personnes les plus riches de la société et éviterait que ce fardeau repose sur les épaules des personnes les plus pauvres et des gens faisant partie de la classe moyenne. Par la suite, nous verrons la justification du financement, à savoir pour quelle raison Ackerman et Alstott ont décidé d'utiliser ces moyens pour amasser l'argent qui servira pour la redistribution.

3.1. Le remboursement à la mort

La première mesure de financement que les deux auteurs mettent en avant est une forme de remboursement de la bourse à la mort des bénéficiaires. Au cours du temps, les bénéficiaires eux-mêmes devraient jouer un rôle de plus en plus important dans le financement de l'initiative présentée ici. Au fur et à mesure que les premiers récipiendaires des bourses distribuées par l'État décèdent, il devrait être attendu d'eux de rembourser la bourse de quatre-vingt mille dollars qu'il leur a été attribuée dans le fond commun avec intérêt. Chaque personne devrait alors rembourser à l'État la somme de deux cent soixante mille dollars. Les auteurs arrivent à ce montant en calculant le quatre-vingt mille dollars avec un taux d'intérêt égal au taux d'inflation, soit deux pour cent, pendant soixante ans. «If we use an interest rate of 2 percent to reflect the real rate of productivity growth in the economy an eighty-year-old would then owe about \$250,000 in 1997 dollars»¹⁶. La procédure du remboursement à la mort est assez simple. Quand une personne trépassera, ses biens matériels tels que sa maison, sa voiture, ses meubles, etc., seront saisis et vendus et les actifs que le décédé aura accumulés dans divers placements seront récupérés par l'État jusqu'à ce que la bourse et les intérêts soient remboursés. C'est seulement par la suite que les personnes éligibles à un héritage pourront se diviser le reste des biens et fonds que l'individu décédé a laissé derrière lui. Alors, «[f]amily members should be allowed to claim large inheritances only after the stakeholder has

¹⁶ Idem. P. 90

paid back the eighty thousand that helped give him a start in life.»¹⁷ Ceci serait la situation habituelle pour une personne célibataire. Cependant, si cette personne est mariée et qu'elle a des enfants, les circonstances du remboursement à la mort changent. Par exemple, si la maison appartenait sur papier à la personne décédée, la famille du défunt ne se retrouverait pas à la rue. La propriété serait alors transférée au partenaire du défunt et le gouvernement aurait une garantie sur la maison et les biens qui serviraient alors à repayer la bourse du défunt et celle du partenaire. La somme sera prise par le gouvernement quand le partenaire trépassera à son tour. «The liberal state should be neutral in its treatment of married and unmarried, gay and straight. At the same time, it would be intolerable to evict surviving elderly partners from their homes in order to satisfy the next generation's demand for stakeholding revenue. The sensible solution is to defer collection until the second partner dies before claiming assets to fulfill the first partner's payback obligation, placing a lien on the property in the meantime. When the second partner dies, the estate is liable for paying back two stakes with interest, not just one.»¹⁸

Le principe de remboursement à la mort est soutenu par le principe de confiance libérale que les deux auteurs développent. Ce principe doit être compris comme se concentrant sur les droits individuels et non en termes de bien-être de la masse. Il est important de prendre les revendications de citoyenneté égale pour chaque personne sérieusement. En fait, nous devrions prendre ceci aussi sérieusement que notre propre citoyenneté égale. Si nous désirons avoir un lien civique avec nos successeurs, nous n'avons aucun droit d'arranger le futur seulement en notre faveur en ne prenant pas compte des prochaines générations. «At the very least, we have an obligation to provide them with the same fundamental rights that we have provided for ourselves. Call this the principle of liberal trusteeship.»¹⁹ Chaque bénéficiaire devra alors prendre ses quatre-vingt mille dollars sous le principe de confiance libérale. Alors que la bourse est sous le contrôle total de chaque individu pendant toute la durée de sa vie, le contrôle sur la bourse ne devrait pas s'étendre au-delà de la mort. «If a stakeholder is successful and dies

¹⁷ Idem. P.78

¹⁸ Idem. P.92-93

¹⁹ Idem, p.82

with millions in the bank, she should not be allowed to forget the eighty thousand dollars that helped give her a start.»²⁰ Si jamais certaines personnes ne désiraient pas se conformer à ce principe, elles sont libres de renoncer à leur droit d'avoir accès à la bourse de quatre-vingt mille dollars. Alors, Bruce Ackerman et Anne Alstott insistent sur la priorité de la citoyenneté sur les revendications de toute autre forme de relation. Selon eux, les ambitions dynastiques ne sont pas une bonne raison pour oublier le quatre-vingt mille dollars qui a permis aux bénéficiaires de jouir d'une plus grande liberté et d'une meilleure égalité des chances. Cette dette ne peut pas être oubliée si l'on veut donner une chance égale et un départ égal pour tous les futurs citoyens.

Il faut aussi noter que le remboursement à la mort que Bruce Ackerman et Anne Alstott proposent comme moyen de financement pour leur proposition fait appel à un principe de justice intergénérationnelle. Pour assurer la continuation d'un héritage social universel, les décédés doivent redonner une partie de ce que la bourse initiale qu'ils ont reçue leur a permis d'amasser comme richesse. D'une certaine manière, cela est une façon pour les plus âgés de faire place aux plus jeunes de manière égalitaire.

Même avec ce principe de confiance libérale, il est indéniable que certaines personnes tenteront de se retirer de cette obligation de chaque bénéficiaire à rembourser sa bourse en plus des intérêts pour les générations futures. Certains tenteront alors de liquider leurs avoirs avant de mourir pour en «profiter» le plus possible. Au lieu de trépasser avec un montant substantiel d'avoirs, ils tenteront de faire un croc-en-jambe à leur obligation de rembourser leur bourse en donnant des cadeaux à leurs enfants et autres personnes ou organismes de charité. Alors, le principe de confiance libérale ne sera pas suffisant pour assurer le financement des fonds pour les bourses. Il sera alors nécessaire de taxer les cadeaux substantiels avant la mort de chaque bénéficiaire.

3.2. La taxe de confiance

Alors que la première génération de bénéficiaires trépassera, les successeurs seront confrontés à une des trois situations fiscales suivantes. La première situation est la meilleure possibilité qui puisse arriver. Chaque génération réclame sa bourse et reconnaît

²⁰ Idem. P.82

la responsabilité qu'elle a à l'égard de ses successeurs, laissant assez de ressources à la génération prochaine pour recommencer le processus encore une fois. La deuxième situation est celle où un surplus est amassé, ce qui permettrait soit une augmentation moyenne de la bourse ou une modification des impôts sur la richesse et les taxes sur les grands cadeaux, ce qui laisserait plus de place pour les héritages et les dons de charité. La troisième situation est la plus problématique. En plus, c'est celle qui risque le plus probablement de se produire après la première génération si elle répond à l'obligation de remboursement en augmentant sa consommation, ce qui laisserait moins de ressources pour les enfants et la cagnotte pour les bourses. «Under this scenario, the payback requirement will not allow the first generation to fulfill its trusteeship obligations, and so further steps must be taken to assure the fiscal soundness of the stakeholding fund.»²¹ Dans cette situation, les fonds recueillis à la mort des bénéficiaires ne seront pas suffisants pour financer la prochaine génération de bourses, ce qui fait en sorte que d'autres mesures doivent être prises pour aider le financement de cette approche.

C'est ici que les deux auteurs introduisent la deuxième facette de leur programme de financement. Cette initiative est nommée la taxe de confiance. Le principe de cette nouvelle taxe est qu'au lieu d'attendre que chaque bénéficiaire trépasse avant de demander un remboursement de sa bourse, une taxe supplémentaire pourrait lui être imposée pour garantir au moins une partie du remboursement. Bien sûr, le montant prélevé pendant le vécu du bénéficiaire serait alors déduit du montant d'argent pris par l'État à la mort de celui-ci. De plus, pour Bruce Ackerman et Anne Alstott, il est seulement normal que puisque certaines personnes échoueront avec leur bourse et qu'elles ne seront pas en mesure de rembourser l'argent, les individus qui auront le plus réussi contribuent plus par le biais de la taxe de confiance. En effet, si une personne réussit à payer l'entièreté de sa bourse et des intérêts, elle continuera quand même à être taxée par cette taxe de confiance. «As long as stakeholding serves as a mark of citizenship, we cannot allow the most privileged to avoid the trusteeship tax merely because they have paid back their stakes. They must share in the citizenry's collective

²¹ Idem. P.85

responsibility as well.»²² Alors, le surplus que les gens les plus riches auront payé au-delà de leur bourse et des intérêts servira à compenser pour les personnes ayant échoué avec leur chance donnée par l'État et les bénéficiaires qui ne peuvent pas remettre la somme dans son entièreté. De plus, les auteurs admettent qu'en ce qui concerne un futur proche, la vraie égalité des chances demeure assez éloignée. C'est pour cela que la meilleure forme de taxe de confiance serait une taxe sur la richesse.

La taxe de confiance vise à imposer de lourdes taxes aux les parents riches voulant procurer à leur progéniture des avantages financiers énormes. Elle reconnaît aussi qu'il y a quelque chose de spécial à propos de l'héritage laissé par les parents aux enfants. Cette taxe serait relativement simple à mettre en place puisque les bases sont déjà présentes dans notre société. Un aspect intéressant est que présentement, la loi aux États-Unis intègre les cadeaux et les héritages au système de taxe. Les individus ne peuvent éviter les taxes sur la richesse en faisant des transferts substantiels d'argent. Chaque personne a une exemption de taxe sur les biens et les cadeaux de six cents cinquante mille dollars. Tous les cadeaux ou legs dépassant ce montant sont alors assujettis à une taxe allant jusqu'à cinquante-cinq pour cent. De plus, chaque parent a la possibilité de donner un cadeau annuel de dix mille dollars à chacun de ses enfants avant de commencer à gruger sur le six cents cinquante mille dollars d'exemption à vie.²³ Évidemment, dans le cadre de la théorie élaborée ici, le montant d'argent permis dans l'exemption devra être repensé puisqu'il est beaucoup trop grand selon les auteurs. C'est pourquoi Ackerman et Alstott proposent que l'exemption pour les legs et les cadeaux aux enfants soit limitée à cinquante mille dollars à vie. «Citizens should not be allowed to give so much money away tax-free before they begin to repay their stakes. [...] A lifetime exemption of fifty thousand dollars should be more than enough to satisfy this need.»²⁴ Après que l'exemption de cinquante mille dollars ait été complètement usée, il y aurait une obligation de remboursement. De plus, chaque parent aurait la possibilité de donner mille dollars par année à chaque enfant avant de gruger sur l'exemption de cinquante mille dollars. Alors, dans la structure basique proposée par Bruce Ackerman et

²² Idem.p.88

²³ Idem, p.89

²⁴ Idem. P. 90

Anne Alstott, chaque payeur de taxe aura une exemption de deux mille dollars pour des dons aux œuvres de charité, et mille dollars pour chaque enfant chaque année ainsi qu'une exemption de cinquante mille dollars à vie pour des cadeaux et legs faits aux enfants. Par la suite, à la mort, tout ira au fond de la stakeholding ou sera séparé avec les œuvres de charité. Il faut aussi préciser que le principe de confiance limitant les cadeaux faits à la prochaine génération ne s'applique pas aux conjoints. La raison de ceci est parce que cela n'affecte pas l'égalité des points de départ. Plus tard, Bruce Ackerman et Anne Alstott proposent de refuser l'exemption de taxe de quatre-vingt mille dollars pour les enfants. « [W]e propose an additional measure that the eighty-thousand dollar exemption be denied to minor children. Because they will be getting their eighty-thousand-dollar stakes upon maturity, it would be wrong to allow their parents to manipulate their tax status to undermine the financing of the program.»²⁵

3.3. L'impôt sur la richesse

Le principe au cœur de ce nouvel impôt est que la richesse serait imposée à raison de deux pour cent, ce qui devrait suffire pour financer complètement l'initiative des bourses. Ceci est vrai même avec une exemption de revenu de quatre-vingt mille dollars pour chaque citoyen, ce qui exempterait environ quatre-vingt pour cent des familles de tout impôt puisqu'il n'y aurait que les personnes se situant dans les vingt pourcent plus grand salaires qui auront à se soumettre à cet impôt. De plus, ce moyen de financement souligne le problème de l'écart de la distribution des richesses dans la société entre les plus riches et les plus pauvres, puisqu'il n'y aura qu'une partie assez petite de la population qui a un revenu assez important pour être affecté par cette forme d'imposition. Cet impôt servira d'une part à financer la première volée de bourse administrée aux bénéficiaires de première génération. D'autre part, il servira de garantie pour les obligations de la première génération, un peu comme un soutien à l'obligation de remboursement. L'impôt en tant que tel sera sur la richesse, peu importe sous quelle forme celle-ci se manifeste. Cela couvre les actions, bons, comptes bancaires, maisons, voitures, firmes familiales et pensions. Pour s'assurer que seulement la valeur nette des biens est prise en compte, les payeurs d'impôts pourront soustraire le montant de leurs

²⁵ Idem. P.105

dettes du montant d'impôt total qu'ils devraient normalement payer. Comme il a été mentionné, les personnes ayant moins de biens ne seront pas imposées parce que cela n'en vaut simplement pas la peine selon les auteurs. «It is simply not worth the hassle to tax small wealth holdings – this, by itself, would justify an exemption of the first forty thousand dollars or so. But we would go further and exempt eighty thousand dollars, thereby allowing stakeholders to keep their initial stake without paying any wealth tax.»²⁶

Comme il a été mentionné plus tôt, le taux d'imposition de deux pour cent a été choisi par les auteurs à la suite d'un calcul visant à déduire le taux nécessaire à l'attribution de quatre-vingt mille dollars à tous les citoyens. Il n'y a pas de justification plus difficile que celle-ci au taux de deux pour cent. Parce que la richesse est en corrélation avec l'âge, la majeure partie des fonds collectée à l'aide de cet impôt proviendra des citoyens plus âgés que cinquante et soixante ans. Cependant, il faut se rappeler que ces personnes ont participé au boom économique qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale. Ces personnes étaient dans une position idéale pour récolter les fruits de la montée des États-Unis comme puissance mondiale. Ce sont leurs parents, par leur sacrifice, qui leur ont permis d'avoir une période d'abondance de ressources et de richesse. En prenant connaissance de cet avantage qu'ils ont eu, il est approprié de leur demander une contribution pour ce grand projet de redistribution de la richesse selon Ackerman et Alstott. «Given the existing balance of generational advantage, it is especially appropriate to ask this group of elderly Americans to sacrifice to sustain the Republic's political and economic equilibrium.»²⁷ Cependant, cet engagement ne doit pas venir aux prix des retraités dépendant de leurs chèques de sécurité sociale chaque mois. Bruce Ackerman et Anne Alstott rejettent l'idée de financer la proposition en pillant les revenus associés aux pensions de sécurité sociale. Ils demandent seulement aux citoyens âgés de reconnaître la réclamation morale des plus jeunes qui autrement souffriraient dans un tourbillon de désespoir. Pour éviter que certains citoyens âgés aient besoin de prendre une hypothèque sur leur maison pour répondre au besoin de ce nouvel impôt, ils pourraient donner au gouvernement un privilège sur la valeur totale de leur maison.

²⁶ Idem. P.103.

²⁷ Idem.p.99

Quand ceux-ci trépasseront, le gouvernement pourra alors réclamer le montant dû selon cette nouvelle forme d'imposition.

En ce qui concerne les citoyens résidant sur le territoire des États-Unis, il n'y a aucun problème à imposer toute leur richesse, qu'elle se trouve n'importe où, comme dans le programme d'imposition en vigueur actuellement. En ce qui concerne les citoyens résidant à l'extérieur du pays, ceux-ci seront assujettis à l'impôt sur la richesse seulement sur les biens, fonds et marchés qu'ils possèdent à l'intérieur du pays. La raison pour cette imposition des étrangers est qu'ils ne devraient pas être capables de tirer avantage de la stabilité du pays sans payer leur redevance à la société.

L'impôt sur la richesse a été choisi au lieu d'une imposition sur le revenu ou une taxation sur la consommation par les auteurs pour des raisons de principe et des raisons pragmatiques. Du côté des raisons de principe, les opportunités que la richesse confère sont différentes de celles qu'un grand revenu peut offrir. De nos jours, la richesse procure une sécurité personnelle ainsi qu'une gamme d'opportunités. Celles-ci vont de l'avancement dans les cercles sociaux, l'héritage laissé à sa progéniture et le gain d'une voix dans la sphère politique. Un revenu important peut aider, mais une personne riche dépensant tout son salaire n'aura pas accès à la tranquillité d'esprit et au vrai pouvoir que l'accumulation de richesse peut conférer. «Under conditions of unequal opportunity, the distinct advantages of wealth – as well as those of income – may fairly be taxed.»²⁸ Du côté des raisons pragmatiques, le système d'imposition sur les revenus et sur les domiciles est criblé d'échappatoires servant la cause des plus nantis. Un impôt sur les richesses assurerait que les plus riches contribuent de manière plus significative à la justice sociale. Donc, l'impôt sur la richesse a été choisi pour deux raisons principales. D'une part, comparativement aux hauts revenus, la richesse procure des avantages non négligeables dans les sphères sociales, politiques et économiques. D'autre part, le système actuel de taxe permet aux plus riches de la société de profiter pleinement des ressources de la société, sans payer leur juste part.

²⁸ Idem.p.98

De plus, l'imposition sur la richesse proposée par Bruce Ackerman et Anne Alstott aidera à couvrir les zones obscures présentes dans l'impôt sur le revenu. Ce dernier est rempli de pauses fiscales incluant les bons municipaux et le retour fiscal pour les propriétaires. En plus, les compromis administratifs et les diverses formes d'abstentions d'imposition ont réduit le taux effectif de taxation sur le capital à des niveaux très bas. L'impôt sur la richesse s'assurerait d'aller chercher des fonds là où l'impôt sur le revenu n'est pas capable de le faire. «In contrast, the wealth tax would be broad-based to ensure that all wealth-holders would contribute to the stakeholding fund.»²⁹ Cependant, il est nécessaire de se demander s'il est raisonnable d'appliquer entièrement l'impôt sur la richesse sur les types de capital déjà soumis à des taux disproportionnels d'impôt sur le revenu. La réponse que les deux auteurs donnent à ce problème est d'adopter un système hybride. «In effect, the taxpayer would pay an amount equal to the higher of the income tax or the wealth tax. For lowering-yielding assets, the taxpayer's total tax would be the wealth tax. For higher-yielding assets, it would be the income tax. Such a hybrid system would narrow, but not eliminate, the "tax gap" between taxable and tax-preferred assets that now prevails.»³⁰ Donc, dans certains cas, les contribuables ne devront payer que la taxe la plus importante entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la richesse pour éviter toute forme de surtaxations du capital.

Aussi, de manière pratique, il ne faut pas oublier que l'imposition sur la richesse peut être perçue comme un moyen de s'assurer que les personnes riches tentant de tout dépenser avant leur mort pour ne pas rembourser leur bourse, contribuent quand même à la subsistance du programme.

3.4. La justification du financement

Il est évident que la majeure partie des impôts proposés pour le financement de la stakeholder society ne fera pas l'unanimité au sein de la société pendant les premières générations où le principe sera appliqué. Bruce Ackerman et Anne Alstott justifient ce point à l'aide de deux arguments. Le premier argument repose sur un point d'une évidence irréfutable à savoir qu'il n'existe pas de vraies égalités des chances. Les

²⁹ Idem. P.107

³⁰ Idem. P.108

enfants riches commencent leur vie avec des avantages évidents par rapport aux enfants plus pauvres. Que ce soit en termes d'héritage de richesse, les relations sociales et une éducation plus poussée. Tout ceci représente le surplus inégal d'opportunités pour les auteurs. Jusqu'à un certain point, cette inégalité peut être calculée en termes de revenus. Par exemple, les adultes élevés dans un milieu considéré comme riche avec de tels avantages auront un salaire d'au moins dix mille dollars supérieur à quelqu'un ayant été élevé dans une famille à revenu modeste. «If the extra earnings were set aside each year in a modest savings account earning a real rate of interest of just 2 percent per year, the account would have a balance of more than \$600,000 (in 1997 dollars) by the end of a forty-year career.»³¹ Ceci est sans compter les autres avantages d'être né dans un environnement aisé financièrement tels que le sens général d'efficacité venant d'un environnement où le manque de bien matériel n'existe pas, la confiance en soi plus développée ainsi que la confiance que le revenu des parents est toujours disponible si un malheur arrivait. Une chose est claire, les citoyens riches ne peuvent pas prétendre que leurs gains sont entièrement le résultat d'un système des chances égales pour tous. Ceci fait en sorte qu'il est parfaitement raisonnable pour Bruce Ackerman et Anne Alstott de demander que ceux qui ont réussi à accumuler le plus de richesses contribuent le plus aussi.

Le deuxième argument est que la somme accumulée par certains ne dépend pas seulement de leurs actes, mais est aussi le résultat de la coopération de tous. «Nobody makes money simply on the basis of his own efforts. However hard-earned it may be, the wealth gained by every self-made man depends on countless acts of cooperation by others.»³² Par exemple, si la majorité de la population décidait de ne plus suivre les lois du jour au lendemain, la société tomberait indubitablement dans un chaos le plus total. Il en est de même pour le libre marché, ce sont des actes de coopération de la part de tous les citoyens qui permettent son bon fonctionnement chaque jour. «Given the continuing dependence of the wealthy on the cooperation of their fellow citizens, stakeholding does not involve coercive "gifts" to strangers. It represents a suitable act of recognition by the wealthy of the role played by fellow Americans in creating the conditions for the very

³¹ Idem. P.97

³² Idem. P.32

system necessary for their own success. Rather than emerging from the state of nature, private property is legitimate only when it is rendered compatible with the larger political order created by free and equal citizens.»³³ Bref, il est justifié de faire contribuer davantage les plus nantis que les autres notamment parce que sans la contribution de tous, ils n'auraient jamais été capables d'accumuler une telle richesse. À ce moment, la taxe est considérée comme une sorte de remboursement aux citoyens pour avoir permis aux riches d'avoir accumulé autant de richesse par leur contribution au libre marché.

4. Le principe élargi

La dernière partie de ce chapitre aura pour but d'exposer le principe élargi, soit tous les éléments qui n'ont pas encore été abordés et qui font partie de la proposition de la bourse de stakeholder. Il y a notamment l'élément de la préservation des pensions publiques qui selon ces auteurs devraient être préservées pour offrir aux personnes âgées une certaine qualité de vie. De plus, une taxe qui pourrait être considérée pour le financement de la proposition est une taxe de privilège. Celle-ci implique que les citoyens pourraient être taxés sur les avantages qu'ils ont eus pendant leur enfance jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge adulte. Elle pourrait être mise en place selon un souci pour l'égalité des chances encore une fois. Finalement, il y aura les possibilités de réalisation de la proposition de Bruce Ackerman et d'Anne Alstott ainsi que les limites de celle-ci qui seront étudiées.

4.1. Du travailleur au civil

Au sein de la proposition de la stakeholder society, certaines mesures sociales doivent être préservées, mais elles doivent être modifiées de façon à mieux représenter le désir de donner une vraie liberté égale à tous. La mesure sociale discutée par Bruce Ackerman et Anne Alstott dans leur élargissement de leur proposition est celle des pensions de vieillesse. Leur initiative vise à enraciner et élargir la demande de chaque citoyen à avoir une retraite en toute dignité. Cette proposition aura aussi comme conséquence d'ouvrir un débat bien mérité sur le financement des pensions publiques. De nos jours, la sécurité sociale comme les pensions de vieillesse sont une pièce maîtresse de

³³ Idem.p.32

l'héritage que les générations passées nous ont légué. Le principe libéral des deux auteurs mérite cette place centrale dans notre société. Alors que les générations passées prenaient l'idéal de citoyenneté économique à cœur, ils ne l'utilisèrent pas comme critère pour organiser leur système de sécurité sociale. Alors que les citoyens cotisent dans les fonds qui serviront éventuellement à leur obtention d'une pension de vieillesse par une taxe prélevée sur leur salaire, le sentiment que cette pension est un droit émerge. Cependant, la proposition d'Ackerman et Alstott peut créer ce même sens de droit fondamental que le système d'assurance sociale crée de nos jours. Selon leur proposition, chaque citoyen recevra son droit à une pension de retraite dès lors qu'il recevra sa bourse de quatre-vingt mille dollars. «Just as he will expect the state to keep its hands off "his" eighty thousand dollars, he will respond with similar outrage to any threat against "his" basic pension rights.»³⁴ En regroupant ces droits à une pension digne avec la bourse des jeunes adultes, le principe élargi de la stakeholder society sera un symbole de la proposition selon laquelle chaque citoyen a droit à une retraite dans la dignité.

La proposition de Bruce Ackerman et Anne Alstott présente un système plus juste en affranchissant la sécurité sociale du lieu de travail. La nouvelle proposition garantirait à chaque citoyen une pension, peu importe son historique en tant qu'employé. Sous cette réforme du système de sécurité sociale, un citoyen pourrait choisir entre des emplois rémunérés ou non sans mettre en péril son droit à une retraite dans la dignité. «It will assure her basic dignity in old age regardless of her decision to stay in the home and volunteer in the community rather than work for pay.»³⁵ Cette proposition n'aura pas la même portée révolutionnaire pour les employés rémunérés, mais elle devrait quand même améliorer la justice dans le système pour eux aussi. La proposition du stakeholding étendu place le droit à une retraite digne sur des fondations morales différentes que le système de sécurité sociale présent. Un État libéral devrait rechercher à corriger les erreurs que les gens commettent dans leur jeunesse. Au lieu de laisser les citoyens dans leur misère créée par leur myopie, il vaut mieux intervenir avant que cela n'arrive et protéger les intérêts fondamentaux en évitant une retraite misérable.

³⁴ Idem. P.143

³⁵ Idem.p. 130

Le concept de myopie est alors présenté en termes de perspective d'avenir. La dimension psychologique de la myopie est que les jeunes personnes ne sont pas mentalement aptes à prendre en considération toutes les possibilités d'avenir qui se présenteront à eux dans des avènements éloignés. Il existe une deuxième myopie, mais il n'est pas nécessaire de la considérer dans le problème des pensions puisqu'elle relève plus du domaine moral des actions. L'acompte libéral du cas des pensions dépend des obligations de chaque jeune adulte de voir l'ensemble de ses circonstances comme appartenant à seulement une phase de sa vie et de prendre les intérêts de son état dans le futur en considération. Puisque la myopie empêche les jeunes adultes de faire cela, l'État doit intervenir pour éviter que chaque citoyen ayant droit à une retraite dans la dignité ne se retrouve dans la rue avec une pension minimale. Alors que l'État ne devrait pas forcer quelqu'un à s'assurer contre les risques immédiats, il devrait imposer une assurance protégeant contre les problèmes prévisibles dans son futur. «Programs that respond to life-cycle myopia should be universal rights of citizenship, financed by broad based taxes - just as stakeholding and citizens' pensions are.»³⁶

Le montant des pensions ne devrait pas relever d'un calcul arbitraire à propos des éventuelles souffrances des personnes âgées. Il devrait relever du droit de chaque citoyen à être différent. Le but des pensions est de protéger les citoyens âgés contre les conséquences de leur myopie psychologique quand ils étaient jeunes. Le mot clé est l'assurance d'une existence digne dans la retraite. Pour illustrer la chose, Ackerman et Alstott estiment que six cent soixante-dix dollars par mois semble être un montant raisonnable en plus d'être au-dessus de la pension que reçoivent les moins privilégiés présentement. Cependant, rien n'empêche les citoyens d'alourdir leur pension publique avec un régime d'assurance privée. «But it is one thing to say that everybody should be free to invest as heavily as he want in a comfortable retirement, quite another to say that the public treasury owes skilled workers and their spouses more than it owes unskilled workers.»³⁷ Un travailleur devrait avoir la possibilité de décider quel pourcentage il veut conserver pour sa retraite. Pourvu que l'État fournisse un minimum de protection pour avoir une retraite dans la dignité, les citoyens devraient avoir la liberté de faire des choix

³⁶ Idem. P.140

³⁷ Idem.147

façonnant leur vie et le gouvernement n'a rien à dire sur cela. De plus, à chaque cinq ans, le bureau du stakeholding devrait préparer un rapport détaillant un certain nombre de plans de pensions potentiels. Le gouvernement aurait alors à choisir pour les cinq prochaines années un plan allouant plus ou moins d'argent aux retraités. Cependant, cela aura un effet direct sur la bourse des jeunes adultes. Si une hausse des pensions est prise, alors une baisse de la bourse est à prévoir. «Within the stakeholding framework, all classes will share a common interest in defining the floor for social insurance. A higher citizen's pension means a lower stake for everybody, and vice versa.»³⁸

4.2. La taxe de privilège

À la place du système d'imposition sur le salaire des gens pour financer le régime de sécurité sociale, les auteurs proposent que chaque citoyen paye un impôt sur le degré de privilège qu'il a eu dans sa jeunesse pour financer le nouveau régime de pension. Ackerman et Alstott prétendent que la taxe de privilège représente le cycle de vie libéral. Le paiement de l'impôt se fait à partir de vingt et un ans jusqu'à soixante-sept ans, soit du moment où une personne est adulte jusqu'à ce qu'elle ait accès à sa pension de vieillesse. «Everybody should pay something. It is a privilege to be an american citizen, as millions of would-be immigrants attest.»³⁹ Bien sûr, certaines personnes ayant eu de plus grands privilèges dans leur jeunesse devront payer un impôt sur le privilège plus important que quelqu'un ayant été élevé dans un environnement pauvre. Au lieu d'essayer d'éliminer les inégalités par rapport aux privilèges de certains, les auteurs se demandent comment une forme d'imposition pourrait améliorer certaines des conséquences de ces inégalités. Alors, Ackerman et Alstott croient que la Loi sur l'impôt devrait prendre en compte les documents démontrant une corrélation entre les privilèges en tant qu'enfant et les avantages adultes. Imposer les privilèges au lieu des salaires est simplement un moyen de rapprocher le principe de la juste égalité des chances avec le concept de citoyenneté. «Within this framework, we are proposing to link the first and last phases of a citizen's life. Because the government will have to raise the money for

³⁸ Idem. P.153.

³⁹ Idem, P.158

citizens' pensions from somebody, isn't it fair to ask the most privileged to put more money into the kitty?»⁴⁰

Le problème qui survient alors concerne la façon de mesurer les privilèges de chacun. Les deux auteurs proposent de mesurer les privilèges en ne regardant qu'un aspect de la vie d'un enfant, soit le montant d'argent que chacun de ses parents gagne comme revenus pendant qu'il grandit. Non seulement l'argent est l'unité la plus mesurable de pouvoir social, mais il est en lien direct avec les avantages. Les ordinateurs seraient en mesure de calculer les revenus des parents de l'individu pendant les dix-huit premières années de sa vie à l'aide de la banque de données de la sécurité sociale. Le plus haut ou plus bas revenu de sept à neuf années servira alors à déterminer si l'individu se trouve dans l'une des trois braguettes. La plus haute comprend le top vingt pour cent, la plus basse comprend vingt pour cent des familles à revenus les plus bas et la braguette moyenne comprend le reste. La manière dont l'imposition sera appliquée est la suivante. À partir de vingt et un ans, un individu se verra imposé un pourcentage réduit de la taxe de privilège et ce dernier augmentera jusqu'à trente cinq ans où il paiera le montant entier annuel. Par la suite, l'individu aura à payer ce taux jusqu'à soixante-sept ans.

De plus, Bruce Ackerman et Anne Alstott ajoutent que l'on devrait aussi vérifier les modalités individuelles pour ne pas être injuste pour les cas d'exception. Par exemple, une personne provenant d'un milieu riche pourrait voir son taux d'imposition diminuer s'il prouve qu'il a fait un échec de sa vie et que son revenu est très bas. «Indeed, it will sometimes seem unfair to impose the tax on adults who have utterly failed to make income-producing use of their early childhood advantages. For this reason, we will support the creation of an ``escape hatch`` from high privilege tax brackets under special conditions.»⁴¹

4.3. Les possibilités de réalisation

Selon Bruce Ackerman et Anne Alstott, la stakeholder society serait relativement facile à réaliser. Cela est notamment dû au fait que l'infrastructure institutionnelle est

⁴⁰ Idem.p.164

⁴¹ Idem.p.166

déjà existante. Les services des revenus internes ainsi que l'administration de la sécurité sociale sont en place. Bien qu'il soit possible de dénigrer le travail de ces agences, il reste tout de même qu'elles sont remplies d'individus compétents dont les tâches pourraient être élargies afin d'identifier les personnes pouvant recevoir la bourse et à la distribution de l'argent. «Unlike a comparable educational reform, stakeholding will not require a massive reorganization of the existing institutional framework. It builds on what we already have.»⁴² Il en est de même pour la taxe sur la richesse. Comme il a été mentionné plus tôt, l'infrastructure d'imposition déjà présente permettrait une transition facile à l'impôt sur la richesse.

4.4. Les limites de la proposition

Bien que la proposition des deux auteurs semble très bonne aux premiers abords, il ne faut pas oublier, ni négliger, les limitations de celle-ci. Comme il a été mentionné plus tôt, la stakeholder society proposé par Bruce Ackerman et Anne Alstott ne vise pas à arriver à une juste égalité des chances finale. En effet, les deux auteurs admettent que leur proposition ne peut pas arriver à une égalité des chances totale. «We do not suppose that our proposal suffices to achieve the ideal of equal opportunity. Not only educational reform but the special problems posed by serious physical or mental handicaps are beyond the scope of our initiative.»⁴³ Alors, ils admettent que le cas des handicapés mentaux et handicapés physiques pose des problèmes à la juste égalité des chances, mais que leur théorie n'est pas élaborée pour répondre à ces questions. Cette situation est compréhensible quand l'on sait que même Dworkin admettait que les inégalités d'opportunités en termes de handicaps physiques ou mentaux ne peuvent pas être totalement supprimées par l'argent.⁴⁴ Alors, il faudrait qu'il y ait des mesures sociales adoptées en plus de la théorie présentée par les deux auteurs pour que ces inégalités soient réduites ou supprimées.

De plus, en ce qui concerne les immigrants, Bruce Ackerman et Anne Alstott adoptent un point de vue particulier. Pour éviter tout abus du système de bourse par les

⁴² Idem. P.31

⁴³ Idem. P.34

⁴⁴ Ronald DWORKIN, «What is Equality part 1 : Equality of Welfare», *Philosophy & public affairs*

étrangers, les auteurs ont dû créer des conditions pour que ceux-ci soient en mesure de réclamer leur juste part de la nation comme citoyen. Deux situations peuvent se présenter, soit celle des étrangers résidents de longue date ainsi que celle des citoyens de naissance. Commençons avec les résidents étrangers de longue date ou les immigrants ayant acquis leur citoyenneté en résident dans le pays pendant un certain nombre d'années. Bien sûr, si certains immigrants refusaient de faire les vœux de citoyenneté, ils seraient exclus du système de bourses. « We see no reason to extend them rights of economic citizenship if they do not voluntarily assume obligations of political loyalty.»⁴⁵ En plus d'être vraiment citoyen, un immigrant de vingt et un ans demandant une bourse de quatre-vingt mille dollars devrait avoir vécu au moins onze ans de ces vingt et un ans dans son pays adoptif avant d'être éligible pour la bourse. Les auteurs redoutent qu'un accès trop facile à la bourse par les immigrants soit une mesure contre-productive. Dans ce cas, soit la mesure serait retirée au fil du temps, ou les étrangers en abuseraient tellement qu'elle ne servirait que la cause des détracteurs de la stakeholder society. Le seul moyen de sauver les fonds des bourses serait alors d'imposer une clause de résidence aux immigrants. Cette clause supplémentaire représente l'attachement nécessaire à la nation adoptive des immigrants. Un attachement qui assurera d'une certaine manière que les immigrants ne retourneront pas dans leurs pays d'origine pour dépenser leur quatre-vingt mille dollars fourni par l'État. «For naturalizing citizens, a residency requirement makes sense as part of a realistic effort to keep the doors open for future generations of immigrants. For birthright citizens, it makes sense to prevent cynical raids on the Treasury.»⁴⁶

En ce qui concerne la situation des femmes, les auteurs sont loin de prétendre que leur proposition règlera toute forme d'inégalités. Il est certain que la bourse de quatre-vingt mille dollars donnera le pouvoir aux femmes de faire le plus possible avec une réalité injuste. Désormais, les femmes auront accès plus facilement à une éducation de haut niveau et par conséquent à des postes de plus haute importance. Ceci pourra, potentiellement, éliminer les inégalités à long terme en ce qui concerne leur situation dans la société moderne. Cependant, la proposition de Bruce Ackerman et Anne Alstott ne vise pas à éliminer toutes les inégalités existantes dans la société par elle-même. Elle

⁴⁵ Bruce ACKERMAN, Anne ALSTOTT, *The Stakeholder Society*. P.48

⁴⁶ Idem. P.49

visent plutôt à réduire l'inégalité des chances par une aide fiscale et les auteurs écrivent que si un programme visant à réduire les inégalités est proposé, il est le bienvenu. «In the longer term, it will not only convey a symbolic message of support for gender equality but will also give enterprising women the the real resources they need to challenge traditional expectations and make their own way in the world.»⁴⁷

5. Conclusion

Comme nous avons pu le voir au cours de ce chapitre, Bruce Ackerman et Anne Alstott ont tenté de développer une proposition de redistribution des richesses. Le but principal que veulent atteindre ces auteurs avec la théorie de la bourse de stakeholder est de donner une meilleure égalité des chances à chaque citoyen. La manière envisagée par eux pour atteindre ce but est bien évidemment une bourse de quatre-vingt mille dollars. Celle-ci sera payée à toute personne atteignant l'âge adulte et qui a reçu un diplôme d'études secondaires. De plus, comme nous l'avons vu, un casier judiciaire pourrait faire en sorte de remettre en question la possibilité pour un futur bénéficiaire de recevoir la bourse. Cette forme de redistribution des richesses ferait en sorte que les bénéficiaires pourront poursuivre leur propre conception d'une bonne vie en leur donnant les moyens financiers de réaliser leurs projets, que ce soit la poursuite d'études postsecondaires ou toute autre chose.

Bien sûr, la justification principale que les deux auteurs ont énoncée pour ce système de redistribution des richesses est d'améliorer l'égalité des chances pour tous les citoyens alors que nous vivons dans un monde où cette dernière n'est pas réellement instaurée. Quant aux bénéfices à prévoir, comme nous l'avons vu, il y aurait une amélioration en ce qui concerne le comportement des jeunes, un sens du patriotisme accru, etc.

Puis, nous avons aussi examiné les moyens de financement qui ont été prévus par les auteurs. Tout d'abord, Ackerman et Alstott proposent qu'il y ait un remboursement à la mort des bénéficiaires. Ce paiement prendrait en compte le montant initial de la bourse ainsi que les intérêts accumulés au fil des ans. Il faut aussi ajouter que cela se fait sur une

⁴⁷ Idem. P.208

base de possibilité. C'est-à-dire que l'argent sera pris s'il existe, sinon, il n'y aura pas de dette qui sera transférée aux proches du défunt. Puis, il pourrait y avoir une taxe de confiance qui serait imposée aux bénéficiaires de la bourse. Cette taxe serait mise en oeuvre pour s'assurer qu'une partie du montant de la bourse et des intérêts soit remboursée au lieu de risquer de ne rien recevoir à la mort de la personne. De plus, le moyen principal de financement pour la bourse de stakeholder serait une imposition d'environ deux pour cent sur la richesse. Cette imposition viserait seulement les personnes les plus riches de la société et éviterait que ce fardeau soit aussi sur les épaules des personnes les plus pauvres et des gens faisant partie de la classe moyenne. Par la suite, nous avons examiné la justification du financement, à savoir pour quelle raison Ackerman et Alstott ont décidé d'utiliser ces moyens pour amasser l'argent qui servira pour la redistribution. Cette justification est la redistribution de l'argent des plus fortunés vers les plus pauvres, les avantages de la richesse ainsi que la contribution de tous à l'enrichissement de ces premiers.

Nous avons aussi vu qu'il y a l'élément de la préservation des pensions publiques qui selon ces auteurs devraient être maintenues pour offrir aux personnes âgées une qualité de vie. De plus, une taxe qui pourrait être mise en place pour le financement de la proposition est une taxe de privilège. Celle-ci implique que les citoyens pourraient être taxés sur les avantages qu'ils ont eus pendant leur enfance jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge adulte. La taxe pourrait être mise en place selon un souci pour l'égalité des chances encore une fois. En plus, même si la proposition a quelques points faibles, nous pensons qu'il serait possible qu'elle voie le jour dans notre société si assez de gens sont convaincus de ses bienfaits.

Dans chacune de ces sections du chapitre, nous avons examiné les éléments cruciaux de la proposition de la bourse de stakeholder de Bruce Ackerman et Anne Alstott. Cela nous a permis de discerner le raisonnement, l'étendue ainsi que les limitations de la théorie proposée par ces deux auteurs. De cette manière, nous avons amélioré notre compréhension de la « Stakeholder Society », ce qui nous permettra de la comparer à la proposition de Philippe Van Parijs ainsi que de la mettre en perspective par rapport aux critiques qui lui sont faites.

Maintenant que nous avons exploré la proposition de Bruce Ackerman et d'Anne Alstott, soit la bourse de stakeholder, il est maintenant temps d'étudier l'allocation universelle de Philippe Van Parijs. Bien entendu, cette théorie constitue aussi un projet de redistribution des richesses pour tous. Cependant, elle est très différente, notamment dans le but qu'elle veut atteindre ainsi que le type de redistribution qu'elle met en avant.

Chapitre 2 : L'allocation universelle de Philippe Van

Parijs

Introduction

La volonté de Philippe Van Parijs de proposer une nouvelle théorie de la justice et de la distribution des richesses lui est venue après avoir formulé deux constats sur la société moderne. D'une part, il y a la conviction que les sociétés capitalistes de notre monde sont remplies d'inégalités inacceptables. Qu'il s'agisse de personnes ayant perdu leurs biens à cause de conditions économiques contingentes ou des handicaps que certaines personnes doivent endurer pendant leur vie, les inégalités sont partout autour de nous. D'autre part, la liberté est très importante dans la vie de chacun et comme principe guidant diverses facettes du monde tel que nous le connaissons. L'auteur de la théorie de l'allocation universelle ici présentée prend ces considérations à cœur et les prendra comme point de départ pour élaborer sa proposition. Une des tâches les plus importantes de Van Parijs sera alors de donner une réponse crédible à l'objection libertarienne voulant que ces deux considérations soient mutuellement exclusives. Une autre critique libertarienne est que pour prendre la liberté au sérieux, il faut accepter la plupart des inégalités dans le monde et Philippe Van Parijs devra aussi s'attarder à réfuter cette déclaration s'il veut proposer son approche de l'allocation universelle de manière sérieuse.

L'idée de base derrière la proposition de l'allocation universelle telle qu'élaborée par Philippe Van Parijs est que chaque personne devrait avoir droit à un salaire universel tout en lui permettant d'avoir des revenus provenant de divers domaines. Ces activités peuvent être des emplois, placements financiers, services, etc. « Give all citizens a modest, yet unconditional income, and let them top it up at will with income from other sources. »⁴⁸

⁴⁸ Philippe VAN PARIJS, «Basic Income : A simple and powerful idea for the twenty-first century», *Redesigning distribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p.3

La définition de l'expression allocation universelle utilisée par l'auteur au cours de ses écrits est la suivante. Une allocation universelle est une forme de revenu payé par une communauté politique à tous ses membres sur une base individuelle, sans critères d'adhésion ou de critère d'employabilité. La spécification des termes est importante pour l'auteur, puisque historiquement le terme allocation universelle désignait une panoplie de propositions dont la majorité avait des critères d'adhésion tels qu'une nécessité d'avoir un emploi ou une limite sur le montant d'allocation reçu selon le salaire des bénéficiaires. De plus, il faut préciser qu'alors que la définition stipule que l'allocation universelle doit être payée par une communauté politique, le débiteur peut être autre que l'État. Cependant, nous reviendrons à cela dans la partie dédiée à l'allocation universelle en tant que telle.

Un des arguments les plus utilisés pour se positionner en faveur de l'approche de l'allocation universelle est que la justice sociale n'est pas seulement que tous ont droit à un revenu décent, mais aussi que tous doivent avoir accès aux activités rémunérées et non rémunérées. Cependant, le but n'est pas de donner à tous un emploi et ainsi de garder tous les citoyens occupés avec une activité leur permettant de gagner leur vie. Le but de cette approche est plutôt de donner à chacun un accès à une activité rémunérée adéquate. Alors, cela fait en sorte que la nature inconditionnelle de l'allocation universelle constitue un avantage crucial. Ce critère de l'allocation universelle fait en sorte qu'il est possible d'étendre le pouvoir de marchandage pour permettre autant que possible aux moins avantagés de discriminer entre les emplois attrayants et ceux qui ne le sont pas pour chaque personne. L'argument précédent fait directement référence à une conception de la justice sociale comme étant la distribution juste d'une vraie liberté pour accomplir ce que chacun considère comme une vie valant la peine d'être vécue. De plus, pour Philippe Van Parijs, il est impératif que n'importe quelle théorie proposant une forme d'allocation universelle doive adopter une notion de vraie liberté comme notion de justice sociale. La vraie liberté signifie de ne pas simplement avoir le droit, mais aussi les moyens de faire ce que l'on voudrait faire. Aussi, cette notion devrait être combinée avec un critère égalitaire de distribution des richesses. La situation actuelle dans la société fait en sorte que la liberté consiste en une combinaison d'inégalités que l'on accumule pendant toute notre vie. Ces inégalités se manifestent notamment dans les opportunités à avoir un

emploi convenable et aussi à pouvoir maintenir ledit emploi. Cela fait en sorte que pour Van Parijs, les revenus, ou du moins une partie des revenus, associés aux emplois devraient être capturés par une certaine forme de taxe ou d'imposition pour ensuite être répartis plus également dans la société. Et le meilleur moyen pour redistribuer les richesses pour cet auteur est évidemment le système de l'allocation universelle.

La première partie de ce chapitre sera consacrée à l'étude de la définition de la liberté que Van Parijs utilise dans sa proposition de l'allocation universelle. Celle-ci expliquera le concept de vraie liberté qui devrait être accessible à tous et qui forme la base de la théorie de l'allocation universelle de cet auteur. La deuxième partie aura pour objet l'étude de la proposition de l'allocation universelle en tant que telle. Dans celle-ci, tous les aspects les plus importants de cette théorie seront étudiés. Puis, la troisième partie sera consacrée à la diversité non dominée qui est un principe que Van Parijs a créé à partir d'une proposition de Bruce Ackerman visant à accommoder les personnes ayant des handicaps. Finalement, la dernière partie étudiera le point de Van Parijs voulant que les emplois soient des atouts qui peuvent être mis au service de tous. Bref, toutes les sections de ce présent chapitre serviront à présenter l'intégralité de la proposition de l'allocation universelle de Philippe Van Parijs. Tous ces éléments sont importants dans la mesure où ils forment toutes les facettes de l'allocation, de son financement, des éléments complémentaires ainsi que la justification de tous ses aspects. Tout ceci nous permettra de bien comprendre l'étendue de cette proposition ainsi que les critiques ou les commentaires qui pourront être faits à l'égard de celle-ci. Cela est important pour l'exposition subséquente du débat entre Bruce Ackerman, Anne Alstott et Philippe Van Parijs.

1. La définition de la liberté

Cette section de sera dédiée à la définition de la liberté proposé par Philippe Van Parijs. Cette définition est très importante pour la proposition de l'allocation universelle qu'il a développée. Celle-ci sert notamment de pièce maîtresse sur laquelle cet auteur fonde sa proposition de l'allocation universelle alors qu'il croit que chacun devrait pouvoir avoir accès à cette vraie liberté. Cette nouvelle forme de liberté qui est qualifiée de vraie liberté par Van Parijs comprend non seulement les éléments traditionnels de la

sécurité et de la propriété de soi, mais aussi celui de l'opportunité. Une personne devrait être libre de faire non seulement ce qu'elle veut, mais aussi ce qu'elle pourrait vouloir faire. Il ne semble pas que cela soit possible dans notre société actuelle et c'est notamment pour cela que Philippe Van Parijs élaborera sa propre proposition d'une forme d'allocation universelle.

La première chose à faire dans l'élaboration d'une approche basée sur la liberté telle que l'allocation universelle de Philippe Van Parijs est de définir la notion de liberté utilisée tout au long du travail, démontrer la cohérence de l'idéal d'une société libre et en dériver les implications institutionnelles. La première étape consiste à faire la différence et à choisir si ce qui est préférable est une société libre ou une société où les membres ont la plus grande liberté possible. Ces deux notions peuvent sembler similaires, mais elles comportent différentes conséquences pour une société. D'une part, l'expression société libre prétend que c'est seulement la société qui doit être l'objet de la liberté. Une telle société libre peut alors être une société étant capable de déterminer son propre avenir selon ses désirs. Bref, une société qui n'est pas seulement indépendante de tout pouvoir externe, mais aussi en plein contrôle de soi-même. Ce qui peut être très grave pour la notion de liberté communément comprise est qu'une telle société n'a aucun avantage à garantir beaucoup de libertés à ses membres puisque c'est seulement elle qui bénéficie de la notion de société libre. Prenons l'exemple où une société libre serait menacée par un ennemi extérieur, un autre pays par exemple. «Unless patriotic feelings are so strong that most people will spontaneously make themselves available for the defence effort, society's freedom then requires compulsory conscription, presumably a blatant restrictions of individual freedom.»⁴⁹ Alors, si l'idéal de liberté est compris comme une société libre, la liberté des membres d'une société est toujours assujettie à une restriction de la part de la société, si le besoin de protéger la liberté de la société apparaît. Bref, une liberté maximale pour la société fera nécessairement collision avec la liberté de ses membres. D'autre part, l'expression de société où les membres individuels sont libres concerne, bien entendu, la liberté de chacun des citoyens vivant dans la société. À ce moment, la société ne peut pas limiter la liberté de ses membres pour accomplir ses

⁴⁹ Philippe VAN PARIJS, *Real Freedom for all : What (if anything) can justify capitalism?*, p.16

objectifs économiques, sociaux ou autres. Maintenant que les deux notions ont été définies, il reste encore le dilemme de déterminer laquelle des deux notions il est préférable de choisir pour l'idéal de liberté. La réponse de Van Parijs à cette question est très concise et très claire. «Surely, a social order which maximizes societal freedom, that is, removes more obstacles in the way of society's achievements than any other, including through the enslavement of its members, does not provide an adequate interpretation of the ideal of a free society we are trying to spell out.»⁵⁰ Alors, l'idéal d'une société la plus libre possible en est un où les membres sont le plus libres possible. De plus, il est vrai que les membres d'une société ne peuvent pas être libres si une société en tant que telle n'est pas libre de faire ou de prévenir certaines choses. Cependant, l'idéal reste que la liberté de la société ne doit rester qu'un moyen pour les individus d'être libres et d'avoir une plus grande liberté. Des deux conceptions d'un idéal de liberté qui ont été définies, chacune d'entre elles peut être caractérisée comme faisant partie d'un système soit de liberté positive ou de liberté négative. Alors que n'importe laquelle des deux définitions initiales peut être utilisée pour caractériser la liberté positive, la meilleure définition de l'idéal de liberté que Van Parijs a choisie peut caractériser la liberté négative non seulement comme souveraineté individuelle, mais aussi comme la participation individuelle dans la souveraineté collective. Bref, l'interprétation la plus défendable de la société libre se situe au niveau de la liberté négative de la souveraineté individuelle comprenant la dimension de la participation individuelle dans la souveraineté collective.

La distinction entre les libertés négatives et les libertés positives doit alors être faite pour aider à la définition potentielle de la notion de liberté utilisée par Van Parijs. D'une part, les libertés négatives peuvent être définies comme l'absence de contrainte face à des obstacles. Par exemple, une liberté négative pourrait être de ne pas être contraint par d'autres personnes de faire ce que l'on veut, quand l'on veut. D'autre part, les libertés positives sont définies comme les libertés de faire quelque chose. Par exemple, une liberté positive pourrait être d'avoir le droit de faire une certaine activité. Cependant, Van Parijs déclare que la distinction entre la liberté positive et la liberté

⁵⁰ Idem. P.16

négative n'est finalement pas quelque chose qui fait sens. Il montre notamment que la liberté par rapport aux obstacles est aussi la liberté de faire quelque chose dans l'exercice de la liberté. «The only use for this distinction is to point out that the emphasis may be on the obstacle side or the exercise side of freedom, depending on the context.»⁵¹ Alors, la distinction entre la liberté négative et la liberté positive ne sert qu'à distinguer de quel aspect de la liberté celle-ci provient. Il faut aussi noter que la liberté comme souveraineté individuelle est à la fois une liberté négative et une liberté positive.

Jusqu'à maintenant, la discussion sur la liberté des citoyens s'est limitée à la définition de ce qui devrait être compris par le terme liberté. Il faut maintenant s'attarder à quelle signification le mot liberté devrait avoir pour chaque individu dans la société. Certains penseurs comme Voltaire ont proposé que la liberté doive être comprise comme la possibilité de chacun de faire tout ce qu'il désire. Cependant, cette proposition ne peut pas être prise comme une réponse valide. Si une caractérisation de la liberté de chacun fait référence aux désirs de quelqu'un, l'objection de l'esclave satisfait peut apparaître très facilement. «On this definition, in other words, someone could be made free, or her freedom could be increased, through an appropriate manipulation of her preferences, whether by others or by herself.»⁵² Même si une telle manipulation d'une personne peut la rendre plus heureuse, il serait faux de prétendre que sa liberté en serait augmentée. Suite à cette difficulté, Philippe Van Parijs trouve une approche pouvant décrire de façon appropriée la liberté de chacun. Cette approche prétend rester fidèle au modèle de la liberté négative vue plus tôt. Cette stratégie propose que le fait d'être libre provienne du fait de ne pas être empêché de faire non seulement ce que l'on voudrait faire, mais aussi ce que l'on pourrait vouloir faire. En définissant la liberté de cette manière, il est alors possible d'éviter la difficulté de l'esclave contenté puisque la manipulation des désirs ne peut pas faire en sorte que les esclaves soient plus libres que ceux étant dans une société identique. De plus, cette vision de la liberté permet de faire une discrimination entre une société limitant la liberté des gens en restreignant leur capacité à faire une activité que tout le monde voudrait faire et une société empêchant ses membres de faire des activités que personne ne voudrait faire. Bref, à partir de cet instant, la souveraineté individuelle

⁵¹ Idem. P.18

⁵² Idem. P.18

est définie comme la liberté de pouvoir faire tout ce que l'on pourrait vouloir faire. «But the ideal of a free society that is being spelt out is now further clarified : the individual sovereignty by the reference to which is to be understood is the freedom to do whatever one might want to do.»⁵³

Une caractéristique des sociétés libres est que chacune d'elles a un système de droits de propriété mis en place et appliqué par les gouvernements, les tribunaux, les forces policières et les autres forces coercitives. La prochaine question est alors de savoir quels sont les obstacles devant être abolis ou du moins minimisés par le système des institutions d'une société libre. Une difficulté est alors de savoir si seulement la coercition peut être comptée comme un obstacle limitant la liberté des citoyens. La coercition est ici comprise comme la restriction des opportunités d'une personne concernant les possibilités légitimes auxquelles elle puisse avoir accès. Cependant, Van Parijs tente de clarifier la définition de la coercition. «Could then coercion not be interpreted [...] as a constraint on people's actions stemming from the (threat of a) violation of whatever rights happen to prevail under a given institutional set-up, but rather, more broadly, as the (threat of a) transgression of a framework of rights which comprises the right of self-ownership?»⁵⁴ Alors, la coercition devient plutôt la contrainte sur les actions des gens provenant d'un ensemble de droits appartenant au droit de propriété de soi. Bref, la difficulté devient de savoir s'il existe quelque chose d'autre que la coercition pouvant limiter la liberté des gens selon la deuxième définition donnée par Van Parijs.

Traditionnellement, la liberté est composée de deux éléments fondamentaux. Le premier élément est la sécurité. Celle-ci sert à nous protéger dans la société libre des autres membres de la société et des forces extérieures qui peuvent agir sur nous. Non seulement nos biens sont protégés de l'acquisition forcée des autres, mais aussi notre propre personne. Sans garantie de sécurité, il ne serait pas possible d'avoir une société libre. Le deuxième élément est la propriété de soi. Celle-ci empêche toute personne de prendre possession d'une autre dans la société libre. L'exemple le plus flagrant est

⁵³ Idem, p.19-20

⁵⁴ Idem. P.21

l'esclavagisme qui est aboli dans toutes les sociétés libres. C'est à ce moment que Philippe Van Parijs introduit un élément supplémentaire qui devrait faire partie intégrante de la notion de liberté. Ce troisième élément de la liberté introduit par Van Parijs est l'opportunité. Cet élément fait évidemment référence aux opportunités des gens de faire ce qu'ils désirent, d'atteindre leurs buts, etc. Van Parijs utilisera le terme «vraie liberté» pour déterminer la notion de liberté incorporant les trois éléments de la liberté que nous avons vue jusqu'à présent, soit la sécurité, la propriété de soi ainsi que l'opportunité contrairement à la notion de liberté formelle qui ne comprend que les deux premiers éléments de la liberté. Dans le cas de la vraie liberté, l'opportunité de faire ce qu'une personne veut faire ne peut être qu'une question de degré contrairement à la liberté formelle. En prenant en compte la proposition de Van Parijs, l'idéal d'une société libre devient alors une société dont les membres sont le plus libres possible. «The ideal of a free society must therefore be expressed as a society whose members are maximally free [...] rather than simply free.»⁵⁵ Le choix fait par Van Parijs de favoriser la vraie liberté revient à choisir la caractérisation la plus grande possible des obstacles limitant la liberté vue comme la possibilité de faire ce que l'on pourrait vouloir faire. Si l'on ne prend pas en compte la temporalité, alors n'importe quelle limitation des possibilités d'un individu est importante pour la description de la liberté. De plus, la conception de la vraie liberté apporte une réponse au problème de la coercition comme seule limitation de la liberté des individus. «[T]he conception of real freedom presented above does not merely refuse to confine freedom-restricting obstacles to coercion – whether defined as self-ownership-violation or as right-violation.»⁵⁶ Alors que la limitation de la liberté par des obstacles n'est plus seulement attribuée à la coercition, la vraie liberté refuse aussi de confiner les obstacles aux limitations produites par les autres êtres humains. Une objection au concept de vraie liberté de Van Parijs est qu'elle ne fait pas la différence entre les prohibitions et les incapacités, soit les choses permises et les choses que l'on peut accomplir. De plus, cette objection remarque que l'approche de Van Parijs se concentre sur la caractérisation institutionnelle d'une société libre et qu'un système institutionnel ne fait que distribuer des permissions. Alors, agrandir le concept de liberté pour qu'il englobe la dimension des

⁵⁵ Idem. P.23

⁵⁶ Idem. P.23

permissions et la dimension des capacités est inutile puisque seulement la première est importante pour le projet. Selon Van Parijs, cette objection est fautive. Ce n'est pas parce qu'un système institutionnel est un système de permissions que les habiletés de chacun ne sont pas importantes en ce qui concerne la détermination du meilleur système pour les opportunités des citoyens. Ceci est vrai parce que ce que nous pourrions vouloir faire est directement lié à ce que nous pouvons faire. «Thus, even though only the permission dimension of the opportunity-set is directly affected by the selection of an institutional set-up, the strong two-way causal relation between permissions and abilities makes it altogether impossible to dismiss the ability dimension as irrelevant to the freedom-based choice of such a set-up.»⁵⁷ De plus, Van Parijs spécifie qu'il est possible d'avoir des obstacles internes. Ceux-ci se manifestent sous la forme de préférences et de désirs. Pour qu'un désir limite la liberté d'une certaine personne, il n'est pas suffisant qu'il ne soit pas choisi, ni qu'il dérive d'une vision normative de ce que la personne devrait désirer. Pour qu'un désir limite vraiment la liberté, il faudrait aussi que la personne ne puisse pas s'en débarrasser si elle seule le veut ou si les efforts nécessaires pour s'en débarrasser sont énormes.

Avec les informations que nous avons acquises jusqu'à maintenant, il est temps d'identifier ce qui constitue une société libre. Dans cette définition d'une société libre, les trois éléments principaux de la liberté que Van Parijs a identifiée dans sa vraie liberté refont surface. Une société est libre si elle répond aux trois conditions suivantes. Premièrement, elle doit avoir une structure de droit bien mise en place et appliquée. Deuxièmement, cette structure fait en sorte que chaque citoyen est le propriétaire de sa propre personne. Troisièmement, cette structure fait en sorte que chaque personne possède le plus grand nombre d'opportunités possibles peu importe ce qu'elle désire. La manière dont cette troisième condition devrait être comprise est qu'une personne ayant le moins d'opportunités dans une société libre ne devrait pas avoir moins d'opportunités qu'une personne dans un autre système de distribution. «[T]he person with least opportunities has opportunities that are no smaller than those enjoyed by the person with least opportunities under any other feasible arrangement; in case there exists another

⁵⁷ Idem. P.24

feasible arrangement that is just as good for the person with least opportunities, then the next person up the scale in a free society must have opportunities no smaller than the second person up the scale of opportunities under this arrangement; and so on.»⁵⁸ De plus, Van Parijs croit que cette formulation sous forme de leximin est meilleure qu'une formulation grégaire ou une formulation égalitaire pour exprimer l'idée que les membres d'une société libre devraient tous être le plus libres possible. La caractérisation d'une société idéale telle que présentée par les trois conditions requiert une spécification sur le type de relation qu'elles ont entre elles pour savoir comment les conflits entre elles peuvent être réglés. Par exemple, si une société voulait protéger la violation des droits des gens, elle pourrait devoir limiter la propriété de soi de certaines personnes en les emprisonnant. De plus, donner le plus grand nombre d'opportunités à chacun pourrait entrer en conflit avec la mise en place des droits de propriété. Cela fait en sorte qu'il est imaginable qu'une société libre doive violer la propriété de soi et le principe offrant plus d'opportunité à tous si elle veut que la condition de la sécurité soit aussi satisfaite que possible. En plus, Van Parijs met en évidence qu'il n'y a pas d'harmonie organisant la relation entre la condition de propriété de soi et la condition de l'égalisation des opportunités. Dans les diverses situations se présentant à nous chaque jour, l'une ou l'autre des deux conditions peut prendre le dessus puisque chaque situation est unique. De plus, Philippe Van Parijs ajoute la réflexion suivante à la problématique. «As a rough conjecture, let me just state that a free society should give a priority to security over self-ownership, and to self-ownership over leximin opportunity. But this priority is of a soft kind. It does not amount to a rigid lexicographic priority.»⁵⁹ Donc, théoriquement, les trois conditions ont une priorité lexicographique assez souple pour permettre à chaque situation unique d'en différer. Aussi, il faut spécifier que certaines pratiques criminelles peuvent être tolérées si leur extermination ferait en sorte de poser de trop grandes restrictions sur la propriété de soi ou un éloignement trop grand du principe d'égalisation des opportunités. Par exemple, s'il fallait mettre en place un État totalitaire pour éliminer toutes les organisations criminelles, il est préférable de vivre dans une société où ces

⁵⁸ Idem. P.25

⁵⁹ Idem. P.26

dernières sont relativement présentes pour protéger la propriété de soi et les opportunités des citoyens.

Alors, suite à ce qui a été exposé jusqu'à maintenant, la définition d'une société libre peut être donnée. À savoir qu'une société libre en est une où les opportunités des gens sont organisées selon le principe du leximin avec la protection de leur liberté formelle, soit le respect de la structure de droit qui inclut la propriété de soi. «[I] shall further abbreviate by saying that a free society, as characterized by the three conditions and their articulation, is one that realizes real-freedom-for-all. And it shall call real libertarian the view that conceives of a just society as a free society in this sense. »⁶⁰ Une des choses que Van Parijs essaie d'accomplir est de trouver et de défendre une conception de la justice en oubliant les autres propriétés de la société qui pourraient être potentiellement désirables pour des raisons ne dérivant pas de leur contribution à la justice sociale. Et cela n'est faisable qu'en assumant que la justice est la seule propriété pouvant déterminer si un système institutionnel est désirable ou non ou du moins que la justice a priorité sur les autres propriétés désirables de la société. Tout comme les autres positions libérales de gauche, le vrai libéralisme essaie d'articuler l'importance de la liberté, de l'égalité et de l'efficacité. La liberté provient du postulat de neutralité, avec la contrainte de la propriété de soi et avec un souci des moyens requis pour les gens de poursuivre leur propre conception du bonheur. Et l'égalité et l'efficacité sont combinées dans le critère du leximin. «Real-libertarianism, thus situated, therefore holds a serious promise of accommodating our twofold point of departure : our capitalist societies are replete with unacceptable inequalities, and freedom is of paramount importance.»⁶¹

2. Les principaux aspects de l'allocation universelle

Dans cette section du chapitre, tous les aspects les plus importants de l'allocation universelle seront étudiés. Tout d'abord, le caractère inconditionnel de ce système sera examiné et nous allons voir si les quatre inconditionnalités de Van Parijs respectent son souci pour la vraie liberté pour tous. Par la suite, nous examinerons quels moyens cet auteur met en avant pour le financement de ce grand projet ainsi que certains éléments

⁶⁰ Idem, p.27

⁶¹ Idem. P.29

pouvant augmenter ou réduire le niveau de l'allocation universelle. Puis, nous étudierons les raisons pour lesquelles Van Parijs a décidé de distribuer l'allocation universelle en argent plutôt qu'en biens matériels. Finalement, nous allons examiner certaines modalités de versement que Van Parijs a considérées pour ce système telles que la fréquence des paiements ainsi que l'absence d'envie entre les bénéficiaires.

2.1. L'inconditionnalité

Dans la proposition de l'allocation universelle, l'inconditionnalité est un élément crucial et nécessaire. Comme nous l'avons vu, l'idéal d'une société libre pour Van Parijs en est une où chaque personne devrait posséder les moyens de faire ce qu'elle désire et non seulement avoir le droit de le faire. La vraie liberté pour tous fait en sorte que les ressources des gens devraient être augmentées tout en respectant la liberté formelle de chacun. Prise simplement, cette notion requiert alors que les revenus les plus bas soient augmentés et que l'exigence du travail associé au revenu soit éliminée pour permettre à tous d'avoir le plus d'opportunités possible. La vraie liberté se manifeste par la possibilité de choisir quel genre de vie chacun veut vivre sans être à la merci du marché de l'emploi et du marché économique. Alors, puisque Van Parijs démontre un vrai souci pour la vraie liberté de tous, il est nécessaire que le moyen de distribution des richesses soit un système de plus grande allocation inconditionnelle en accord avec les principes de sécurité et de propriété de soi. Le but est alors «to do as much as can be done in order to provide everyone with a genuine opportunity to make different choices.»⁶² Par exemple, prenons une personne qui a comme passion de travailler comme bénévole dans certaines institutions à but non lucratif et qui voudrait pouvoir s'y consacrer à temps plein. Dans le système économique actuel, il est extrêmement difficile, voire impossible, de faire une telle chose. Alors que dans une société comme celle que Van Parijs propose, cette personne pourrait se consacrer entièrement au travail bénévole sans se soucier de la dimension économique.

L'expression d'allocation universelle de Van Parijs fait référence à un système de transfert des richesses inconditionnel, peu importe s'il inclut certains éléments

⁶² Idem. P.34

conditionnels. Cet élément inconditionnel comporte quatre facettes distinctes. Alors, une allocation universelle est un revenu payé par le gouvernement à chaque membre de la société ;

- (a) peu importe s'il désire travailler ou non,
- (b) s'il est riche ou pauvre,
- (c) avec qui il demeure, et
- (d) dans quelle partie du pays il réside.

(a) Comme nous l'avons vu plus tôt, le droit de recevoir une allocation ou non ne devrait pas être conditionnel au désir de travailler de la personne. Van Parijs veut notamment instaurer un tel système de redistribution des richesses pour augmenter la vraie liberté de tous les citoyens, de leur laisser le choix de mener leur vie comme ils l'entendent. (b) La situation financière ne devrait pas influencer la possibilité de recevoir une allocation alors que chaque personne devrait pouvoir voir sa vraie liberté augmentée par cette proposition. Il en est de même pour la situation financière passée d'une personne, contrairement aux programmes sociaux actuels tels que l'assurance sociale. (c) Que quelqu'un habite seul ou avec d'autres personnes ne devrait pas avoir d'incidence sur le montant de l'allocation reçue. Chacun devrait être capable de faire ses propres choix et de décider de la manière dont il fera usage de cette somme d'argent qui lui sera versée. (d) De plus, qu'un citoyen réside en campagne, en ville, au bord de la frontière ou au milieu du pays ne devrait évidemment pas avoir de conséquence sur l'allocation ou le montant de celle-ci. Le fait de vivre dans une zone du pays où le coût de la vie est plus élevé ou plus bas ne devrait pas influencer le montant de l'allocation. Bref, les aspirations, la situation économique, familiale, sociale, résidentielle ne devraient pas former une condition pour accéder à l'allocation universelle alors que chacun peut voir sa vraie liberté augmentée par celle-ci. « The choice of the expression is meant to convey the idea that, owing to its unconditional nature, we here have something on which a person can safely count, a material foundation on which a life can firmly rest, and to which any other income, whether in cash or in kind, from work savings, from the market or the

State, can legitimately be added. »⁶³ Il faut noter qu'il n'y a rien dans la définition de l'allocation universelle faisant mention de besoins de base. Cela fait en sorte que l'allocation pourrait excéder ou arriver sous le montant nécessaire pour vivre une existence décente. Cependant, il est certain que l'idéal pour Van Parijs serait d'avoir un système d'allocation universelle permettant à tous de vivre au dessus du seuil de pauvreté.

Il faut maintenant étudier si chacune des quatre incondtionnalités respecte le souci de la vraie liberté pour tous. Bien sûr, l'absence de contraintes quant à savoir si les personnes ont un emploi ou non est directement en lien avec le principe de vraie liberté pour tous. Pour la deuxième incondtionnalité, la tâche est un peu plus compliquée. De manière basique, il s'agit ici de faire un choix entre une allocation universelle *ex ante* ou une forme de système d'impôt négatif *ex post*. Un système d'impôt négatif est un système d'allocation par l'État et prenant en compte plusieurs facteurs tels que le revenu, le montant d'impôt payé, et autres, pour calculer un montant d'argent à remettre aux citoyens. Le fait que l'allocation universelle ne soit pas limitée par un test de moyen lui donne un vrai avantage en ce qui concerne l'égalisation des opportunités pour trois raisons. Le premier avantage concerne la dimension du temps entre les deux formes de redistribution. D'une part, un système de taxe négative serait limité en ce qui concerne le temps requis pour faire toutes les étapes requises ainsi que les vérifications nécessaires. Ceci ne serait pas efficace pour l'égalisation des opportunités et de la vraie liberté puisque le temps d'attente entre les paiements serait beaucoup trop grand. D'autre part, l'allocation universelle et incondtionnelle n'inclut pas autant d'attente puisqu'il n'y a pas de conditions et d'étapes autres que la remise de l'argent à chaque bénéficiaire. La seule façon pour qu'un système de taxe négative puisse faire compétition à l'allocation universelle est d'incorporer un système de versement d'avance. Le deuxième avantage est qu'un système d'imposition négative se base sur une panoplie de transferts d'argent correctifs au lieu d'une somme d'argent que quelqu'un peut encaisser parce qu'elle est tangiblement là. Le troisième avantage est que l'allocation universelle est un système moins coûteux. Alors qu'un système d'imposition négatif inclut beaucoup de travail

⁶³ Idem. P.35

administratif pour les vérifications, les paiements, etc., il monopolise des fonds qui pourraient être utilisés pour augmenter le niveau de l'allocation universelle. Bien sûr, un système d'allocation universelle n'a pas autant de coûts administratifs puisqu'il est directement payé à tous. De plus, il ne faut pas oublier que les infrastructures administratives nécessaires à la mise en marche d'une allocation universelle sont déjà en place. En effet, les institutions de perception d'impôts et de distribution d'allocations pourraient être utilisées pour la mise en œuvre de la proposition de Van Parijs. La troisième et quatrième inconditionnalité faisaient en sorte que l'allocation universelle ne devait pas varier selon la situation familiale de chacun. Comme nous avons vu plus tôt, «[w]hat a real-libertarian is concerned to leximin, remember, is not the real freedom to get what a person happens to want, or what she needs in order to maintain her way of life. It is the real freedom to do what she might want to do. »⁶⁴ Alors, puisqu'il est possible qu'une personne résidant dans une commune ait le désir de vivre seule, l'allocation universelle non discriminatoire semble être le choix parfait.

De plus, comme il a été mentionné plus tôt, le système d'allocation universelle de Philippe Van Parijs n'inclut pas un critère d'employabilité. C'est-à-dire, que « [t]he right to a guaranteed minimum income is by definition not restricted to those who have worked enough in the past, or paid in enough social security contributions to be entitled to some insurance benefits. »⁶⁵ Alors, même si une personne n'a jamais travaillé auparavant, elle a quand même droit à son allocation. En plus, l'allocation universelle reste la même, même si une personne est employée ou non. Cela fait en sorte d'éliminer le problème du chômage et l'allocation universelle peut être comprise alors comme un supplément aux revenus provenant d'autres sources telles que les emplois, les placements, etc. Mais, elle ne doit pas être réduite à ce rôle puisque son caractère inconditionnel fait en sorte qu'elle est dans une catégorie à part des subventions à l'emploi et autres systèmes d'encouragement. Il ne faut pas oublier aussi que l'allocation universelle est indépendante de la volonté des personnes à vouloir travailler. L'allocation est payée à

⁶⁴ Idem. P.38

⁶⁵ Philippe VAN PARIJS, «Basic Income: A simple and powerful idea for the twenty-first century», *Redesigning distribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p.13

tous les citoyens de manière inconditionnelle, comme s'il s'agissait d'un droit fondamental.

Les deux inconditionnalités de travail et de moyens permettent d'élaborer ce qui fait en sorte que l'allocation universelle est importante pour nos sociétés. La force de la présente proposition dépend en partie de la relation existant entre ses deux inconditionnalités. L'abolition de toutes formes de tests de moyens pour avoir accès à l'allocation universelle fait en sorte de régler partiellement le problème du chômage en créant plus d'offre et d'acceptation d'emplois à petits salaires qui n'existent pas encore. De nos jours, les seules personnes pouvant faire la différence entre des emplois à petits salaires dégradants et ceux qui sont excitants par les opportunités qu'ils proposent sont les travailleurs. Grâce à une allocation universelle, les travailleurs auront vraiment l'opportunité de faire le choix entre les emplois attrayants et ceux qui ne le sont pas. «A work-unconditional basic income endows the weakest with bargaining power in a way a work-conditional guaranteed income does not. Put differently, work-unconditionality is a key instrument to prevent means-unconditionality from leading to the expansion of lousy jobs.»⁶⁶ Sans test de moyen, il est possible d'envisager que les bénéficiaires de l'allocation pourraient augmenter leurs revenus avec des emplois à faibles revenus ou à temps partiel. Cela fera en sorte d'encourager la réintégration sur le marché du travail. Les deux inconditionnalités de l'allocation universelle sont logiquement indépendantes, mais intrinsèquement liées comme composantes d'une proposition forte. De plus, elles démontrent que l'approche de l'allocation universelle a une manière particulière de répondre au problème de la pauvreté et du chômage. Un argument important en faveur de cette approche fait appel à la vision que la justice sociale n'est pas seulement une question de droit à un revenu, mais aussi à l'accès à une activité rémunérée. Selon Van Parijs, « if the concern is not to keep poor people busy at all cost, but rather to provide them with access to meaningful paid activity, the very unconditional nature of a basic income is a crucial advantage : it makes it possible to spread bargaining power so as to enable [...] the less advantaged to discriminate between attractive or promising and lousy

⁶⁶ Idem. P.14

jobs. »⁶⁷ Il y a alors un lien avec une conception de la justice sociale comme juste distribution de la vraie liberté de poursuivre la réalisation de sa propre conception d'une bonne vie. Van Parijs est convaincu qu'il est nécessaire pour une théorie de l'allocation universelle d'avoir une notion de vraie liberté au centre de la justice sociale combinée avec un critère égalitaire de distribution des richesses.

2.2. Le soutien par les taxes

Selon Philippe Van Parijs, si l'on ne prend pas en compte les habiletés personnelles et si l'on prend la vraie liberté vraiment sérieusement comme justice sociale, il est nécessaire d'avoir une allocation universelle maximale payée à tous les membres de la société. Pour l'instant, il est important de trouver des moyens permettant à une telle proposition d'être soutenue par certaines démarches et certaines formes de taxation et d'imposition. Tout d'abord, si nous accordons de l'importance à la possibilité de soutien de cette théorie, il faut s'attarder aux incitations. En effet, pour chaque société individuelle, un système de taxation devrait être choisi pour soutenir la plus grande allocation universelle possible tout en nuisant pas à la productivité de chaque société. « This suggests that, for any given type of socio-economic regime, one should select the structure of [...] taxation that can durably generate the highest yield, and that the tax rates should be pitched at a level corresponding [...] to the highest tax yield that can be durably generated under this type of regime. »⁶⁸ Philippe Van Parijs remarque qu'il n'est pas nécessaire que l'allocation universelle soit financée par une quelconque forme spécifique d'imposition visant un certain groupe d'individus dans la société tels que les personnes les plus riches. Pour lui, il serait possible de financer sa proposition avec les mêmes fonds utilisés pour financer d'autres programmes sociaux et politiques. Dans ce cas, le taux de taxe ou d'imposition des biens et des revenus serait alors augmenté pour permettre le financement de la proposition. De plus, il ajoute que la taxation et l'imposition ne sont pas les seules sources de financement possible. Il serait possible de le faire à l'aide de redevances pour les droits d'exploitation payés par les industries pour l'exploitation des richesses naturelles. Il cite notamment l'exemple de l'Alaska qui

⁶⁷ Idem. P.15

⁶⁸ Philippe VAN PARIJS, *Real freedom for all : What (if anything) can justify capitalism?*, p.38

redistribue une partie des droits d'exploitation des industries pétrolières sur son territoire à ses citoyens chaque année. Bref, Van Parijs ne spécifie pas quel système de taxation ou d'imposition devrait être utilisé pour financer l'allocation universelle dans chaque société. Plutôt, il laisse la liberté à chaque société de choisir le système de financement permettant la plus grande allocation possible tout en ne nuisant pas à la productivité.

Pour l'instant, ce qui a été proposé est que la forme de taxation et d'imposition la plus appropriée donnera nécessairement le taux d'allocation universelle le plus haut pour une société donnée. Cependant, ce qui est important pour la proposition de Van Parijs est le montant de l'allocation par personne et cela ne relève pas seulement du taux utilisé pour le financement ou du financement tout court. En effet, le niveau de l'allocation universelle sera aussi déterminé par le nombre de personnes vivant dans la société en question. Alors, il est nécessaire de prendre les effets démographiques en compte en ce qui concerne le niveau de l'allocation. Par exemple, si la distribution de l'allocation incite les gens à avoir plus d'enfants, la distribution des montants d'argent ne fera que financer une allocation de moins en moins grande pour chaque citoyen. Une proposition de Van Parijs pour alléger ce fardeau est que les enfants pourraient recevoir une allocation plus faible et les adultes pourraient recevoir la totalité du montant de l'allocation seulement à partir d'un certain âge. Par la suite, Van Parijs nuance sa proposition quant au type de taxe qui devrait être choisi par les sociétés pour prendre en compte ces nouveaux effets. « [U]nder a given type of socio-economic regime, the optimal choice, in terms of tax rates and basic income differentiation, is the one that can durably sustain, as far as one can predict, the highest average basic income. »⁶⁹ Bien sûr, d'autres éléments socio-économiques de la société sont quand même susceptibles d'affecter le montant de l'allocation universelle que chaque personne pourra recevoir. Un de ces éléments est le potentiel productif de chaque société, soit le profil de la productivité du travail humain une fois que la proposition a été mise en place. Ceci mène Van Parijs à développer un critère de justice intergénérationnel. Ce critère ne requiert qu'une seule chose de la société, soit que la prochaine génération ne soit pas dans une situation moins favorable que la présente génération. Selon ce critère, il peut évidemment y avoir une expansion du

⁶⁹ Idem. P.39

potentiel productif d'une société allant d'une génération vers la prochaine et, par conséquent, une augmentation du niveau de l'allocation universelle. Cependant, cela ne doit pas provenir de la satisfaction d'une quelconque forme de justice intergénérationnelle. Cette augmentation du niveau de l'allocation entre les générations devrait provenir d'un intérêt pour soi de la génération présente ou d'un souci de laisser assez de ressources pour la génération suivante. « The compensatory contributions must be consistent with everyone in the present generation getting the highest sustainable basic income, and they must benefit everyone in the next generation in the form of a basic income that is at least equal to the present one. »⁷⁰ Aussi, dans le cas où les ressources naturelles se font de plus en plus rares pour une société, pour maintenir son potentiel productif, elle devrait mettre en place un plus grand taux d'accumulation que normalement, aux dépens d'une allocation universelle plus grande.

De plus, Philippe Van Parijs propose aussi que certains programmes sociaux puissent se voir abolis pour permettre un plus grand financement de l'allocation universelle qu'il propose. Bien sûr, certains services sociaux seront abolis tels que l'assurance emploi ainsi que l'assurance sociale pour les personnes retraitées puisque ce domaine serait déjà couvert par l'allocation universelle. Cependant, certains programmes dont l'élimination serait probablement plus controversée pourraient avoir lieu. Par exemple, Van Parijs mentionne que certaines sociétés pourraient, si elles le jugent convenable, abolir les formes d'assurance maladie ainsi que le financement de l'éducation par l'État afin de donner aux bénéficiaires une plus grande allocation universelle. Cela ferait en sorte d'augmenter les fonds disponibles pour la redistribution et le niveau de l'allocation universelle en tant que telle. Cependant, il pourrait être plus avantageux pour les citoyens d'avoir un système de santé et d'éducation publiques plutôt que d'avoir à payer des milliers de dollars pour des soins médicaux et une éducation décente. Bref, le choix final reste quand même entre les mains des dirigeants et des peuples des diverses sociétés adoptant la proposition de Van Parijs.

⁷⁰ Idem. P.40

2.3. En Argent ou en biens matériels?

Maintenant, nous devrions nous demander s'il serait plus adéquat de distribuer cette allocation universelle sous la forme d'argent ou de biens matériels tout en prenant en compte le but de la maximisation de la vraie liberté de chacun. D'un point de vue purement stratégique, il est évident que le fait de donner la bourse sous forme de biens serait assez compliqué. Ceci est dû au fait qu'il serait difficile d'évaluer la vraie valeur de tout ce que chacun recevrait à chaque paiement. De plus, certaines choses peuvent avoir plus de valeur pour certaines personnes, selon l'usage qu'ils peuvent faire de certaines ressources. Jusqu'ici, Van Parijs écrivait « [a] basic income [...] is provided in cash, without any restriction as to the nature or timing of the consumption or investment it helps fund. »⁷¹ Alors, jusqu'à maintenant l'argent a été favorisé pour des raisons plus pratiques qu'autre chose. Cependant, nous pouvons quand même nous demander s'il serait vraiment préférable de remettre l'allocation universelle en argent plutôt qu'en biens matériels.

Dès le début du questionnement, Van Parijs déclare que la distribution de l'allocation universelle en ressources matérielles serait une situation inférieure comparativement à la distribution d'argent pour deux raisons principales. La première raison est que le fait de donner l'allocation en ressources matérielles limiterait ce que les citoyens pourraient faire avec l'allocation et par conséquent, réduirait leur vraie liberté. En effet, si chaque bénéficiaire recevait un certain objet ou un lot d'objets, les possibilités de chacun sont alors limitées par la nature et l'utilité des ressources matérielles. La deuxième raison est que si chacun devait recevoir des moyens de production au lieu de moyens financiers, ce ne sont pas tous les bénéficiaires qui possèdent les capacités de tirer le plus de ces moyens de production. Cela ferait en sorte que ceux ayant le plus d'habileté pourraient s'emparer d'une plus grande partie des moyens de production alors que ceux n'étant pas habiles se retrouveront avec une allocation virtuellement moins importante que si elle avait été donnée sous forme d'argent. En même temps, pour que l'allocation universelle représente vraiment la volonté d'augmenter la vraie liberté des

⁷¹ Philippe VAN PARIJS, «Basic Income: A simple and powerful idea for the twenty-first century», *Redesigning distribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p.4

bénéficiaires, il faudrait permettre à ceux voulant se procurer des moyens de production, la possibilité de le faire. C'est exactement ce qu'une allocation universelle donnée en argent pourrait faire.

Cependant, même s'il n'est pas préférable de donner l'allocation universelle entièrement en ressources matérielles, cela ne veut pas dire qu'elle devrait être distribuée totalement en argent. « That there is no good reason to give the grant in the form of means of production does not imply that it must be given entirely in cash. It can easily be argued that at least three categories of goods could be given in kind consistently with real-libertarianism. »⁷² Alors, Philippe Van Parijs identifie trois catégories de biens pouvant être donnés à chacun en même temps qu'une allocation universelle en argent. Bien sûr, si une partie de l'allocation est distribuée sous forme de biens, le montant d'argent que tous recevront sera diminué pour financer ces biens. La première catégorie de biens se dérive d'une condition de la liberté formelle. Celle-ci est la sécurité. Que ce soit la sécurité fournie par les forces policières et d'autres forces à l'intérieur du pays ou celle acquise par la présence d'une armée par rapport aux forces extérieures, ce sont des services pouvant être légitimement offerts à chacun sans avoir l'accord de chacun des citoyens. « Real-freedom-for-all consists in leximinning people's opportunities on the background of a well-enforced structure of self-ownership-protecting rights, and expenditure on the latter cannot be counted as a contribution to the former. »⁷³ La deuxième catégorie inclut les biens ne dépendant pas de la protection de la liberté formelle, mais dont la perspective du vrai libéralisme requiert qu'ils soient fournis gratuitement aux citoyens ou du moins fortement subventionnés parce qu'ils procurent des bienfaits sur les opportunités des gens en étant fournis par l'État. Certains exemples de ces biens sont l'éducation ainsi que les infrastructures de la société. L'argument principal pour la subvention de tels biens au sein de l'allocation universelle n'est pas que tout le monde voudra en profiter puisque même si seulement une fraction de la population en profitera directement, il est indéniable que l'apport à la société en terme de productivité aidera à élever le niveau de la plus grande allocation universelle possible. La troisième catégorie de biens comprend ceux dont il ne serait pas possible de s'imaginer

⁷² Philippe VAN PARIJS, *Real freedom for all : What (if anything) can justify capitalism?*, p.42

⁷³ Idem. P.43

que certaines personnes ne se procureraient pas avec leur propre allocation si elle était donnée complètement en argent. Cependant, ce ne sont pas tous les biens indispensables qui peuvent être distribués de façon légitime. Par exemple, les biens indispensables comme des vêtements, de la nourriture et un toit ne pourraient pas être distribués de façon légitime. Les biens distribués devraient être ceux que si chacun payait individuellement, le coût résultant serait beaucoup trop grand. Certains exemples de tels biens sont la distribution d'air propre et le maintien de la propreté dans les rues. L'argument principal ici n'est pas que chaque personne accorde la même importance à tous les biens qui seraient fournis par l'État « but that even the least intensive air breathers, street users or walkers can have no less of what they want as a result of in-kind provision : they get cleaner air, or better streets, or quieter footpaths for a cost [...] that does not exceed what they would have had to pay [...] for what they would have chosen to consume in the absence of in-kind provision. »⁷⁴

2.4. Les modalités de versement

Peu importe si l'allocation universelle est donnée entièrement en argent ou partiellement en ressources matérielles, il faut maintenant se demander si la liberté est plus maximisée par une distribution des richesses sous la forme d'un revenu mensuel inconditionnel ou sous la forme de la remise d'une somme d'argent en un seul paiement. Évidemment, Philippe Van Parijs sera un partisan de la distribution de l'argent en plusieurs paiements réguliers. L'argument principal en faveur de ce choix concerne les multiples phases qu'une personne traverse pendant sa vie. Plusieurs tentatives de justifications ont été élaborées pour essayer de justifier une distribution régulière et Van Parijs propose sa propre justification. Celle-ci se base sur un désir universel des personnes à protéger leur vraie liberté quand elles auront atteint l'âge d'or de l'insouciance et des mauvaises décisions de leur jeunesse. « Against this background, a mildly paternalistic concern for people's real freedom throughout their lives, not just at the start, makes it sensible to hand out the basic income in the form of a (non mortgageable) regular stream. »⁷⁵ Ceci s'affiche au même titre que pour protéger la

⁷⁴ Idem. P.44

⁷⁵ Idem. P.47

liberté formelle, il est possible d'interdire l'aliénation permanente de la propriété de soi, mais non la vente du travail de quelqu'un pour une période limitée. Pour Van Parijs, ceci est alors assez pour justifier que l'allocation universelle proposée par l'approche véritablement libertaire soit alors donnée aux bénéficiaires sous la forme d'un revenu régulier.

Par la suite, nous pouvons nous demander comment le critère d'égalisation de la vraie liberté s'applique quand chaque personne a différents biens lui donnant différentes opportunités. Le point de départ de Van Parijs est la proposition qu'une personne devrait évaluer les opportunités par la valeur compétitive des bénéfices qui leur sont associées. L'intuition guidant cette approche est « [...] that they should get resources that are equally valuable in terms of the potential uses by others that have to be forgone as a result of the allocation that has been made. »⁷⁶ Selon Van Parijs, cette approche propose que si plus de personnes accordent de l'importance à une certaine ressource et qu'il y a une quantité limitée de cette ressource, plus elle sera précieuse dans la société et son prix compétitif sera alors plus élevé. Alors, le moyen d'évaluer les opportunités est celui du coût des opportunités, soit que le poids de chaque ressource reflète le prix que les autres doivent payer pour ne pas être capables de l'utiliser. Alors, une distribution juste de la vraie liberté basée sur des ressources extérieures en est une associée à une distribution de bénéfices extérieurs étant également précieux pour tous. « Just as what counts as a resource is determined by what the members of the community care to bid for, how much a resource weighs in someone's share is determined by how much others care for it (or whatever is needed to provide it), that is, what it costs them not to have it (and the factors its production requires) in their own share. »⁷⁷ Donc, le coût d'opportunité de chaque ressource est déterminé par l'importance qu'y accordent les membres de la société en général. De plus, cela fait en sorte que les personnes considérées comme ayant des goûts dispendieux ne peuvent pas demander à être dédommagées à cause de leur condition.

Les considérations que nous avons vues jusqu'à maintenant font référence à un critère éthiquement attrayant pour évaluer la justesse de la distribution des opportunités

⁷⁶ Idem. P.51

⁷⁷ Idem. P.51

qui ne sont pas soumises entre elles. Cependant, il n'est pas suffisant de distribuer les ressources pour qu'aucune opportunité ne soit soumise à celles des autres si l'on veut égaliser la vraie liberté. Il est possible d'imposer un critère de plus. Selon Van Parijs, ce critère est celui de l'absence d'envie. Ce critère requiert que personne ne doive préférer les opportunités d'une autre personne à ses propres opportunités. De plus, il faut spécifier qu'une violation du critère de l'absence d'envie peut être tolérée seulement quand elle profite à ceux qui sont envieux. Donc, le critère pour évaluer s'il existe des inégalités entre les vraies libertés des bénéficiaires de l'allocation universelle est l'absence d'envie, il faut donc voir s'il existe de l'envie entre les personnes. « In other words, when pursuing leximin real freedom, the egalitarian situation that can serve as a baseline relative to which inequalities in real freedom need to be assessed is one in which all have an equal real freedom, not in the sense that they have identical opportunities, or opportunities of equal spatio-temporal magnitude, or opportunities giving access to the same level of welfare, but in the sense that none of them envies anyone else's. »⁷⁸

Une fois qu'une telle chose a été acceptée, la justification des prix compétitifs comme moyen de mesurer les bénéfices extérieurs est déjà partiellement faite. De plus, Van Parijs nomme deux théorèmes faisant une connexion entre l'absence d'envie et l'usage de prix compétitifs. Le premier théorème propose qu'il existe une certaine allocation qui est sans envie et efficace et qu'elle peut être accomplie avec une enchère compétitive dans laquelle tous les participants ont le même pouvoir d'achat ou par des interactions parfaitement compétitives entre les personnes ayant reçu une part égale des bénéfices extérieurs. Cependant, ce premier théorème ne donne qu'une justification sommaire des prix compétitifs puisqu'il existe certaines structures de prix non compétitives pouvant satisfaire ces deux conditions. « It is not necessary for beaches and cliffs to be priced at their equal-endowment competitive level for the resulting allocation to be both efficient and such that the Funnies have no desire to swap their resources with the Sunnies, not the Sunnies with the Funnies. Whereas equality of resource bundles as measured by their competitive prices entails equality of opportunity-sets in the weak

⁷⁸ Idem, P.53

sense of envy freeness, the reverse is not true»⁷⁹. Le deuxième théorème vient resserrer la connexion entre l'absence d'envie et l'approche des prix compétitifs. Dans un contexte moderne d'économie large et le fait que les gens ont des goûts très différents, il n'est plus vrai qu'il y a beaucoup d'allocations non égales qui sont efficaces et sans envie. Dans un cas extrême où il y aurait un continuum de préférence, il peut être montré que seulement une allocation compétitive avec des marchands avec les mêmes bénéfices peut être efficace et satisfaire le critère de l'absence d'envie. « If we want to make envy-freeness at least a necessary condition for equality of external-resource-based real freedom and if we do not want the allocation to be inefficient, that is, to be such that one could improve on it by giving someone more of what she wants to have without giving anyone else less, then the appropriate valuation must be conducted in terms of those competitive equilibrium prices that would obtain if everyone started with identical endowments. »⁸⁰ Au tout début, la seule notion d'égalisation des opportunités des gens de faire peu importe ce qu'ils peuvent vouloir faire n'était pas suffisant pour guider la sélection. Mais Van Parijs croit que le lien étroit avec l'absence d'envie procure un fort support pour la proposition que la manière juste de distribuer la vraie liberté est en égalisant la dotation des gens selon le principe des prix compétitifs.

3. La diversité non dominée

Dans cette section, nous examinerons le principe de diversité non dominée que Van Parijs a mis au point pour dédommager les personnes ayant des handicaps les empêchant de fonctionner « normalement » dans la société. L'idée de base lui est venue d'un concept qu'avait développé Ackerman, par la suite Van Parijs a construit à partir de cette idée pour arriver à son concept de diversité non dominée. Ce dernier serait utilisé pour identifier les personnes souffrant vraiment de handicaps et qui les mettent dans des situations non enviables par rapport au reste de la population. De plus, le dédommagement permettrait à ces personnes handicapées d'améliorer leur quotidien et d'avoir une vie dite un peu plus normale. Puis, nous verrons si ce moyen additionnel de

⁷⁹ Idem. P.53

⁸⁰ Idem, P.54

distribuer la richesse, en plus de l'allocation universelle, constitue trop de redistribution, pas assez ou s'il est acceptable.

Jusqu'à présent, Van Parijs a supposé que tout le monde dans la société a des talents similaires et que personne n'a vraiment de handicaps physiques ou mentaux par rapport aux autres citoyens. Dès que l'on abandonne cette hypothèse, il devient évident que le lien existant entre la maximisation de la vraie liberté pour tous et la plus grande allocation universelle est ébranlée. Par exemple, prenons deux personnes existant dans une société où il y a une distribution d'une allocation universelle la plus grande possible. Ces deux personnes ne reçoivent pas de revenus externes mis à part l'allocation qui leur est attribuée chaque mois. Si l'une des deux personnes peut tout faire ce que l'autre personne peut faire et de manière plus efficace, il n'est pas possible de dire que les deux jouissent de la même vraie liberté. Alors, il semble faux de prétendre que la vraie liberté est égalisée seulement en distribuant à tous une allocation universelle de plus grand niveau possible. La question à laquelle Van Parijs tentera alors de répondre est la suivante. « [I]s it possible to work out a coherent way of distributing external endowments in a way that accomodates the special needs of a disabled person, for example, without also indulging the expensive tastes some people may possess? »⁸¹ La question est alors de savoir s'il est possible de trouver un moyen de distribution accommodant les personnes ayant des handicaps physiques ou mentaux sans permettre aux gens ayant des goûts dispendieux de recevoir une plus grande aide financière. Il faut aussi étudier si selon le vrai libéralisme, il est légitime et nécessaire de se distancier de l'allocation universelle et de proposer une mesure supplémentaire pour prendre en compte les différences existantes entre les talents des personnes pour égaliser la vraie liberté. C'est pourquoi Van Parijs présente un critère alternatif devant régler ce problème des talents différenciés, tout en préservant la légitimité de l'allocation universelle.

3.1. Une généralisation du principe d'Ackerman

Plusieurs propositions ont été mises en avant pour accommoder les personnes ayant des handicaps physiques et mentaux par les divers auteurs ayant présenté des

⁸¹ Idem, p.61

moyens de redistribution des richesses. Parmi celles-ci, il y a la proposition d'une enchère étendue ainsi que le système d'assurance de Dworkin représentant une généralisation de l'approche adoptée dans le cas des atouts extérieurs.⁸² Cependant, ces propositions ne sont pas adéquates selon Van Parijs dans un contexte où les talents de chacun sont inégaux. Alors, ce dernier se tourne vers une notion faible de l'égalité prise comme la non-inclusion des opportunités d'une personne dans les opportunités d'une autre. Il serait possible de dénigrer cette approche dès le départ, mais selon Van Parijs, il faut prendre en compte les deux considérations suivantes avant de la rejeter. « First, the criterion of non-inclusion would operate on the background of a strongly egalitarian distribution of external endowments. Secondly, it could be sensibly improved, and made significantly more demanding, by interpreting options as possibilities of access to some worthwhile existence, or as equipments for some sensible conception of the good life. »⁸³ Alors, le critère de non-inclusion agit dans un contexte de distribution égalitaire des atouts extérieurs et il pourrait être amélioré en l'interprétant comme possibilité d'accès à une existence valant la peine d'être vécue selon chaque personne. La deuxième suggestion que Van Parijs a faite se ramène à proposer un critère de justice en ce qui concerne les atouts internes pouvant être perçus comme une généralisation d'un concept qu'Ackerman a élaboré alors qu'il s'intéressait au domaine de l'ingénierie génétique. Ce concept est celui de la diversité non dominée qui ne s'applique qu'aux aspects génétiques selon l'utilisation qu'en fait Ackerman. Cependant, selon Van Parijs, « the notion generalizes naturally to all talents or aspects of a person's internal endowment, as the latter has been understood so far, including features that are due to accidents or to a person's family or social environment. »⁸⁴ Alors, Van Parijs élargit le champ du concept de diversité non dominée d'Ackerman en l'appliquant aux conditions internes d'une personne, peu importe si elles résultent de la génétique ou de causes extérieures. De plus, le principe de diversité non dominée doit être compris de la manière suivante. « A's internal endowment (a vector of talents) dominates B's internal endowment if and only if every person (given her own conception of the good life) would prefer to have the former

⁸² Ronald DWORKIN, «What is Equality? Part 2 : Equality of Resources», *Philosophy & Public Affairs*

⁸³ Philippe VAN PARIJS, *Real freedom for all : What (if anything) can justify capitalism?*, p.72-73

⁸⁴ Idem. P.73

than the latter. »⁸⁵ Soit qu'il y a domination des caractéristiques internes d'une personne par une autre si et seulement si tout le monde préférerait unanimement avoir les traits internes d'une personne plutôt que ceux d'une autre. Par exemple, un aveugle aurait ses caractéristiques internes dominées si tout le monde préférerait avoir la situation d'une autre personne plutôt que la sienne.

Pour Ackerman, ce critère d'évaluation n'était pas seulement très important si l'on voulait adopter une position libérale en ce qui concerne l'ingénierie génétique, mais aussi pour déterminer qui devait être en mesure de demander compensation à qui en ce qui concerne les atouts internes. La formulation initiale d'Ackerman de sa notion de diversité non dominée était la suivante. Si l'on compare les atouts internes de deux personnes au hasard, il peut y avoir deux conclusions. D'une part, si l'une des personnes est dans une relation de diversité dominée, alors elle a droit de demander compensation. D'autre part, si elles sont toutes les deux dans une relation de diversité non dominée, aucune ne peut demander compensation, peu-importe si l'une des deux est jalouse ou non des talents de l'autre. Le critère émergent coïncide alors avec la distinction usuelle entre une personne normale et une personne handicapée. Alors qu'il est vrai que dans chaque communauté, chaque personne peut nommer une personne comme étant dans une meilleure situation qu'elle, il est beaucoup moins commun de trouver une personne considérée par tous comme étant dans une meilleure situation qu'une personne en particulier. Alors, selon Van Parijs, « [o]n Ackerman's criterion, therefore, it is very unlikely that any normal person will be entitled to any compensation, while all the handicapped will be entitled to compensation from some other (less) handicapped and from many [...] normal persons. »⁸⁶ De plus, selon Ackerman, la manière dont ce principe devrait être appliqué à la société moderne est que des catégories générales de personnes devraient être identifiées comme dominées par la majorité des gens. En plus, il faudrait s'assurer que les personnes dominées ne se retrouvent pas dans une situation pire que d'autres dans les domaines tels que les biens matériels ou l'éducation par exemple. De plus, Ackerman dit que dans un certain sens, les personnes considérées comme dominées devraient recevoir plus d'argent que les personnes dites normales.

⁸⁵ Idem p.73

⁸⁶ Idem. P.74

En plus, tout comme les propositions de l'enchère et de la forme d'assurance, la notion de la diversité non dominée reconnaît le fait qu'il ne serait pas juste de distribuer les atouts externes sans prendre en compte les atouts internes des personnes. En plus, « like the extended auction but unlike the counterfactual insurance schemes, it does not give more or less compensation depending on the tastes two identically talented people happen to have. »⁸⁷ Cependant, il faut maintenant voir si cette approche peut surmonter les deux difficultés qui ont nui à la proposition de l'enchère. On doit alors se demander si l'approche de la diversité dominée peut éviter de faire des personnes talentueuses des esclaves et de donner trop d'attention aux talents lucratifs. En ce qui concerne la première difficulté, soit le problème du potentiel esclavage des personnes talentueuses pour redonner aux personnes handicapées, il ne faut pas oublier que la redistribution ne doit pas être telle que la situation des handicapés serait meilleure que la situation du reste des citoyens. Selon Van Parijs, les transferts financiers maximisant l'allocation universelle contrainte par la diversité non dominée ne sont pas la seule proposition pouvant satisfaire la diversité non dominée. Par exemple, il serait possible de limiter les versements aux handicapés quand ou juste avant que les personnes dites normales puissent être considérées comme dominées par les handicapés. Cependant, il faut toujours se rappeler que la « [u]ndominated diversity [...] is not proposed here as a full characterization of the ideal of a real-freedom-for-all, but as a component of such a characterization that enters as a constraint on the maximization of everyone's basic income. »⁸⁸ En ce qui concerne la deuxième difficulté, il faut se demander si la diversité non dominée privilégie les inégalités entre les talents lucratifs. On peut immédiatement répondre à cette question par la négative puisque seulement les handicaps unanimement reconnus comme ayant des désavantages dominés peuvent être compensés. Alors, le principe de diversité non dominée ne peut pas dédommager les personnes ayant des talents peu utiles pour la société dans laquelle elles se trouvent par rapport aux gens ayant des talents lucratifs au même titre que les citoyens ayant un handicap. « Beyond the unanimously recognized necessities, however, the fact that someone is bad at earning money does not justify any transfer at all on the basis of our criterion of undominated diversity, providing of course

⁸⁷ Idem. P.74

⁸⁸ Idem. P.75

[...] that all those better than her at making money are worse than her in at least one other respect that is judged decisive by at least one person. »⁸⁹

Par la suite, Van Parijs fait un lien entre la notion d'absence d'envie et le principe de diversité non dominée. Ce qui est requis par la notion d'absence d'envie est qu'aucune personne ne devrait préférer les atouts externes d'une autre personne plutôt que ceux qu'elle possède. Tandis que pour le principe de diversité non dominée, il ne devrait pas y avoir de personne dans une situation telle que tout le monde préférerait se trouver dans une autre situation. Le premier critère est pratiquement impossible à satisfaire si l'on prend en considération les attributs internes de chaque personne. Le deuxième critère peut être perçu comme remplaçant l'absence d'envie par la potentielle absence d'envie, ce qui fait en sorte d'éliminer l'impossibilité mentionnée. Pour que l'allocation soit distribuée de manière juste, il n'est plus requis que personne ne devrait envier les atouts d'une autre personne, mais simplement que personne ne devrait envier les atouts des autres selon au moins une préférence. « In other words, the partial ordering given by the intersection of all the individual orderings of the various comprehensive endowments is taken to provide a characterization of unfairness. »⁹⁰

3.2. Trop peu de distribution?

Par la suite, Van Parijs examine une objection possible. Certaines personnes pourraient prétendre que l'approche de la diversité non dominée ne permet pas assez de distribution. Leur argument est que si une seule personne affirme qu'être aveugle est une bonne chose, alors aucune compensation pour les personnes aveugles ne serait permise. Cependant, avant de prendre en considération cette difficulté, il faut se rappeler que les préférences de chacun doivent être sincères et de quelconque manière, accessibles aux personnes concernées. « It [les compensations] can only stop when it is true that at least one person who knows and understands all the consequences of having B rather than A judges in the light of her conception of a good life that B is no worse than A. »⁹¹ Alors, si les deux conditions de la compréhension et de la disponibilité sont remplies, il semble

⁸⁹ Idem p.76

⁹⁰ Idem p.77

⁹¹ Idem. P.77

adéquat de mettre un arrêt à la distribution des compensations. Une deuxième difficulté pouvant être soulevée par certaines personnes est que la diversité non dominée aurait des conséquences négatives pour les personnes ayant des goûts adaptatifs. Alors, Van Parijs contemple l'idée d'ajouter un amendement au principe de diversité non dominée excluant les préférences d'une personne des comparaisons importantes pour le critère. Cependant, d'une part, cet amendement permettrait à deux personnes ayant le même handicap de recevoir des compensations différentes, ce qui était décisif dans le rejet du système de Dworkin selon Van Parijs. D'autre part, l'amendement suggéré ne bloquerait pas les pénalisations des goûts adaptatifs pour la simple raison que l'on peut généralement prévoir que les personnes dans une situation similaire développent des goûts similaires. Alors, les goûts adaptatifs des autres préviendraient la distribution pour chacun d'entre eux. L'on pourrait alors se demander pourquoi ne pas garder le potentiel amendement. Avoir une certaine préférence inhabituelle en concordance avec les capacités et les handicaps de quelqu'un peut alors légitimement disqualifier une personne d'avoir des compensations qu'elle pourrait avoir autrement. Tout d'abord, il faut s'assurer que les préférences sont vraies et qu'elles ne sont pas basées sur des illusions et qu'elles sont compatibles avec l'information et la compréhension. Ceci devrait éliminer automatiquement les cas où le fait de pénaliser les préférences adaptatives est unanimement contre-intuitif. Au-delà de cela, le fait d'ignorer les préférences de certaines personnes ferait en sorte de ne pas leur donner le respect auquel ils ont droit. Une autre objection contre la diversité non dominée comme quoi elle ne justifie pas assez de distribution montre l'importance des particularités de la situation d'une personne n'appartenant pas à ses compensations compréhensives. «But here again, preference diversity will soon block the need for compensation : it is enough that one of the community's members should not give a damn about living close to her birthplace or about assisting her elderly relatives, for the ground for special compensation to disappear.»⁹²

⁹² Idem p.79

3.3. TROP de distribution?

Une raison indiquant pourquoi il serait possible de croire que la diversité non dominée offre trop de distribution est qu'elle est incohérente avec l'argument des goûts coûteux utilisé contre la proposition de Dworkin. Selon la proposition de Van Parijs, les compensations entre deux personnes arrêtent quand l'absence d'envie apparaît et qu'aucune situation n'est préférée à une autre. « The fact that everyone prefers endowment A to endowment B provides highly plausible ground for considering that the person endowed with B must not be held responsible for persistently preferring A to B. She cannot reasonably be expected to adopt a preference no one has. This is why the blind or the deaf can safely count on significant levels of compensation. »⁹³ Cependant, il faut faire attention quand vient le temps de définir ce qui constitue une communauté pertinente puisque la nature des coutumes et le degré auquel elles sont acceptées entrent dans le calcul de ce qui est une compensation adéquate selon le critère de la diversité non dominée. Par exemple l'incapacité de faire un pèlerinage à La Mecque ou de faire correspondre les couleurs pourraient être considéré comme un handicap nécessitant une compensation dans une communauté homogène, mais pas dans une société pluraliste. De plus, il y a une autre raison pour laquelle un vrai libertaire pourrait croire que cette proposition offre trop de redistribution. Il pourrait se demander si la satisfaction de ce principe résulterait en un sacrifice déraisonnable d'une bonne part de la vraie liberté de la majorité de la communauté. Certaines personnes pourraient être si handicapées que peu importe le montant d'argent qu'elles recevraient, leur situation ne serait que le moins pire et cela ne réussirait toujours pas à satisfaire le critère. Pour s'occuper de cette objection, il faut qualifier la diversité non dominée de deux manières. Premièrement, puisque le soutien financier de la proposition a été introduit, c'est la variante leximin du critère qui donne une contrainte légitime sur le montant de l'allocation universelle. Par exemple, si les taxes et les transferts financiers requis par le critère de la diversité non dominée étaient d'un tel niveau que tous en profiteraient s'il y avait quelque dominance en place, le souci pour la plus grande liberté pour tous recommanderait que cette dominance soit tolérée. Deuxièmement, la priorité de la

⁹³ Idem. P.83

diversité non dominée ne doit pas être comprise de manière rigide. Certaines violations de ce principe peuvent être acceptées dans la mesure où elles préviennent des pertes considérables pour tous. Alors, avant que les compensations aux handicapés atteignent un niveau de contre productivité, il peut être légitime de les mettre en suspens.

Alors, le principe de la diversité non dominée de Van Parijs représente une contrainte importante pour le système de redistribution présenté ici. Il est certain qu'il réduira de manière importante le niveau de la plus grande allocation universelle soutenable, même que dans certains cas, il pourrait la réduire à zéro. Cependant, il ne semble pas déraisonnable de croire que la plus grande allocation universelle en lien avec la liberté formelle et la diversité non dominée peut être assez substantielle pour aller au-delà de ce qui est le minimum nécessaire. « In a society that is not only sufficiently diverse (which makes dominance less frequent for subjective reasons), but also sufficiently healthy (which makes dominance less frequent for objective reasons) and sufficiently affluent (which drives up the average external endowment), a small minority of handicapped people will be entitled to differentiated transfers, but the majority consisting of normal people will remain entitled to a substantial basic income. »⁹⁴

4. Les moyens alternatifs de financement

Dans la dernière section de ce chapitre, nous étudierons la justification de plus près pour toute cette redistribution que prévoit Van Parijs. Tout d'abord, nous allons voir si Van Parijs serait en accord avec le fait d'imposer et de taxer les héritages ainsi que les cadeaux remis en argent pour aider l'effort de financement de l'allocation universelle. Puis, nous examinerons la conception des emplois comme des atouts nécessaires dans notre société. En effet, les emplois constituent quelque chose de nécessaire si une personne désire prospérer dans la société, mais ceux-ci se trouvent en nombre limité. Cette nature limitée de quelque chose de nécessaire à la survie de citoyens représente un argument pour la redistribution des salaires vers tous les membres de la société. Puis, nous reviendrons brièvement sur les modalités de la taxation des salaires provenant des emplois pour le financement de ce projet de redistribution des richesses. Van Parijs se

⁹⁴ Idem p.84

pose notamment la question suivante : jusqu'à quel point serait-il nécessaire d'imposer les salaires des personnes sans que cela devienne contre-productif? De plus, est-ce que le pourcentage d'imposition devrait être proportionnel à la somme du salaire ou si tous devaient être imposés au même taux?

4.1. Les héritages et les cadeaux

Il faut alors se demander quels sont les atouts externes pertinents en ce qui concerne le financement de l'allocation universelle. Du point de vue du vrai libéralisme, dans une situation où les talents sont également distribués, ce sont tous les moyens externes pouvant affecter la capacité d'une personne à poursuivre sa propre conception d'une bonne vie, peu importe s'ils sont naturels ou produits. Alors, les dotations extérieures incluent ce qui est un objet utilisable, dans le sens le plus large possible auquel les individus ont accès. La richesse extérieure coïncide alors avec ce que chacun a comme atout extérieur. Alors, une distribution égale de leur valeur résulterait en une taxe de cent pour cent sur les cadeaux et les héritages et une distribution égale des gains. Cependant, selon le vrai libéralisme, cela ne devrait pas être conseillé d'imposer une telle forme de taxe confiscatoire. La première objection est qu'une taxe de cent pour cent irait à l'encontre du principe du vrai libéralisme de rester neutre en ce qui concerne les façons de vivre sa vie. Il n'y a pas de doute que si les cadeaux et les héritages étaient imposés à cent pour cent, la vraie liberté de vivre une vie altruiste serait diminuée. Cependant, la vraie liberté minimum de vivre une telle vie ne le serait pas et c'est cela qui est important pour la perspective égalitaire. Si le montant de l'allocation universelle dépasse le niveau de subsistance, le montant correspondant à la différence positive peut être exempté de taxes de cadeaux pour garantir à ceux ayant les plus petits montants de pouvoir en profiter le plus possible de manière altruiste ou égoïste. La deuxième objection est qu'une telle forme d'imposition n'est probablement pas le meilleur choix pour maximiser les revenus provenant de taxes et par le fait même, le niveau maximum de l'allocation. Le fait que les parents aient conscience que les héritages qu'ils peuvent laisser à leurs enfants ne seront pas distribués de manière égalitaire pourrait faire en sorte qu'ils travailleront plus fort pour accumuler et créer des richesses par plus de travail. « Consequently, real-libertarianism's concern with leximin real freedom will recommend

that one should diverge from strict equality of endowments, not to favour Crazy over Lazy or the other way around but to allow Crazies and Lazies born to rich parents to keep, in view of retroactive incentive effects, more than their share of external endowments. »⁹⁵ Bien que les revenus provenant de l'imposition sur les héritages soient typiquement assez faibles, ils n'en sont pas pour le moins importants pour le financement de l'allocation universelle selon Van Parijs. « As long as one abstracts from the constraint of undominated diversity, the level of basic income thus justified is bound to be strictly positive. It could only fall to zero under the far-fetched assumption that no one attached any value to inherited external endowments and/or if a positive rate of taxation on these endowments, once anticipated, made them vanish altogether. »⁹⁶

Comme nous l'avons vu plus tôt, l'argument principal de Van Parijs pour justifier que l'argent devrait être distribué à tous sous forme d'une allocation universelle régulière était que la personne que nous sommes aujourd'hui est différente de la personne que nous serons dans plusieurs années. Ce qui est laissé par la première personne à la deuxième personne pourrait alors être vu comme un cadeau ou un héritage en quelque sorte. La question n'est plus de savoir si l'allocation devrait être versée en un ou plusieurs versements, mais plutôt si ce que l'on voudrait garder pour demain devrait être imposé ou non. Bien sûr, seulement les cadeaux les plus importants seraient pris en compte. Il ne serait pas productif de chercher à imposer tous les cadeaux faits par tout le monde, y compris ceux dont la valeur est minimale. Une proposition que Van Parijs examine est que la technologie en tant que telle devrait être imposée. Il est évident que notre rythme de vie ainsi que les richesses qui ont été accumulées résultent de la technologie qui a été implantée dans chaque facette de notre vie quotidienne. Il serait possible de se demander si la valeur de toute la technologie héritée ajoutée à la valeur de tout le capital hérité jusqu'à présent pourrait augmenter le montant de l'allocation universelle. Cependant, Van Parijs pose la réflexion que parce que les technologies sont accessibles gratuitement, elles peuvent faire partie d'une allocation en biens matériels comme l'air que nous respirons et les rues que nous utilisons. Si cela est le cas, il serait alors inutile d'évaluer la valeur compétitive de la technologie puisqu'elle est déjà accessible à tous. Il faut se

⁹⁵ Idem p.102

⁹⁶ Idem p.102

rappeler que ce qui justifie les paiements de l'allocation est un souci pour l'égalisation des moyens pour que tous soient en mesure de poursuivre leur propre conception d'une bonne vie. Selon Van Parijs, il serait inutile de créer une enchère pour la technologie. En effet, une enchère devrait révéler le coût d'opportunité d'appropriation de chaque chose et puisque la technologie n'est pas exclusive, le coût d'opportunité est alors zéro. Puisque la valeur est zéro, le niveau de l'allocation universelle ne gagnera rien de l'inclusion de la technologie héritée dans le bien commun. Il y a un moyen indirect par lequel la cette dernière affecte ce qui est disponible pour la distribution inconditionnelle. La technologie disponible à tous n'est pas vraiment accessible à tous alors que certaines technologies ne sont accessibles qu'à ceux ayant les moyens pour les exploiter. « Many technologies can be used only by those who possess the amount and the type of physical capital on which they can be used. Whenever there is such a restriction, the technologies enhance the competitive value of the material goods that confer upon their possessors the ability to use them. [...] Hence, the basic point remains unshaken : no independent valuation of technology can help us beyond the basic income level justified by the argument of the previous section. »⁹⁷

4.2. Les emplois comme source de financement

Jusqu'à maintenant, nous avons vu que les cadeaux et les héritages ne devraient pas être imposés à cent pour cent et que la technologie ne pourrait pas être imposée rationnellement selon le vrai libéralisme. De plus, à cause du principe de diversité non dominée, il se pourrait que le montant de l'allocation universelle pour chaque personne soit grandement réduit, voire possiblement anéanti. Cependant, selon Van Parijs, une allocation universelle substantielle peut être garantie par le vrai libéralisme seulement si l'on réalise qu'un aspect important de nos atouts extérieurs a été négligé jusqu'à présent. Dans une économie non walrasienne, soit une économie où il existe du chômage, les atouts des gens n'intègrent pas seulement leur richesse ainsi que leurs talents. Selon Van Parijs, le maintien d'un emploi constitue un troisième atout des citoyens. Ceci fait en sorte que les emplois ou du moins la valeur des emplois doivent faire partie de la redistribution équitable des atouts, au même titre que la richesse et le principe de

⁹⁷ Idem. P.106

diversité non dominée en ce qui concerne les talents. Pour illustrer cette proposition, Van Parijs fait un parallèle avec la situation de la distribution des terres. « In the case of scarce land, we gave each member of the society concerned a tradable entitlement to an equal share of that land, and the endowment-equalizing level of the basic income was given by the per capita competitive value of the available land. Similarly, in the case of scarce jobs, let us give each member of the society concerned a tradable entitlement to an equal share of those jobs. »⁹⁸ Similairement à ce qui a été vu précédemment, l'égalisation des atouts de l'allocation universelle serait donnée de manière per capita en évaluant la valeur compétitive des emplois. Si le chômage involontaire est en grand nombre, l'allocation sera grande et si le chômage est entièrement volontaire, une allocation supplémentaire n'est pas justifiée. Si cette procédure est la bonne et si elle est appliquée selon les principes du vrai libéralisme, elle pourrait augmenter l'allocation universelle substantiellement. Cette proposition revient à partager les revenus d'emplois qui seraient autrement monopolisées par ceux étant employés. Les revenus sont donnés selon la différence entre le revenu des personnes employées et le revenu le plus bas dont elles auraient besoin si le marché se libérerait. Pour Van Parijs, il n'y aurait alors plus de controverse à vouloir donner à tous un accès sans discrimination aux moyens de poursuivre leur propre conception d'une bonne vie par l'entremise d'une allocation universelle selon le principe d'égalisation de la vraie liberté. De plus, il pourrait y avoir des revenus d'emploi même si tout le monde était employé puisque s'il y a plusieurs choix d'emploi, certaines personnes auront nécessairement le désir d'avoir un autre emploi. Comme Van Parijs le précise, « [w]hat is crucial to my argument is the existence of large employment rents, as manifested by the presence of envy over job endowments, and not the fact that many people are without a job at all. »⁹⁹

Afin de clarifier la position qui vient tout juste d'être présentée, nous pouvons jeter un œil sur certaines objections présentant la proposition dans un monde plus complexe que celui qui a été présenté jusqu'à maintenant. La première objection ou réflexion est que seulement les personnes étant affectées par le chômage involontaire devraient recevoir des bénéfices puisqu'ils sont les vraies victimes de la rareté des

⁹⁸ Idem. p.108

⁹⁹ Idem, p. 109

emplois. Cependant, cela ne devrait pas être le cas. Selon Van Parijs, si nous voulons maintenir notre principe de ne pas faire de discrimination entre les conceptions d'une bonne vie, nous ne pouvons pas accepter cette objection puisqu'une politique se concentrant sur le chômage involontaire revient à donner des privilèges à ceux ayant des goûts dispendieux pour les biens rares. « Those who, for whatever reason, give up their share of that asset and thereby leave more of it for others, should not therefore be deprived of a fair share of its value. »¹⁰⁰ Ceci donne la raison fondamentale pourquoi une stratégie de partage des emplois par la réduction du temps maximal de travail ne pourra jamais être aussi bonne que l'allocation universelle du point de vue du vrai libéralisme en ce qui concerne le chômage. D'une part, il y a le problème de la commensurabilité. Puisqu'il n'y a pas d'emploi identique, comment ferait-on pour s'assurer qu'il y a une distribution égale? C'est notamment pour cela que la distribution des valeurs des emplois semble meilleure. D'autre part, si les emplois pouvaient vraiment être distribués de manière égale, il est évident que la situation qui en résulterait serait inférieure en ce qui concerne la vraie liberté en comparaison au droit à un emploi ou sa valeur distribuée de façon égale à tous. Certaines autres stratégies de financement ont été proposées, lesquelles ont été rejetées par Van Parijs pour les deux mêmes raisons que nous avons vues précédemment. Premièrement, le financement requis pour les transferts de fonds aux employés ainsi qu'aux employeurs aurait sans doute un impact négatif sur la profitabilité et incidemment sur le niveau maximal de l'allocation universelle financé par les taxes sur les transferts de richesse. Deuxièmement, ces stratégies ne sont pas justes puisqu'elles confèrent plus de ressources aux personnes ayant des goûts dispendieux pour les emplois rares. « Both bribing strategies then appear to allocate unequal endowments to otherwise identical people just because they have a different tastes, that is, they appear to generate an inequality of endowments that cannot conceivably be justified by a favourable impact on the size of the endowment available to the worse off. »¹⁰¹

¹⁰⁰ Idem, p.109

¹⁰¹ Idem p.111-112

4.3. De l'enchère à la taxe

Alors que les emplois sont maintenant reconnus comme faisant partie des atouts extérieurs des citoyens, l'on peut se demander comment cet aspect peut être distribué de manière égale. De façon idéale, une enchère serait mise en place pour tous les types d'emplois afin de définir la valeur compétitive de chacun. Si l'on assume que cela serait possible, la valeur correspondante représenterait principalement les revenus des emplois attrayants pour la majorité des personnes. Une plus petite proportion de la valeur correspondrait aux emplois ardues. Pour qu'une égalité soit complète, il faudrait que cette valeur soit soustraite au revenu et que le reste soit utilisé pour l'allocation universelle. Il n'est pas recommandé que les revenus d'emplois soient complètement imposés. « The very suppression of the rent may have a significant cost in terms of profitability, and hence on the basic income that can be sustainably financed by taxing the transfer of external wealth. How high this cost would be can be expected to be very sensitive to the nature of the mechanism that generated the rents. »¹⁰² Même s'il était possible d'identifier les revenus par le système d'enchère, il y aurait toujours une perte en profitabilité et donc du niveau d'allocation universelle financé par les atouts externes si elles étaient supprimées. Cependant, cela ne veut pas dire que le niveau d'imposition sur les revenus d'emplois devrait se situer à zéro puisque cet impôt servirait à financer l'allocation universelle. Si l'on prend ces deux choses en compte, soit la suppression et la taxation des revenus d'emplois, le taux de taxation sur les revenus d'emplois maximisant le niveau d'allocation universelle soutenable devrait alors être assez substantiel.

Cependant, l'idée d'organiser une enchère où chaque type d'emploi serait représenté n'est pas quelque chose de possible dans le monde où l'on vit. Il n'est pas vrai que les revenus d'emplois ne peuvent pas être redistribués. Mais, cela doit être fait par l'entremise de systèmes de taxes et d'imposition se concentrant sur le revenu provenant des emplois. Une conséquence est qu'il ne sera plus possible d'imposer différemment deux emplois ayant le même revenu, ce qui ne sera pas égal en termes d'avantages sociaux. Ceci reviendrait à imposer les revenus des emplois les plus plaisants à un taux moins grand que les revenus associés aux emplois les moins plaisants. À un certain point,

¹⁰² Idem p.114

l'imposition uniforme des revenus des emplois fera en sorte que la majorité du revenu des emplois non attrayants sera saisie et personne n'enviera les personnes ayant ces emplois. Cela ne devrait pas poser problème puisque l'absence d'emplois involontaires empêche de prendre plus que ce qui est légitime puisque personne n'occupera un emploi ayant un revenu négatif. « If one bears in mind the crucial fact that every worker gets a basic income and would still get it if she voluntarily gave up her job, one can safely assert that every worker will appropriate a share of the employment rents that is at least equal to that appropriated by those who do not work. »¹⁰³

De plus, si le taux de taxation était encore plus augmenté, il aurait un effet contre-productif par deux processus complémentaires. D'une part, certains emplois ainsi que leurs revenus disparaîtraient. Alors que certains employeurs ne seraient pas en mesure de trouver des personnes pour remplir certains postes, ils devraient soit laisser les postes vacants ou augmenter l'offre de revenu pour attirer les employés potentiels. D'autre part, certains avantages sociaux seraient convertis en avantages monétaires. Alors que les avantages sociaux ne sont pas principalement imposés, il serait dans l'intérêt des employeurs et des employés que ces avantages soient augmentés en concordance avec le taux auquel les salaires sont imposés. « As a result of these two processes, maximin considerations – the concern with maximizing the minimum share in these rents, that is, the level of the basic income financed by their redistribution – will have to halt the rise in the rate of taxation long before it could hope to capture 100 per cent of the rent, even if one were to abstract from the impact on profitability mentioned earlier. »¹⁰⁴

Toujours dans un contexte où les talents des personnes ne sont pas pris en compte, la version égalisatrice du critère dworkinien de Van Parijs recommande que les salaires doivent être imposés au point où le revenu provenant des taxes et l'allocation universelle sont maximisés. De plus, Van Parijs précise que cela ne constitue pas un point de vue biaisé contre les travailleurs, mais seulement une tentative de redistribution des revenus d'emplois qui seraient autrement monopolisés par les employés. Bien sûr, jusqu'à quel point cette imposition permettra d'atteindre l'égalisation des revenus d'emplois et à quel

¹⁰³ Idem p.115

¹⁰⁴ Idem p.116

niveau d'allocation universelle cela correspondra est relatif à chaque société. Il serait possible que des personnes continuent quand même d'affirmer que l'approche de l'allocation universelle fait preuve d'un parti pris en faveur des travailleurs rémunérés. Cependant, ce n'est pas le cas. Tout d'abord, il faut comprendre que ce ne sont pas seulement les travailleurs rémunérés, soit les employés recevant un salaire prédéterminé et absolu par leurs employeurs, qui occupent des emplois. Il y a aussi les travailleurs recevant une part des profits de l'entreprise et ceux recevant un pourcentage de la valeur ajoutée d'une entreprise qu'ils possèdent sous le modèle d'une coopérative comme emplois. « In all these cases, however, access to employment depends on being accepted by someone else, and hence it is easy to understand the possibility of shortages of positions, and hence of envy for someone else's position. »¹⁰⁵ Mis à part les personnes employées par des employeurs, il y a aussi le cas des personnes employées à leur propre compte et Van Parijs aborde ce cas particulier. De façon générale, un travailleur indépendant occupe une place dans le marché économique qui n'est pas accessible à tout le monde. Selon Van Parijs, la source principale de possibilité d'envie pour les gens provient de l'absence des habiletés requises pour être un travailleur indépendant. Un autre facteur limitant la possibilité d'être un travailleur indépendant est l'accès au capital. Il est certain que de nos jours, il est toujours possible de faire appel à des institutions financières pour acquérir différentes formes de prêts. Cependant, tout comme les personnes recevant les prêts, les institutions financières doivent faire attention aux risques potentiels liés aux prêts financiers. Cela fait en sorte qu'il y a toujours une limite de prêt disponible en tout temps, tout comme il y a toujours une limite du nombre d'emplois disponibles à tous. Cela fait en sorte que même si tout le monde était riche, l'accès au crédit serait monopolisé par ceux ne payant pas le plein prix et le revenu provenant du travail indépendant inclurait une composante des revenus pouvant être imposée. De plus, en ce qui concerne le capital provenant de placements, Van Parijs soutient qu'il pourrait être imposé de manière légitime. Ceci est principalement dû au fait que l'imposition sur les cadeaux, les héritages et les revenus d'emplois laissent quand même les atouts extérieurs des gens hautement inégaux. Cependant, l'imposition sur les intérêts et les dividendes ne doit pas faire en sorte que les gens se forcent pour mettre de l'argent de

¹⁰⁵ Idem p.117

côté et le système de taxation doit être adéquatement anticipé. « The sustainable-yield-maximizing scheme may quite possibly differentiate the rates on labour income and capital income [...] and, within the latter, between rates on safe interest income and on risky dividends. But from our job auctions, it is now clear that we have moved back to a pretty comprehensive tax scheme. »¹⁰⁶

5. Conclusion

Comme nous avons pu le voir, Philippe Van Parijs propose un nouveau système de redistribution des richesses qui est très ambitieux. Le but fondamental de cette allocation universelle est tout d'abord de permettre à chacun d'avoir un certain niveau de vraie liberté. Cette vraie liberté ferait en sorte que tous pourraient vivre leur vie comme ils le veulent sans que la dimension économique ait autant d'emprise sur eux comme c'est le cas en ce moment. Van Parijs ne propose pas de montant d'argent qui devrait être payé à chaque citoyen d'un État désirant mettre en place sa proposition, mais suggère plutôt que l'allocation universelle atteigne le niveau le plus haut possible sans nuire à la productivité de la société. Bien sûr, cette allocation est inconditionnelle, c'est-à-dire que chaque personne a le droit de recevoir ce paiement sans qu'il y ait de conditions à respecter pour être admissible. De plus, le seul moyen de financement que cet auteur suggère pour ce projet est l'imposition des salaires des membres de la société, mais encore ici, il ne suggère pas de chiffres concrets. Cela pourrait être complété par un système d'imposition sur les cadeaux ainsi que sur les héritages selon les choix fait par le pays voulant adopter cette proposition. C'est la volonté de laisser le champ libre à chaque État voulant instaurer ce système de redistribution qui pousse Van Parijs à ne pas suggérer de chiffres concrets. Il sait pertinemment que la situation économique et sociale de chaque pays n'est pas la même et qu'elle pourrait influencer grandement le niveau de l'allocation universelle ainsi que son financement. Une chose qu'il veut faire est, notamment, de proposer un nouveau système de redistribution des richesses que chaque pays pourrait mettre en oeuvre à sa manière. En plus de cette allocation versée à chaque personne, Van Parijs a mis au point le principe de diversité non dominée qui prévoit donner une compensation aux personnes ayant des handicaps et ne pouvant pas vivre

¹⁰⁶ Idem p.119

« normalement » dans la société. Bien sûr, chaque paiement, que ce soit l'allocation ou les compensations résultant du principe de diversité non dominée se fait complètement en argent plutôt que sous forme de biens. Cela est dû au fait que si elles étaient versées en biens, cela créerait des complications pour tous ceux ne voulant pas les biens en question. De plus, il ne faut pas oublier que le but premier est d'augmenter la vraie liberté pour tous et le meilleur moyen de faire cela est en améliorant la situation économique de chaque personne avec un salaire minimum garanti. Puis, comme nous l'avons déjà vu, la principale justification pour l'imposition des salaires est que de nos jours, les emplois constituent quelque chose de nécessaire pour la survie de chaque personne dans la société. Cependant, ceux-ci se trouvent en nombre limité et ce n'est pas tout le monde qui a accès à eux. Alors, Van Parijs croit qu'il serait juste si chaque revenu d'emplois était imposé puis redistribué de manière équitable sous la forme de l'allocation universelle pour tous. Mais, cet auteur met en garde de ne pas établir le taux d'imposition trop élevé, sinon cela sera contre-productif pour la société et le système de redistribution.

Comme nous avons pu le voir dans ce chapitre sur l'allocation universelle de Philippe Van Parijs ainsi que le précédent concernant la bourse de stakeholder de Bruce Ackerman et Anne Alstott, ces deux propositions amènent une nouvelle possibilité d'organisation économique dans notre société. Elles ne sont pas passées inaperçues non plus puisqu'elles font partie des théories les plus reconnues dans le domaine des théories modernes de justice distributive. Bien entendu, Ackerman et Alstott ont pris connaissance de la proposition de Van Parijs et vice-versa. De plus, les auteurs ont écrit certains articles dans lesquels ils expriment leurs propres critiques en ce qui concerne la théorie adverse. Dans le prochain chapitre, nous explorerons les critiques les plus pertinentes que chaque auteur a faites à l'égard de la théorie adverse.

Chapitre 3 : Un survol des débats entre les deux approches

Introduction

Comme nous l'avons vu jusqu'à présent, les deux approches en question ont beaucoup d'aspects différents. Alors que l'approche de la « Stakeholder Society » de Bruce Ackerman et Anne Alstott se base sur un concept de la justice comme étant une réelle égalité des chances pour tous, la théorie de l'allocation universelle de Philippe Van Parijs pose ses fondations sur un concept de justice comme étant la vraie liberté pour tous. Par la suite, ces prémisses sous-jacentes font en sorte de modeler chaque proposition telle que nous la connaissons jusqu'à maintenant. La différence de principe de justice pour les deux théories est observable dans les mesures de distribution des richesses, du financement de celles-ci, de la justification des moyens, etc.

Au cours des années, les deux propositions ont fait couler beaucoup d'encre, que ce soit par les personnes les supportant ou celles les critiquant. Puis, finalement, dans le cadre de la série de livres *The real utopias project* regroupant des théories de toutes sortes visant à proposer de nouvelles manières de fonctionner dans le monde, les auteurs des deux propositions que nous venons de voir ont collaboré pour participer à la rédaction d'un livre. Dans ce livre, soit *Redesigning distribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, ils exposent non seulement les points importants de leurs théories, mais ils critiquent aussi la proposition de leur adversaire. Maintenant que les deux approches ont été examinées dans les chapitres précédents, il est temps d'exposer les critiques de chaque auteur envers la théorie adverse.

La première partie de ce chapitre sera tout d'abord réservée aux critiques de Bruce Ackerman et Anne Alstott à l'égard de la proposition de l'allocation universelle de Philippe Van Parijs. La deuxième section sera réservée aux critiques de Van Parijs par rapport à l'approche de la Stakeholder Society d'Ackerman et d'Anne Alstott. Comme nous allons le voir prochainement, ces critiques se concentrent sur les aspects

économiques et sociaux de chaque approche ainsi que sur les implications distributives que leur adoption entraînerait dans la société. De cette manière, nous allons pouvoir avoir une meilleure compréhension de certaines faiblesses potentielles des deux propositions et par le fait même une plus grande compréhension du débat entre les auteurs.

1. Les critiques d’Ackerman et d’Alstott

La première partie du chapitre sera réservée à la critique de Bruce Ackerman et d’Anne Alstott au sujet de l’allocation universelle telle que présentée par Philippe Van Parijs. Le premier point que ces deux auteurs soulèvent à propos de celle-ci est qu’elle limite grandement la possibilité des bénéficiaires. Cela est dû principalement au fait que l’allocation universelle ne peut pas être échangée dans une institution financière contre un montant d’argent qui serait déboursé en un seul paiement. De cette manière, les bénéficiaires seraient limités dans les possibilités qui sont offertes à eux puisqu’ils doivent impérativement s’en remettre à des paiements réguliers de plus petites allocations au lieu d’un montant d’argent important versé en une fois. La deuxième critique est que les bénéficiaires de l’allocation universelle ne pourraient pas jouir de la totalité du paiement qui leur serait promis. En effet, selon Ackerman et Alstott, le montant d’argent nécessaire pour financer cette entreprise est tellement grand que les premières années où ce système de redistribution serait mis en place, les bénéficiaires ne pourront recevoir qu’une partie de l’allocation. La troisième critique est que la proposition de Van Parijs encourage une vision à court terme chez ses bénéficiaires. Puisque le montant alloué à chaque personne serait relativement petit, elle favoriserait les projets à court terme au lieu des plans à long terme selon les auteurs. La quatrième critique est que l’allocation universelle ne peut pas amener le même type de dynamique sociale que peut mettre en place la bourse de stakeholder. Comme nous l’avons vu, il est prévu que la proposition d’Ackerman et d’Alstott pourrait avoir des effets positifs sur les agissements des personnes notamment quand elles savent qu’elles pourront avoir accès à ce montant d’argent plus tard. Cependant, selon ces auteurs, l’allocation universelle ne serait pas en mesure d’avoir les mêmes effets sur les gens. La cinquième critique est que les moyens prévus pour financer l’allocation universelle ne sont pas satisfaisants. En effet, Ackerman et Alstott ne croient pas que le fait d’imposer le revenu de toutes les personnes soit un

bon moyen de financement alors qu'eux-mêmes prévoient une imposition de deux pour cent sur la richesse. La sixième critique est que l'allocation universelle n'augmente pas la liberté à grande échelle des gens, seulement la liberté à petite échelle. Puisque le montant versé à chaque personne serait relativement petit, il serait difficile pour elle de faire des projets à long terme. Elle devrait alors économiser pendant un long moment pour entreprendre un projet de grande envergure.

1.1. La limitation des possibilités des bénéficiaires

La première critique que Bruce Ackerman et Anne Alstott font à l'égard de la proposition d'une allocation universelle de Philippe Van Parijs est que le modèle de distribution des richesses limite grandement les possibilités disponibles aux citoyens admissibles aux paiements. Comme nous l'avons vu dans les parties précédentes, Van Parijs propose une allocation universelle versée à chaque individu de la société ayant atteint un certain âge au montant le plus grand possible sans affecter négativement la productivité de la société en général. Cependant, un aspect important de cette allocation universelle est qu'elle ne peut pas être échangée dans une institution financière par un certain montant d'argent versé en un seul paiement à un certain moment de la vie d'un citoyen. L'argument principal que Van Parijs utilise pour justifier un tel moyen de distribution au lieu du modèle préconisé par Bruce Ackerman et Anne Alstott d'un paiement en un seul montant d'argent est le souci pour les différentes phases de la vie d'une personne. Sachant que chaque personne passe à travers plusieurs phases dans sa vie et que la majorité des personnes âgées voudraient protéger leur argent de la frivolité et de l'immatunité de leur jeunesse, il est rationnel pour Van Parijs de vouloir les aider à protéger leur allocation universelle. « Against this background, a mildly paternalistic concern for people's real freedom throughout their lives, not just at the start, makes it sensible to hand out the basic income in the form of a (non mortgageable) regular stream. »¹⁰⁷ De plus, ce même souci pour la vraie liberté des personnes fait en sorte que Philippe Van Parijs interdit que les bénéficiaires échangent leur allocation universelle pour un montant d'argent versé en une seule fois à un certain moment de la vie des citoyens. Comme nous l'avons vu plus tôt, l'approche de la « Stakeholder Society » de

¹⁰⁷ Philippe VAN PARIJS, *Real freedom for all : What (if anything) can justify capitalism?*, p.47

Bruce Ackerman et Anne Alstott organise la distribution des richesses en un seul paiement. Contrairement à Van Parijs, ils permettent que les citoyens approchent des institutions financières pour convertir leur bourse en une forme d'allocation régulière. C'est exactement sur cet aspect de l'allocation universelle que les deux auteurs formuleront leur première critique envers la proposition de Van Parijs. «While Van Parijs prohibits citizens from switching to our program, we are more tolerant : Any stakeholder can switch to basic income simply by buying an annuity policy from an insurance company and asking it to send a monthly check.»¹⁰⁸ C'est alors que Bruce Ackerman et Anne Alstott en viennent à caractériser l'allocation universelle comme une proposition contraignante et qui pose des restrictions non nécessaires. Selon eux, le problème majeur de Van Parijs concernant cet aspect de sa proposition est que cela limite les possibilités disponibles à chaque citoyen en ce qui concerne le montant d'argent auquel ils ont intrinsèquement droit. Les deux auteurs font notamment un parallèle entre la proposition de l'allocation universelle et les formes de fiducies alors disponible dans le système de loi anglo-américain. Ce système de fiducie permet à des citoyens de léguer ou donner de grandes sommes d'argent à des personnes et ces dernières peuvent recevoir l'argent sous la forme de paiements réguliers soit parce qu'ils ne sont pas assez matures ou pour toute autre raison. Bruce Ackerman et Anne Alstott refusent de faire de ce système une condition nécessaire à l'octroi de la bourse à cause de leurs propres principes. Notamment parce que le fait de traiter tous les citoyens comme des personnes irresponsables à cause d'une minorité d'individus n'est pas acceptable pour eux. «[T]reating all young men and women as presumptive spendthrifts demeans their standing as autonomous citizens and radically constrains their real freedom. »¹⁰⁹ De plus, selon eux, il ne faut pas oublier que le fait de limiter les individus à un seul moyen de financement en ce qui concerne le montant d'argent auquel ils ont droit limite grandement leur liberté. Par exemple, si un jeune adulte désire entreprendre des études ou tout autre projet nécessitant une grande somme d'argent à payer en un seul montant, il n'aura pas de problème à le faire sous un système comme celui de la « Stakeholder Society ». Cependant, s'il se trouve dans un système de distribution tel que l'allocation

¹⁰⁸ Bruce ACKERMAN, Anne ALSTOTT, «Why Stakeholding?», *Redesigning redistribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p.47

¹⁰⁹ Idem, p.47

universelle, il devra attendre un certain temps, même quelques années dans certains cas, avant de pouvoir entreprendre le projet qu'il désire réaliser. Enfin, Bruce Ackerman et Anne Alstott critiquent le choix de Van Parijs de ne pas permettre aux individus d'échanger leur allocation universelle pour une bourse substantielle, payable en une fois parce que cette décision limite la liberté des gens et paternalise les bénéficiaires comme s'ils étaient incapables de gérer de manière efficace une grande somme d'argent. «Ackerman and Alstott argue that it does : a basic income stands in the way of individual freedom. Young people are hindered in achieving their goals if they cannot choose to capitalize their basic income as a capital grant. [...] The restriction on conversion, they argue, makes basic income into the equivalent of a spendthrift trust, the beneficiary of which has to apply to a trustee, who administers the trust according to a set of conditions, in order to be able to use the money. »¹¹⁰

1.2. Une allocation initiale déficiente

Le deuxième problème politique qu'Ackerman et Alstott identifient dans la proposition de Philippe Van Parijs est que les bénéficiaires ne pourront pas jouir de la totalité de leur allocation universelle dès le début de la mise en place de cette réforme. En effet, puisque l'allocation se veut être assez substantielle et puisqu'elle doit être versée à chaque citoyen ayant atteint l'âge adulte, elle aura l'effet d'un boulet sur l'économie. Le temps nécessaire pour mettre en place les mesures additionnelles requises pour l'acquisition des fonds requis pour permettre une allocation substantielle ne pourra pas se faire du jour au lendemain. Tout cela fera en sorte que les politiciens ne seront pas dans une position leur permettant de distribuer à tous une allocation substantielle dès le départ. Les citoyens seront alors laissés avec la réception d'un montant d'argent risible alors qu'il leur aura été promis une allocation leur permettant d'avoir une vraie liberté et d'avoir un vrai choix sur comment ils voudraient vivre leur vie. Face à cette critique, les défenseurs de cette approche de l'allocation universelle doivent mettre l'accent sur le fait que les fonds publics devraient être suffisants pour permettre aux individus de recevoir un montant d'argent substantiel. Cependant, comme l'indiquent Ackerman et Alstott, il

¹¹⁰ Carole PATEMAN, «Democratizing Citizenship: Some advantages of a basic income», *Redesigning redistribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p. 108

n'est pas possible de créer ou d'avoir accès à des fonds à court terme s'ils ne sont pas déjà disponibles dans les caisses du gouvernement. À la place, il faudrait que les politiciens détournent des fonds importants des autres programmes économiques et sociaux en compétition pour des fonds et d'une certaine manière vaincre la résistance provenant des intérêts importants qui voudront garder leur propre part des fonds publics. « We do not say that victory is impossible. But the political calculus for basic income does suggest a certain utopianism that presently afflicts much liberal theorizing. It is one thing – and a great thing – to propose deep philosophical resolutions of the conflict between liberty and equality. But it is no less great to structure initiatives that have half-a-chance of enactment. »¹¹¹ Donc, la deuxième critique faite à l'approche de Van Parijs par Ackerman et Alstott est que celle-ci ne peut pas atteindre son but dès le début et la seule façon qu'elle pourrait y arriver est en s'appropriant le financement d'autres programmes gouvernementaux, ce qui pourra poser problème.

1.3 Une incitation à une vision à court terme

La troisième critique que font les deux auteurs est que la proposition de Van Parijs incite une vision à court terme ainsi qu'un état d'esprit consommateur. Leur proposition de la « Stakeholder Society » se distingue d'elle parce que selon eux, elle prône une vision beaucoup plus à long terme. Cela s'explique notamment par le fait qu'elle donne une somme d'argent importante en un seul paiement au début de la vie adulte des bénéficiaires. De cette manière, il peut être plus facile de faire des plans concrets pour le futur tel que de commencer des études ou de fonder sa propre compagnie pour pouvoir réaliser ses propres rêves. Beaucoup d'individus entrant dans leur phase de jeunes adultes sont étouffés par le nombre de responsabilités auxquelles ils doivent faire face et souvent le peu de ressources financières auxquelles ils ont accès. Selon Ackerman et Alstott, même si chacun d'eux reçoit une allocation universelle et que celle-ci leur permet de régler des problèmes financiers à court terme, le montant d'argent reçu sera quand même trop petit à long terme. Cette somme ne leur permettra pas de leur donner la vraie liberté dont ils ont besoin pour faire des plans éloignés dans le futur et d'apprécier les choix

¹¹¹ Bruce ACKERMAN, Anne ALSTOTT, «Why Stakeholding?», *Redesigning redistribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p.55

significatifs qu'ils font. Bien à l'opposé, Bruce Ackerman et Anne Alstott prétendent que leur propre approche invite les bénéficiaires potentiels à faire exactement ce que la théorie de Van Parijs ne peut pas promettre. « Stakeholding, by contrast, invites them to take charge of their lives. With \$80,000 in the bank, young adults may pause and consider how their aims and abilities are likely to unfold over time, and whether a short-term perspective will lead them down paths that they will later bitterly regret. »¹¹² Bref, cet argument contre l'allocation universelle de Van Parijs par Ackerman et Alstott se concentre sur les limites de celle-ci en ce qui concerne les projets à long terme que les bénéficiaires pourraient planifier en recevant cette allocation régulière. Alors que selon ces deux auteurs, leur propre théorie est beaucoup plus efficace puisqu'elle permet aux individus d'avoir une vraie liberté et de faire de vrais choix leur permettant de façonner leur propre vie.

1.4 La dynamique sociale

La quatrième critique formulée à l'égard de l'allocation universelle par Ackerman et Alstott concerne la dynamique sociale associée à cette proposition. En ce qui concerne la théorie de la « Stakeholder Society », ses auteurs mettent l'accent sur le type de dynamique sociale que cette proposition créerait si elle était adoptée et mise en place dans la société. La première facette de cette nouvelle dynamique sociale est que la bourse importante associée à cette proposition est un véhicule important pour la vraie liberté. En effet, avec cette bourse, les bénéficiaires seront en mesure de faire de vrais choix importants leur permettant de modeler leur vie comme ils le souhaitent, que ce soit en continuant leurs études, en mettant sur pied une entreprise ou en réalisant tout autre projet. Ceci est le point le plus évident, mais Ackerman et Alstott indiquent une autre fonction sociale importante de leur proposition. En effet, la « Stakeholder Society » devrait en plus créer un accent institutionnel sur une sorte de culture de la citoyenneté. Comme nous l'avons vu précédemment, la bourse offerte aux citoyens doit être perçue notamment comme un droit de naissance par les bénéficiaires. Depuis leur plus tendre enfance, les enfants apprendront que la bourse qui leur sera donnée quand ils atteindront l'âge d'être de jeunes adultes est un droit de naissance auquel ils ont accès. « When you

¹¹² Idem, p.48

grow up, you won't be casually left at the mercy of the market or the arbitrary will of wealthy friends and relations [...] You will confront your future under economic conditions worthy of a citizen of a free society. »¹¹³ De plus, les parents ainsi que le personnel des écoles primaires et secondaires rappelleront aux futurs bénéficiaires d'utiliser leur vraie liberté de manière responsable. Plus le moment de la réception de la bourse se fera proche, plus les citoyens se retrouveront dans des conversations concernant la vraie liberté des gens et comment ils doivent inspirer les prochains bénéficiaires soit comme exemple à suivre ou comme gaffe à éviter. «Did you hear how Jane spent her first payment \$20,000 – what a fool! If she keeps this up, she'll never make anything of her life! »¹¹⁴ Ceci créera une sorte de lien culturel existant entre tous les bénéficiaires et fera en sorte que la citoyenneté commune de ceux-ci se transformera en réalité centrale de la vie sociale. Cependant, selon Ackerman et Alstott, la proposition de Van Parijs ne peut pas arriver à une telle chose. Selon eux, la dynamique de l'allocation universelle est radicalement différente de celle de la « Stakeholder Society ». Même si les paiements commencent au début de l'âge adulte, le montant d'argent relativement petit attribué à tout le monde ne permettra pas de créer une culture fière de la citoyenneté libre. Alors que l'approche d'Ackerman et d'Alstott se concentre sur les jeunes adultes pour faire son impact, l'allocation universelle essaie de faire impact de manière graduelle en ajoutant quelques milliers de dollars par année au budget des bénéficiaires. Cette approche pourrait faire une différence en ce qui concerne la vie de tous les jours, mais la proposition de la « Stakeholder Society » vise au-delà de l'aspect économique pour donner à tous une opportunité de faire des choix importants pouvant modeler leur vie comme ils le voudront, bref leur offrir une plus grande vraie liberté. « To be sure, the stakeholding culture will have its dark side. Some stakeholders will curse the day they made such foolish, youthful choices. But all will recognize the fundamental role stakeholding played in their lives. And except for the most bitterly disappointed, these reflections will prompt a patriotic determination to pass on the heritage of stakeholding to the next generation. »¹¹⁵ De plus, l'État libéral cherche à engager les citoyens dans un projet d'assurer une liberté égale pour tous et veut que tous prennent de la fierté en

¹¹³ Idem, p.50

¹¹⁴ Ibid

¹¹⁵ Idem. P.51

permettant à tous d'affronter la vie avec des ressources adéquates et avec dignité. Si nous voulons que cet idéal devienne réalité, nous devons nous munir d'institutions que les personnes « normales » trouvent importantes pour tous dans la société. Selon Bruce Ackerman et Anne Alstott, la « Stakeholder Society » promet d'être une telle institution, mais l'approche de l'allocation universelle de Philippe Van Parijs ne peut pas en faire autant. « Stakeholding promises to be such an institution, but basic income threatens to destroy the integrity of this message as millions predictably undermine its imposition of a universal spendthrift trust by countless deviations and obfuscations. »¹¹⁶ Bref, Ackerman et Alstott critiquent l'allocation sur la base que cette dernière n'entraîne pas autant de bénéfices sociaux que leur propre théorie et sur la base que l'allocation universelle n'offre pas autant de possibilités que la « stakeholding society ».

1.5. Des moyens de financement insatisfaisants

La cinquième critique faite par Ackerman et Alstott à l'égard de la proposition de Van Parijs est que les moyens de financement employés ne sont pas satisfaisants au niveau économique et social. Tout comme la « Stakeholder Society », les taxes et les impôts utilisés pour financer l'allocation universelle ont notamment comme objectif de représenter le caractère égalitaire de la théorie. Cependant, selon Ackerman et Alstott, la proposition de Van Parijs est beaucoup moins expressive en ce qui concerne la redistribution des richesses que leur propre théorie dans cette perspective. Comme nous l'avons vu précédemment, Van Parijs propose de financer l'allocation universelle à l'aide d'une imposition sur le revenu ainsi qu'une imposition sur les héritages. D'une part, la taxe sur les héritages de Van Parijs emploie le même symbolisme utilisé par Ackerman et Alstott, soit la justice de l'héritage social pour tous même s'il l'appelle le dividende sociale dans sa proposition. D'autre part, l'imposition sur le revenu de Van Parijs dépend de ses conclusions comme quoi le salaire provenant des bons emplois ainsi que les montants d'argent provenant des bons investissements constituent une ressource rare qui devrait être possédée collectivement et partagée également par le système d'allocation universelle. Cependant, particulièrement dans les pays de l'ouest tels que le Canada et les États-Unis, les revenus des citoyens sont lourdement imposés pour financer les fonds

¹¹⁶ Ibid

publics. « Given the already dismal record of the income tax in reaching income from capital, a hike in the income tax may amount, in effect, to yet another burden on wages, which are already heavily taxed for various social-insurance programs. »¹¹⁷ Bref, Ackerman et Alstott critiquent ici l'allocation universelle principalement sur le fait que comme moyen de financement prévu, il y a une hausse de l'imposition sur le revenu. Ce moyen de financement n'a pas les meilleurs résultats en ce qui concerne l'acquisition d'une part du capital des gens et une augmentation de l'imposition créerait encore plus de lourdeur sur le revenu des citoyens.

1.6 Une augmentation de la liberté à petite échelle

La sixième critique faite par Ackerman et Alstott à propos de l'allocation universelle de Van Parijs est que celle-ci ne vise pas à augmenter la liberté à grande échelle des gens, seulement la liberté à petite échelle. De nos jours, la politique sociale veut que la vie d'une personne soit caractérisée par trois étapes principales, soit l'enfance, l'âge adulte ainsi que la vieillesse. Les personnes sont traitées de manière différente selon l'étape à laquelle elles appartiennent. Au sein de cette distinction tripartite de la vie, les deux approches de l'allocation universelle et du « stakeholding » critiquent le statu quo en questionnant l'approche traditionnelle des besoins de la phase adulte. Contrairement aux partisans de l'allocation universelle, Ackerman et Alstott visent aussi à questionner cette division tripartite de la vie d'un individu en y ajoutant une quatrième phase distinctive. Cette phase additionnelle se nomme le jeune adulte. Ce que vise en partie l'approche du « stakeholding » est de reconnaître et confronter les opportunités pouvant modeler une vie dans cette nouvelle phase de vie d'un individu. Dans la plupart des cas, les individus commencent leur vie de jeunes adultes soit en continuant leurs études postsecondaires ou en se retrouvant directement sur le marché du travail. Même si ces personnes ne suivent pas le même chemin de vie, ils sont similaires sur plusieurs points. « Day in and day out, they are making many small choices and taking responsibility for their decisions. Whether they are moving up or down on the escalator of life, they all experience the joys and frustrations of freedom on a day-to-day

¹¹⁷ Idem. P.57

basis. Micro-freedom as it were. »¹¹⁸ La différence entre les individus est beaucoup plus perceptible quand ils essaient de prendre des décisions pouvant affecter leur vie dans l'ensemble. D'une part, les étudiants des universités sont constamment confrontés à des opportunités de faire des choix importants et ils prennent un rôle actif dans le modelage de leur propre vie. Ils peuvent jouir de liberté micro et aussi de liberté macro. D'autre part, pour d'autres personnes, leur temps comme jeunes adultes se résume à être esclaves des conditions économiques alors qu'ils sont jetés directement sur le marché du travail sans qualifications particulières. Dans leurs cas, la liberté macro est un luxe qu'ils ne peuvent pas se procurer. « This great macro-freedom divide is not based on some great natural fact. It is the consequence of the three-part division that social policy now imposes on the course of human life. Since early maturity is not marked out as a distinct phase, social policy sorts 18-year-olds into the two remaining categories – either they are very old children or very young adults. »¹¹⁹ Ceci résulte en une grande injustice entre les étudiants universitaires profitant d'une vraie liberté et les autres jeunes adultes ne pouvant avoir qu'une liberté micro. L'approche d'Ackerman et d'Alstott procurerait aux bénéficiaires les opportunités de faire des choix importants pouvant modeler leur vie comme ils le veulent tout en pouvant garder leur tête bien haute vers un futur prometteur. Cependant, les partisans de l'allocation universelle n'abordent pas ce problème des phases de la vie d'un individu et Van Parijs n'est pas différent avec sa propre version de l'allocation universelle. Il propose de donner une somme d'argent régulière à toute personne adulte de tout âge, sans prendre en compte s'ils ont vraiment eu une chance de profiter d'une liberté macro quand ils atteignent la maturité. En donnant un montant d'argent sous forme d'allocation universelle, telle que le propose Van Parijs, seulement la micro liberté à court terme peut en sortir avantagée. Bref, Ackerman et Alstott critiquent la proposition de l'allocation universelle sur le plan qu'elle ne contribue qu'à améliorer la liberté à court terme des bénéficiaires alors que leur propre approche améliore la liberté à court et la liberté à long terme avec une bourse substantielle versée entièrement dans un laps de temps assez court. « Macro-freedom is a precious good, which should be

¹¹⁸ Bruce ACKERMAN, Anne ALSTOTT, « Macro-Freedom », *Redesigning redistribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p.210

¹¹⁹ Idem, p.210

available to all citizens capable of actively shaping their own lives. It should no longer be treated as a luxury enjoyed only by the upwardly mobile university crowd. »¹²⁰

Un commentaire qu'Ackerman et Alstott font à l'égard de l'allocation universelle de Van Parijs est que le calcul politique qui lui est associé suggère qu'il y ait une certaine forme d'utopisme dans la proposition comme beaucoup trop de théories libérales. La difficulté provient du fait qu'il faut élaborer des programmes faisant la promotion de la justice et qui font du sens en ce qui concerne la politique et des démocraties du vrai monde. « It is one thing – and a great thing – to propose deep philosophical resolutions of the conflict between liberty and equality. But it is no less great to structure initiatives that have half-a-chance of enactment. We must rid ourselves, once and for all, of Marxist delusions that history will mysteriously work on behalf of the oppressed. »¹²¹

2. Les critiques de Van Parijs

La deuxième partie de ce chapitre sera consacré à la critique que fait Philippe Van Parijs à propos de la bourse de stakeholder. La première critique de cet auteur est que bien que la bourse de stakeholder veut être une proposition égalisant les opportunités, il croit que l'allocation universelle peut atteindre ce but plus efficacement. Il mentionne notamment la possibilité pour les bénéficiaires de la bourse de la perdre ou de la dépenser dans des choses futiles, ce qui n'améliorera pas leurs situations. Dans sa deuxième critique, Van Parijs affirme aussi que sa propre proposition est plus performante que celle d'Ackerman et Alstott en ce qui concerne la redistribution des richesses. Selon lui, si l'on compare les avantages et les inconvénients des deux théories, c'est l'allocation universelle qui ressort comme étant la plus égalitaire des systèmes de redistribution des richesses.

D'un point de vue plus personnel, Van Parijs a toujours trouvé l'idée d'une forme de dotation basique comme la bourse de stakeholder que Bruce Ackerman et Anne Alstott proposent intéressante et il a toujours eu un certain intérêt pour celle-ci. Van Parijs reconnaît d'ailleurs qu'il y a un lien conceptuel intime entre sa propre approche et

¹²⁰ Idem, p.216

¹²¹ Bruce ACKERMAN, Anne ALSTOTT, «Why Stakeholding?», *Redesigning redistribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p.55

celle des deux auteurs de la *Stakeholder Society*. Ce lien est notamment visible dans les écrits de Thomas Paine, le premier auteur à avoir présenté une proposition de dotation basique dans son livre *Agrarian Justice*. Cependant, Philippe Van Parijs n'a jamais regardé cette alternative comme appartenant à la même catégorie que sa propre approche de l'allocation universelle. Ceci est principalement dû à la faisabilité de la théorie ainsi qu'au potentiel de pouvoir vraiment changer les choses dans la société de la bourse de la stakeholder. Van Parijs distingue deux possibilités pouvant se produire en ce qui concerne l'approche mise en avant par Ackerman et Alstott. D'une part, elle pourrait être faisable, mais elle ne pourrait pas changer grand-chose en ce qui concerne les politiques sociales et personnelles. D'autre part, elle serait en mesure de transformer le domaine social et personnel de chaque personne éligible de recevoir la bourse, cependant il ne serait pas possible de l'appliquer dans la société. À la suite de cette introduction sommaire de ce que pense Philippe Van Parijs sur la proposition d'une bourse de Bruce Ackerman et Anne Alstott, nous allons voir comment il peut en arriver à penser qu'elle est inférieure à sa théorie de l'allocation universelle. « Nevertheless, between grants given unconditionally and equally once in a lifetime, once every decade, once every year, once every month and once every week, there does not seem to be a fundamental difference in a world in which one can borrow and save, and certainly not so deep a difference that the effects would diverge markedly and that very different justifications would be required. So, why do I find one of the two ideas so much more promising than the other? »¹²²

Mais, avant de commencer la comparaison entre les deux approches, Van Parijs tient à établir une version de chaque théorie qui peut être dite équivalente pour que la comparaison soit valide dès le départ. La comparaison financière entre les deux propositions peut vite devenir étourdissante puisqu'il y a beaucoup de facteurs qu'il faut prendre en compte tel que le montant d'argent alloué à chaque individu, les régimes de retraite, l'inflation, etc. Van Parijs en vient à la proposition suivante. Pour garder un œil sur les différences qui peuvent émerger entre les deux théories, il tient pour acquis qu'une

¹²² Philippe VAN PARIJS, « Basic Income versus Stakeholder Grants: Some afterthoughts on how best to redesign distribution », *Redesigning distribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p.200

comparaison équivalente inclut une bourse de stakeholding de quatre-vingt mille dollars comparée à une allocation universelle de cent soixante dollars par mois. De plus, les deux approches sont financées à partir du même montant de ressources fiscales sans substitution pour un autre système existant. Pour Van Parijs, il est très important de commencer la comparaison sur des bases solides. «To make a meaningful comparison of the pros and cons of one-off endowments versus regular basic incomes, it is therefore essential to choose levels of the endowment and of the regular income that would be, in some sense, equivalent. »¹²³

2.1. L'égalisation des opportunités

Les approches similaires à celle de la bourse de stakeholding d'Ackerman et d'Asltott et celle de l'allocation universelle de Van Parijs ont beaucoup en commun, comme le fait qu'elles sont toutes deux distribuées sur une base individuelle sans test de moyen ou d'emploi. Cependant, on dirait qu'elles proviennent quand même de deux perspectives très différentes. Il est évident qu'une des intentions visées par l'instauration d'une bourse telle que celle d'Ackerman et Alstott est d'offrir une plus grande égalité des chances pour chaque citoyen. Alors qu'il est tout aussi évident qu'un but visé par l'allocation universelle est de fournir une forme de sécurité économique plus effective que les systèmes classiques qui sont en place à l'heure actuelle dans nos sociétés. Cependant, même s'il est vrai que l'approche de l'allocation universelle cherche à contribuer à une meilleure sécurité économique pour chaque personne, elle peut quand même aspirer à égaliser les opportunités selon le point de vue de la rhétorique radicale de la redéfinition des héritages. Les deux propositions que nous avons vues, soit l'allocation universelle ainsi que la bourse de stakeholding, peuvent être perçues comme aspirant à réduire les inégalités entre les personnes en ce qui concerne les opportunités de chacun. Ceci serait bien évidemment fait en distribuant également une partie de l'héritage commun appartenant à tous selon les deux propositions. «What this "equally" means is different in the two proposals : The amount to all those who reach the age of 21 versus

¹²³ Idem p.200

the same amount each month to all those who are adult citizens (aged 21 to 65) alive that month.»¹²⁴

Dans un sens le plus superficiel possible, l'on pourrait dire que l'approche d'Ackerman et d'Alstott est la plus égalitariste puisque ceux qui seraient décédés à un âge plus jeune, trente ans par exemple, auraient déjà reçu la totalité de leur aide financière avant de trépasser. Cependant, ceci est trompeur en apparence pour Van Parijs. Tout d'abord, d'après le caractère non prévisible en général de la mort, cela fait difficilement une différence en ce qui concerne l'injustice provenant de l'inégalité dans la longueur de la vie de chaque personne. Par exemple, si une personne décède à l'âge de trente ans, elle aurait bien pu échanger sa bourse pour une rente s'apparentant à l'allocation universelle. À cet instant, le montant auquel elle aurait eu droit n'aura pas été consommé dans son entièreté ou l'investissement que la personne aurait fait n'aurait peut être pas commencé à porter fruits. De plus, et de façon cruciale, l'approche de la bourse de stakeholding ouvre la porte à la possibilité des individus de jeter leur bourse par la fenêtre. Ceci pourrait être fait soit de manière totalement délibérée par la consommation de masse ou de manière involontaire par l'entremise d'investissements infructueux. Selon Van Parijs, d'après cette situation devenue possible par la nature de la bourse de stakeholding, il est adéquat de dire que l'approche d'Ackerman et d'Alstott est beaucoup moins égalitariste en ce qui concerne les opportunités de chacun que celle de l'allocation universelle qu'il propose. De plus, dans la théorie des deux auteurs, les opportunités d'une vie entière ne sont déterminées que de manières très limitées par la bourse reçue par les jeunes adultes. « They are powerfully affected by intellectual abilities, parental attention, school quality, social networks of various sort, and so on. On average, those young people who are already favored along these various dimensions are precisely those who are most likely to make the best possible use of their stake. The real value of a stake of the same nominal amount will therefore be considerably less for those who lack the intelligence, guidance, education, connections, etc. that would enable them to

¹²⁴ Idem p.203

competently select in the light of what they care about on reflection, what is best for themselves. »¹²⁵

Comme Van Parijs vient de le souligner, le fait que la bourse de stakeholding de Bruce Ackerman et Anne Alstott représente une si grande somme versée en peu de temps peut poser problème. Un des problèmes les plus évidents qu'amène une telle forme de distribution des richesses est qu'elle peut très facilement et très rapidement être perdue. Les personnes beaucoup moins responsables dépenseront leur aide financière dans des dépenses frivoles et superficielles qui ne leur profiteront seulement qu'à court ou moyen terme comme des vêtements, voitures, loisirs, etc. Cependant, les personnes plus responsables et voulant investir leur bourse pourront elles aussi voir la totalité ou du moins une partie de leur capital s'envoler en fumée. En effet, les forces extérieures peuvent souvent faire en sorte que certains projets ne fonctionnent pas comme on le pense, même si l'on était bien intentionné dès le départ. Par exemple, le taux d'échec des petites entreprises demeure élevé même si les propriétaires font tout en leur pouvoir pour qu'elles fonctionnent et il n'est pas rare de voir des investissements, que ce soit dans des entreprises ou d'autres choses, ne réussissant pas à porter fruit. Alors qu'Ackerman et Alstott ont pris en compte cette possibilité de la perte de la bourse par les individus, ils ont inclus une forme de pension de vieillesse à leur proposition. Le but de cette mise en place d'une pension est de permettre à tous les citoyens de vivre leurs vieux jours dans la dignité et avec un minimum de confort même s'ils ont gaspillé ou perdu leur aide financière de départ. Cependant, pour beaucoup d'auteurs incluant Van Parijs, cela ne serait pas suffisant. « Of course, Ackerman and Alstott are aware of the problem of stakeblowing and they supplement the individual stake with an old-age pension that is provided, unconditionally, as a right of citizenship. But stakeholding plus a retirement pension is insufficient for democratic citizenship. Too long a period of citizens' lives is open to the vagaries of chance and the market. »¹²⁶ Bref, le problème de la perte de l'aide financière demeure toujours présent dans la proposition de Bruce Ackerman et Anne

¹²⁵ Idem, p.204

¹²⁶ Carole PATEMAN, « Democratizing citizenship : Some advantages of basic income », *Redesigning distribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p.108

Alstott puisqu'il y a une trop grande durée de temps entre cet évènement et la solution mise en place par les auteurs, soit les pensions de vieillesse.

Cependant, l'avantage énorme que semble avoir la proposition de l'allocation universelle de Van Parijs sur la théorie de la bourse de stakeholding de Bruce Ackerman et Anne Alstott est réduit à cause de deux propositions que ces derniers ajouteront à leur position. La première proposition est celle d'une pension de vieillesse admissible pour tous sans condition. Comme nous l'avons déjà vu, cette pension vise à prévenir que les jeunes adultes gaspillent ou perdent la totalité de leur aide financière, ainsi que la partie de leur part qui leur permettrait de sécuriser un standard minimum de vie pour leurs jours de vieillesse. La deuxième proposition d'Ackerman et d'Alstott est que tous les étudiants ne pouvant pas acquérir leur diplôme d'études secondaires auraient droit à une forme d'allocation au lieu de la bourse qui leur serait versée s'ils obtenaient leur diplôme d'études secondaires. Cependant, même si cette forme d'allocation était versée aux décrocheurs, il y aurait quand même environ quatre-vingts pour cent des gens qui pourraient gaspiller ou perdre leur bourse à un certain point dans leur vie. Cela fait en sorte qu'il y a encore beaucoup de place pour des situations ayant les effets indésirables et contraires à ce qui est voulu au départ par Ackerman et Alstott, augmentant les inégalités. En ce qui concerne l'allocation universelle, il est impossible pour un individu de l'échanger pour un montant d'argent versé en un seul paiement. Ceci fait en sorte que chaque personne n'a plus la possibilité de gaspiller ou de perdre la totalité du capital qui lui sera versé. Cependant, spécifiquement pour les personnes ayant de plus petits revenus, cela améliore leur vraie liberté pour faire des choix significatifs à long terme. Tout comme plusieurs auteurs l'ont souligné, y compris Van Parijs, une forme de sécurité financière à long terme donne plus de confiance aux personnes moins fortunées pour faire des investissements et prendre des risques financiers. En même temps, cette sécurité fait en sorte que les institutions financières sont plus enclines à approuver des prêts, faisant en sorte qu'il peut être plus facile pour les moins fortunés d'avoir accès à plus d'avares pour divers projets. L'allocation universelle donne alors aussi la possibilité aux gens de faire des choix importants. « Hence, while it is clear that a BI (Basic Income) does better than an "equivalent" SG (Stakeholder Grant) in terms of security, it is by no means

evident that a SG does better than an "equivalent" BI in terms of equalizing opportunities, quite the contrary. »¹²⁷

2.2. L'égalisation de la richesse

Selon Van Parijs, les partisans les plus sensés de la bourse de stakeholding d'Ackerman et Alstott pourraient reconnaître que cette approche est inférieure à l'allocation universelle en matière d'égalisation des opportunités. Ils le feraient dès qu'ils observeraient que les opportunités sont trouvées en nombre très différent selon les personnes avec une bourse selon les conditions génétiques et sociales de chacun. Cependant, il se peut que ces partisans soient encore sûrs qu'une bourse de stakeholding financée par une imposition sur la richesse comme le propose Ackerman et Alstott soit un meilleur moyen d'égaliser la richesse qu'une allocation universelle financée par une imposition sur le revenu comme le propose Van Parijs et d'autres auteurs. Pour essayer de convaincre les sceptiques que l'allocation universelle est une meilleure proposition en ce qui concerne l'égalisation de la richesse, Van Parijs jette un coup d'œil à la notion de richesse en tant que telle. Premièrement, les économistes vont souvent observer le droit d'une personne travaillant à une pension de vieillesse comme une composante de sa richesse présente, de la même manière que les avoirs d'une personne. Alors, un revenu d'argent sécurisé futur n'est pas différent. « On the benefit side, therefore, BI constitutes no less than SG a form of wealth redistribution. Moreover, given what has just been said about the non-random inegalitarian distribution of stakeblowing, there is even no doubt, as far as the benefit side is concerned, that this wealth redistribution is more egalitarian with BI than it is with SG. »¹²⁸ De plus, il est possible d'ajouter que l'allocation universelle pourrait être financée en principe, ou du moins partiellement, par une imposition sur l'héritage selon Van Parijs. En plus, Philippe Van Parijs ajoute qu'en fonction de la définition que l'on donne au concept de richesse, le niveau de capital pouvant être amassé par l'imposition peut être différent. « Consequently, it cannot be said a priori whether a conventional wealth tax or an income tax is more wealth-equalizing in

¹²⁷ Philippe VAN PARIJS, «Basic Income versus Stakeholder Grants: Some afterthoughts on how best to redesign distribution», *Redesigning distribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p.204

¹²⁸ Idem p. 205

this broad sense of wealth. Much would depend, for example, on the correlation between income and human capital, and on how high and how progressive the income tax and the wealth tax are. »¹²⁹

3. Conclusion

Comme nous avons pu le voir, les auteurs des deux propositions pour un nouveau système de redistribution des richesses critiquent la théorie adverse. Bruce Ackerman et Anne Alstott critiquent l'allocation universelle notamment sur ses aspects économiques. Ils mettent l'accent sur l'impossibilité des bénéficiaires à échanger leur allocation contre un montant d'argent forfaitaire, limitant par le fait même les possibilités disponibles à eux. De plus, la supposition des auteurs que les bénéficiaires de l'allocation universelle ne pourraient pas recevoir le montant complet de cette dernière pendant les premières années de son instauration est troublante. Bien sûr, le fait que le montant d'argent régulièrement alloué à chaque personne serait assez petit signifie que les projets à court terme seraient plus importants que les projets à long terme. Cela va alors de pair avec la critique des deux auteurs comme quoi la proposition de Van Parijs n'augmente pas la liberté à grande échelle, mais seulement la liberté à petite échelle. Puis, ils ne croient pas que l'allocation universelle serait en mesure d'avoir les mêmes effets que leur proposition en ce qui concerne l'attitude des personnes et les relations interpersonnelles. En plus, ils critiquent la théorie de Van Parijs en ce qui a trait au moyen de financer le système de redistribution des richesses. Ackerman et Alstott ne croient pas que ce soit une bonne idée d'imposer le revenu de chaque personne pour le redistribuer à toute la population. En ce qui concerne Philippe Van Parijs, il a préféré critiquer la théorie de la bourse de stakeholder en essayant de démontrer que sa proposition de l'allocation universelle est supérieure. Il tente de faire cela quant aux affirmations d'Ackerman et Alstott que la bourse de stakeholder égalise les opportunités et redistribue la richesse. Il mentionne notamment la possibilité pour les bénéficiaires de la bourse de la perdre ou de la dépenser dans des choses futiles, ce qui n'améliorera pas leurs situations. Puis, selon Van Parijs, si l'on compare les avantages et les inconvénients des deux théories, c'est l'allocation

¹²⁹ Idem. P.205

universelle qui ressort comme étant la plus égalitaire des systèmes de redistribution des richesses.

Bref, chaque auteur a des réserves en ce qui concerne la proposition adverse et nous avons exploré ces critiques pour éclaircir la réalité des deux systèmes de redistribution des richesses présentés ici. Il est maintenant temps de passer au chapitre où seront présentées les critiques les plus importantes que nous n'avons pas encore regardées et qui sont formulées par d'autres penseurs. De plus, nous y ajouterons nos propres commentaires, tant sur l'allocation universelle, la bourse de stakeholder ainsi que les critiques qui auront été présentées jusqu'alors.

Chapitre 4 : Critiques extérieures et commentaires

Introduction

Dans ce chapitre, nous étudierons certaines critiques extérieures qui n'ont pas encore été mentionnées par les auteurs principaux des approches que nous avons vues jusqu'à maintenant. Nous allons principalement nous concentrer sur les critiques qui nous apparaissent les plus pertinentes. Ce chapitre sera divisé en trois parties distinctes. Premièrement, nous étudierons les problèmes auxquels Van Parijs doit faire face. Parmi ceux-ci se trouve le problème de l'île des pingouins qui présente probablement le plus gros défi de l'allocation universelle. Nous étudierons aussi le problème de la réciprocité et l'alternative d'un État providence plus actif. Nous émettrons dans chaque cas nos commentaires sur ces critiques ainsi que sur les réponses formulées par Philippe Van Parijs. Deuxièmement, nous étudierons les critiques faites à la bourse de stakeholder de Bruce Ackerman et Anne Alstott. Les critiques principales sont le risque de gaspillage ainsi que le caractère arbitraire de l'âge d'attribution de la bourse. Tout comme précédemment, nous formulerons nos commentaires sur les critiques ainsi que sur les réponses. Finalement, nous terminerons le chapitre en présentant nos commentaires finaux, et en faisant une appréciation d'ensemble de chacune des propositions que nous avons étudiées tout au long de ce travail.

1. Les difficultés du principe de l'allocation universelle de Van Parijs

Le principal problème sur lequel nous jetterons notre regard dans cette section est le problème de l'île des pingouins formulé à l'encontre du projet de Van Parijs. De manière grossière, cette critique se concentre sur les effets négatifs d'une sorte de désenchantement qu'il y a de nos jours par rapport aux programmes sociaux de redistribution des richesses. Les personnes de la droite politique essayent de recourir aux écrits de John Rawls pour démontrer que toute forme de redistribution des richesses aurait des répercussions négatives pour les bénéficiaires et toute la société. Ces effets négatifs peuvent se manifester dans les sphères économiques, sociales et géographiques selon ces conservateurs politiques. Nous nous pencherons également par la suite sur deux

autres critiques formulées à l'encontre du projet de Van Parijs, soit celle touchant le problème de la réciprocité et celle touchant le rôle de l'État-providence.

1.1. Le problème de l'île des pingouins

Tout au long de son livre *Real freedom for all : What (if anything) can justify capitalism?* Philippe Van Parijs tente de trouver un moyen de justifier le capitalisme, comme le titre de son livre l'indique. À la suite de son enquête, il en viendra à la conclusion que non, le capitalisme n'est pas justifié. Il ne l'est pas, parce que même si le capitalisme optimal peut être raisonnablement perçu comme étant supérieur, en ce qui concerne la vraie liberté pour tous, en comparaison au socialisme optimal, la plupart des variantes du capitalisme ne peuvent pas être qualifiées de supérieures, même que certaines sont encore pires que le socialisme optimisé selon Van Parijs. Mais, le capitalisme peut être justifié selon cet auteur seulement si son énorme potentiel productif peut être contraint de façon appropriée et utilisé de manière à servir la vraie liberté pour tous. Cependant, il craint que cela ne mène à des conséquences peu favorables au sein du type de marché économique global à l'oeuvre présentement. « However, some of what has just been said in the previous section contains worrying suggestions about what this is likely to lead to in the sort of world-wide market economy in which we now live. »¹³⁰

Pour représenter cela, Van Parijs examine l'utilisation que fait la droite politique de la théorie de la justice de John Rawls comme une justification idéologique, non du progrès au-delà de l'État providence capitaliste, mais d'une régression dramatique en dessous de celui-là. Un résumé simpliste de la théorie de Rawls indiquerait qu'il propose qu'une société se doive de maximiser les avantages socioéconomiques selon le respect des libertés fondamentales. Cependant, selon cet auteur, cela ne devrait pas se faire au niveau mondial, mais devrait être restreint à chaque pays bien ordonné. Dans un monde tel que celui proposé ici, la poursuite de la justice par chaque pays aura tendance à dégénérer vers une course pour la compétitivité. Nous vivons dans une ère où même les systèmes d'aides sociaux dispensés par l'État sont menacés par une compétitivité économique pour les facteurs de production rares et les parts de marché. La justice de

¹³⁰ Philippe VAN PARIJS, *Real freedom for all : What (if anything) can justify capitalism?*, p.226

Rawls comme équité, soit le souci pour les moins fortunés assujettis au respect des libertés fondamentales, servirait alors à justifier des inégalités selon l'hypothèse plausible qu'essayer de les réduire pour améliorer la situation des moins avantagés aurait un impact négatif sur ces derniers à long terme. Cette déclaration précédente représente une version moderne de l'argument de l'île des pingouins d'Anatole France qui se développe comme suit. « [W]hat the public interest demands, said the spokesman of the island's wealthy farmers to the assembled people, is that little should be asked from those who possess a lot; for otherwise the rich would be less rich and the poor would be poorer. The poor live off the wealth of the rich; this is why this wealth is sacred. [...] Taking from the rich would not do you much good, for there are not many of them; and instead it would deprive you of all the resources by thrusting the country into poverty. »¹³¹

Il est véridique que le vrai libertarisme de Van Parijs est différent de la justice comme équité de Rawls. Cependant, l'égalisation des opportunités contrainte par la liberté formelle est suffisamment proche de la maximisation des avantages socioéconomiques contrainte par les libertés fondamentales pour éveiller des préoccupations semblables à l'argument de l'île des pingouins. Alors que le marché économique mondial renforce de plus en plus son emprise, il semblerait que l'on fait face de plus en plus à des conditions difficiles pour faire du progrès en ce qui concerne la moralité. Il semblerait plutôt que l'on se dirige vers un désastre éthique alors que notre espèce est influencée par des forces anonymes qui sont totalement insensibles aux impératifs de la justice. Van Parijs croit qu'il est possible pour le vrai libertarisme de prévenir cette forme de dégénérescence vers une justification éthique de la perte de l'État providence.

1.2. Les réponses de Van Parijs

Selon Van Parijs, deux stratégies sont possibles pour atteindre ce but. Premièrement, il faut reconnaître les différences importantes entre une redistribution universelle de la richesse locale et une redistribution de la richesse à l'échelle globale, soit une égalisation s'appliquant à chaque pays individuellement et une s'appliquant au

¹³¹ Idem p.227

monde entier pris comme une entité. Ayant distingué les différences entre les deux interprétations précédentes, Van Parijs en vient à la conclusion que l'on devrait opter pour la dernière, soit une égalisation s'appliquant au monde entier pris comme une entité. Cet auteur fait la précision que si l'on parle de vraie liberté pour tous, il nous faut vraiment vouloir dire pour tous. « In other words, we must pursue the objective of introducing substantial redistributive mechanisms on a world scale, indeed ultimately an individual basic income at the highest sustainable level for each human being. »¹³² Alors, l'objectif ultime pour Van Parijs serait de pouvoir mettre en place un système de redistribution de la richesse au niveau mondial pour que tous les êtres humains soient en mesure d'avoir une vraie liberté. Même s'il semble y avoir des difficultés techniques avec une telle approche, il ne faudrait pas la discréditer comme une forme d'utopie irréalisable pour autant. Selon Van Parijs, c'est le désenchantement des gens voulant aider les personnes les moins fortunées à l'égard des systèmes d'aides contemporains et néolibéraux qui les pousseront à considérer des méthodes de distribution universelle. De plus, plusieurs tendances du monde dans lequel nous vivons feront en sorte de créer des pressions qui ne pourront être soulagées que par un système international de redistribution substantielle selon Van Parijs. Ces tendances se résument aux idées que les nations sont assujetties aux variantes du marché international, que ce soit en ce qui concerne la vente et l'achat de biens, le bien de l'environnement, ou tout simplement la protection des frontières. Par la suite, Van Parijs procède à l'énumération de certains problèmes que nous rencontrons en ce moment et qui pourraient être réglés entièrement ou partiellement par l'instauration d'un système de redistribution des richesses à l'échelle mondiale. Certains problèmes que Van Parijs énumère et qui pourraient être réglés par une forme d'allocation universelle à l'échelle mondiale sont la protection de l'environnement ainsi que la défense des frontières. Évidemment, les pressions et problèmes auxquels Van Parijs fait référence et qui sont engendrés par les tendances économiques et politiques actuelles ne seront pas en mesure d'égaliser la vraie liberté dans le monde si elles sont laissées à elles-mêmes.

¹³² Idem p.228

Selon Philippe Van Parijs, la faisabilité politique de la mise en place d'un système de redistribution des richesses à l'échelle mondiale dépend tout d'abord de la promotion d'attitudes de tolérance et de solidarité allant au-delà des frontières. « If such attitudes are not widely shared, there is no hope that a conception of justice that embodies both equal respect and equal concern could ever shape future institutions on this scale. »¹³³ Cependant, il ne faut pas croire que la faisabilité politique de la justice comme respect et préoccupation égale ne dépend que d'une attitude émotionnelle particulière envers les autres individus. Elle dépend aussi de la conception institutionnelle qui lui sera donnée. Dans ce sens, il y a beaucoup de différence entre des institutions visant à négocier de manière avantageuse entre les nations et des institutions représentant de façon similaire les démocraties occidentales où la règle d'un vote par personne est appliquée sur une échelle planétaire. Ce sont ces dernières qui ont un vrai avenir pour faire un progrès rapide vers les structures permettant un important système de redistribution mondial tout en faisant leur propre contribution à l'engagement émotionnel en créant une solidarité plus grande entre les individus et un sentiment d'appartenance avec le monde entier. Il faut aussi ajouter qu'une sorte de démocratie mondiale comme le propose Van Parijs n'a pas besoin de s'attarder à tous les domaines de la réalité des nations. Cela fait alors place à une sorte de décentralisation de la prise de décision, où les nations détiennent encore le pouvoir de décision sur leurs propres réalités. Cependant, cette démocratie mondiale et les institutions internationales la composant devraient avoir un fort pouvoir sur les libertés fondamentales, les règles du commerce international, les problèmes environnementaux mondiaux ainsi que le mécanisme de redistribution de la richesse. De plus, comme le précise Van Parijs, cette instauration d'institutions internationales ne limiterait pas les libertés des nations. « Such centralization would not be a damaging intrusion into the autonomy of particular political communities, but a necessary condition for protecting the latter's real freedom to make choices, in particular the choice of granting each of its members considerable real freedom, instead of being ruled by the iron laws of competitiveness. »¹³⁴

¹³³ Idem p.228

¹³⁴ Idem p.229

La démocratie mondiale telle que présentée et justifiée par Van Parijs est sans aucun doute un but encore très éloigné. Cependant, cela ne veut pas dire que ce projet devrait être mis de côté et oublié. Une pareille idée devrait guider et motiver des projets plus modestes, mais qui s'orienteraient vers un but similaire à celui d'une démocratie mondiale. L'accent ne devrait pas être de seulement créer des institutions mondiales puisque la création d'institutions transnationales ayant une autorité dans certaines régions du monde peut servir de première étape vers la mise en place d'institutions mondiales. Un très bon exemple de telles institutions est l'Union Européenne qui inclut un grand nombre de pays européens. « Building larger democratic political communities, such as the European Union, is one significant way in which competitive pressures can be attenuated, and thus more leeway gained for the pursuit of the greatest real freedom for all, and at the same time an unprecedented opportunity for proving that massive and permanent interpersonal transfers across the boundaries of largely autonomous nations is not a mere pipe-dream. »¹³⁵ Alors, selon Van Parijs, la démocratie à l'échelle mondiale est un outil institutionnel pour atteindre la vraie liberté pour tous. Cette démocratie mondiale est la première stratégie qui devrait être adoptée pour protéger et mettre en place une forme de redistribution des richesses allant au-delà des frontières. Selon Van Parijs, il n'y a pas de limites morales à la préoccupation égale pour chaque être humain, il y a seulement des limites imposées par l'homme lui-même.

De plus, la pression compétitive contre la redistribution entre les nations ne peut pas être ignorée, et c'est pourquoi Van Parijs propose une deuxième stratégie permettant de rendre le projet de redistribution internationale plus accessible en matière de faisabilité. Cette stratégie serait la mieux utilisée en conjonction avec la première. Van Parijs la nommera le patriotisme solidaire. Peu importe s'il y a une forme de solidarité institutionnalisée à l'échelle mondiale, il faut quand même une forte solidarité entre les individus et leur environnement immédiat. Il est indéniable que certains bénéficiaires d'une forme d'allocation universelle feront face à la tentation de faire l'achat de produits à l'étranger, là où l'inflation due à la redistribution n'est pas ou moins présente. De plus, certains contributeurs du système de redistribution pourraient être tentés de placer

¹³⁵ Idem p.229

certaines de leurs avoirs dans des paradis fiscaux pour avoir un revenu net plus grand qu'ils auraient eu autrement. Bref, certains membres de la société pourraient vouloir augmenter leur propre bien personnel en évitant le système de collecte des fonds pour la redistribution. « So, if the members of the high-solidarity entity considered are moved by purely opportunistic motives, this high solidarity will be under strong pressure, especially as a combination of technological and market-structure factors tend to concentrate an increasing proportion of pre-tax earnings in the pockets of a small proportion of the working population. »¹³⁶ Selon Van Parijs, ce désir d'enrichissement personnel existant chez chaque bénéficiaire pourrait être éliminé, du moins partiellement, par un fort engagement envers une conception solidaire de la justice de la part de ceux contribuant au financement de l'allocation universelle. La fierté de faire partie d'un projet aussi ambitieux et égalitaire pourrait faire en sorte que les contribuables ne soient plus tentés de chercher des alternatives pour échapper à leur devoir de financer le système de redistribution de la richesse. Bref, cette conception solidaire de la justice ferait en sorte de protéger contre la compétitivité et serait une base ferme pour la viabilité de ce grand projet solidaire au niveau local avant qu'il soit instauré mondialement. « [I]t is clear to me that if Rawlsianism is not to reduce to a rejuvenated Penguins Island discourse and if real-justification of the dismantling of the welfare state, room should be made, along with energetic scale-lifting, for such a patriotic strategy. [...] One can hardly expect the required dispositions to flourish as a spontaneous expression of universal human nature. They will have to be nurtured, preserved, encouraged, engineered into existence by specific social conditions, specific ways of organizing social life. »¹³⁷

La troisième composante de ce plan international de redistribution de la richesse est bien évidemment la théorie de l'allocation universelle telle que présentée par Philippe Van Parijs. Cette implication distinctive du vrai libertarisme que veut mettre en place cet auteur pose l'allocation universelle au centre d'un régime socio-économique juste. Dans la mesure où les institutions ne représentent pas un respect égal pour les différentes conceptions d'une bonne vie de chaque individu ou un respect pour les intérêts de chacun, il est difficile de créer une société juste et équitable pour tous. Alors, une bonne

¹³⁶ Idem p.230

¹³⁷ Idem p.230.

société est plus qu'une société juste, mais il y a peu de chance de l'améliorer autrement que par des mesures contribuant à sa justesse. Bref, selon Van Parijs, c'est à l'aide des deux mesures que nous avons vues qu'il serait possible de mettre sur pied des institutions internationales visant à rendre l'allocation universelle possible à l'échelle planétaire. « Duly supplemented by some combination of democratic scale-lifting and solidaristic patriotism, real-libertarianism provides, I believe, a coherent framework for relevant progressive thinking and action in a post-neo-liberal, post communist twenty-first century. It claims to accommodate, as indicated from the onset, both a belief in the paramount importance of freedom and the conviction that capitalism, as we know it, is replete with unacceptable inequalities. »¹³⁸

1.3. Commentaires sur les réponses de Van Parijs

Les premiers commentaires que j'aimerais faire à l'égard des réponses de Van Parijs face à l'argument présenté contre l'argument de l'île des pingouins est que certaines ne sont pas adéquates. En effet, alors qu'auparavant Philippe Van Parijs formulait une argumentation très coordonnée et pertinente, il semble que les motifs utilisés pour justifier l'application de sa théorie de l'allocation universelle à l'échelle mondiale soient moins convaincants. Le premier exemple de cette faute se situe alors qu'il inclut le problème de la pollution dans le débat pour l'instauration d'une forme de redistribution des richesses mondiales. C'est alors qu'il affirme spontanément que le problème de la pollution que nous connaissons à l'heure actuelle dans le monde ne pourra pas se résoudre à moins qu'il y ait une distribution des avoirs des plus pollueurs vers les moins pollueurs. « World pollution will not be kept at a tolerable level without systematic redistribution from the high polluters to the low polluters. »¹³⁹ Il est évident qu'ici Van Parijs fait référence à une redistribution se faisant des pays les plus pollueurs vers les pays les moins pollueurs, c'est-à-dire des pays développés vers les pays les moins développés. Cependant, Van Parijs semble oublier que le transfert d'argent de cette manière ne garantira aucunement que les pays en voie de développement agiront de la manière désirée par les investisseurs. En effet, rien ne garantira que l'argent sera

¹³⁸ Idem p..232

¹³⁹ Ibid. P.228

nécessairement utilisé pour adopter des mécanismes antipollution ou du moins limitant la pollution. De plus, le problème de la pollution auquel nous devons faire face en ce moment ne dépend pas d'un transfert de fonds des plus pollueurs aux moins pollueurs, mais beaucoup plus d'un encadrement institutionnel. C'est par l'entremise de lois, règles et mesures mises en place par une institution et une forme d'autorité qu'il sera possible de venir à bout du problème de la pollution. Ce sont ces règlements qui feront en sorte que nous pourrions encadrer les plus grands acteurs en matière de pollution de toutes sortes comme la disposition des déchets toxiques, des émissions de gaz à effet de serre, etc. C'est seulement de cette manière qu'il sera possible de réduire le problème de la pollution à l'échelle planétaire. Tout cela, associé à des campagnes de sensibilisation pour rejoindre la population, devrait nous servir de réponse à ce fléau des temps modernes. Bref, il ne nous semble pas que la redistribution d'argent des plus pollueurs vers les moins pollueurs pourrait être une réponse efficace aux causes du problème de la pollution auquel nous devons faire face en ce moment.

De plus, Philippe Van Parijs mentionne un problème éventuel auquel les nations devront faire face si la redistribution des richesses à l'échelle planétaire n'est pas mise en place. « Nor will one be able to contain the cost of defending the borders of the affluent world against the influx of economic refugees [...] without transnational redistributive policies that significantly and permanently reduce the pressure to migrate. »¹⁴⁰ Cependant, il nous semble que ceci représente une autre tentative de la part de Van Parijs pour justifier l'allocation universelle mondiale qui n'est pas très convaincante. Selon cet argument, le problème du gouffre financier entre les personnes les plus riches et les personnes les plus pauvres déjà présent en ce moment ne fera que s'élargir dans le futur. Il est indéniable que cette différence de revenu entre les riches et les pauvres se fait de plus en plus grande de nos jours. Mais, il est très difficile de faire valoir un argument se basant sur une prédiction demeurant très flexible et incertaine comme le fait ici Van Parijs. Il est très possible que cette différence continuera de s'agrandir à moins que quelque chose soit fait pour rétablir une forme de balancement entre les deux extrémités socio-économiques. De plus, si le gouffre entre les riches et les pauvres continue de

¹⁴⁰ Idem p.228

s'agrandir dans le monde, il est possible qu'un plus grand nombre de personnes demeurant dans les pays pauvres tentent d'immigrer dans les pays plus riches afin d'avoir une plus grande chance de s'en sortir. En plus, il serait possible d'imaginer que certains États, voyant que de plus en plus d'immigrants tentent d'entrer illégalement dans leur territoire, prendront hypothétiquement des mesures de plus en plus extrêmes pour enrayer ce problème. Mais, de là à affirmer que les nations ne seront pas en mesure ou auront de la difficulté à couvrir les coûts de la protection de leurs frontières contre la vague immense d'immigration est une affirmation assez difficile à soutenir. Bref, nous ne pensons pas que cette prédiction que Van Parijs fait à propos de la pression de l'immigration sur les coffres des nations constitue un argument de taille pour justifier l'adoption d'un système de redistribution des richesses à l'échelle mondiale.

Puis, comme nous l'avons vu dans les étapes prévues par Van Parijs pour l'instauration de son système de redistribution des richesses à l'échelle mondiale, il veut faire appel à certains sentiments pour que son projet voie le jour. Il est indéniable que l'approbation de la majorité de la population mondiale sera nécessaire pour que cette proposition soit effectivement appliquée. En plus de cette approbation, il faut aussi que les membres de la société acceptent les attitudes de tolérance et de patriotisme solidaire que Van Parijs mentionne comme essentielles à la mise en place de l'allocation universelle mondiale. Alors, il est impératif pour cet auteur que les individus de la société adoptent une certaine attitude face, non seulement à la théorie en tant que telle, mais aussi envers les autres et la nation à laquelle ils appartiennent. Cependant, beaucoup est demandé par Van Parijs envers les membres de la société à un point tel où cela risque d'être très problématique pour sa propre proposition. Mis à part l'acceptation de départ de la théorie de l'allocation universelle et le désir de la voir être appliquée au monde entier, les individus doivent adopter les deux attitudes précédentes. D'une part, la tolérance envers non seulement les personnes faisant partie de chaque nation, mais également envers tous les individus sur Terre pourrait former la première difficulté. Alors que l'allocation universelle serait versée à chaque personne sur Terre, chaque individu voulant adopter cette proposition devrait accepter que tous reçoivent cette somme d'argent, y compris les personnes ayant des croyances différentes. Alors que nous vivons dans un monde où il y a encore de nos jours des différences importantes et de nombreux

conflits entre certains peuples, il ne faudrait pas négliger les problèmes touchant la faisabilité de cette attitude de tolérance. Nous ne disons aucunement que cela ne serait pas réalisable, mais seulement que cela serait une tâche plus difficile à atteindre que Van Parijs aimerait le laisser entendre. D'autre part, les individus des nations devront adopter ce que ce dernier appelle le patriotisme solidaire. Pour que cela puisse fonctionner, il faudrait, d'une part, que tous les pays du monde acceptent de mettre en œuvre le plan de Van Parijs et, d'autre part, que les membres de chaque nation résistent à l'envie de pouvoir s'enrichir très facilement. Comme le mentionne Van Parijs, il met cette mesure du patriotisme solidaire pour que les individus ne soient pas tentés d'acheter des biens et services dans d'autres pays où l'inflation créée par la redistribution serait moindre. Si tout le monde faisait cela, alors l'économie locale de certaines nations pourrait s'effondrer et cela aurait des conséquences désastreuses pour l'allocation universelle à l'échelle mondiale. Cette tentation qui pourrait s'exercer sur chaque membre d'une nation mettant en œuvre le programme de Van Parijs serait d'autant plus grande que certains pays pourraient ne pas collaborer à l'effort. De cette manière, il n'y aurait pas d'inflation causée par la redistribution des richesses dans ces pays et cela serait encore plus alléchant pour les membres extérieurs de faire l'achat de produits à coûts moindres. De plus, avec Internet de nos jours, il est très facile pour quiconque de se procurer des produits de l'étranger avec quelques clics d'une souris d'ordinateur. Bref, toutes ces choses rassemblées pourraient faire en sorte que les deux attitudes nécessaires à l'application de l'allocation universelle à l'échelle mondiale, soit celles de la tolérance et du patriotisme solidaire, soient difficilement adoptées par tous les individus.

De plus, nous pouvons nous demander si le projet de Van Parijs d'établir un système de redistribution à l'échelle mondiale serait une atteinte à la liberté et à l'autonomie de chaque nation. Comme nous l'avons vu précédemment, il propose plus en détail de mettre en place des institutions internationales. Celles-ci pourraient agir de la manière la plus décentralisée possible, en ce sens qu'elles pourraient s'occuper seulement de distribuer de l'argent à chaque nation, en plus d'accueillir les fonds nécessaires bien sûr. Cependant, ce système devra avoir non seulement une bonne emprise sur les libertés fondamentales, mais aussi sur les règles de commerce internationales, des problèmes environnementaux mondiaux et des mécanismes basiques de redistribution. « Such

centralization would not be a damaging intrusion into the autonomy of particular political communities, but a necessary condition for protecting the latter's real freedom to make choices, in particular the choice of granting each of its members considerable real freedom, instead of being ruled by the iron laws of competitiveness. »¹⁴¹ Il y a deux points ici auxquels il est nécessaire de porter bien attention quand le sujet de la souveraineté des nations est abordé. Premièrement, il faut s'intéresser aux pouvoirs que les États en tant que tels détiennent. Dans le système que Van Parijs propose, il n'y a pas beaucoup de pouvoirs qui sont soustraits aux nations, on pourrait même dire qu'aucun pouvoir ne leur est retiré. Pourtant, les libertés fondamentales, les règles du commerce international et les problèmes environnementaux mondiaux concernent la communauté internationale, et ce sont les institutions internationales qui seraient appropriées pour s'occuper de ces compétences. Sans enlever complètement le pouvoir aux nations de se prononcer sur ces sujets, ces institutions internationales pourraient agir en ayant le bien de tous et la justice comme préoccupations principales en ces matières. Deuxièmement, il faut prendre en considération la liberté égale de chaque citoyen prenant part au projet puisque celui-ci vise tout d'abord à donner à chaque être humain une possibilité d'avoir une véritable liberté. La situation actuelle des pays ferait en sorte que certains États contribueraient beaucoup plus que d'autres à la redistribution des richesses. Alors que certaines nations comme la France et le Canada pourraient contribuer de manière substantielle au système d'allocation universelle, d'autres pays ne seraient pas en mesure d'en faire autant. Ces derniers incluent beaucoup de pays dont la richesse peut être très limitée à cause du type d'environnement, de gouvernement, de ressources naturelles se trouvant sur les territoires, etc. Ceci fera en sorte que les citoyens des pays plus fortunés paieront non seulement pour la redistribution dans leur région, mais aussi pour celle des pays les moins fortunés. Le résultat pourrait être que l'allocation universelle reçue par chaque personne soit assez limitée, à un point tel que nous pourrions nous trouver dans une situation défavorable pour tous. Alors que les citoyens des pays développés pourraient se trouver dans une situation plus désavantageuse que la situation antérieure à la redistribution, les personnes des pays les moins fortunés pourraient ne pas recevoir une allocation leur permettant d'avoir une vraie liberté comme Van Parijs le souhaite pour

¹⁴¹ Idem p.229

tout être humain. Bref, en ce qui concerne la liberté des États et surtout pour celle des êtres humains, il serait mieux de faire plus d'études que celles présentées par Van Parijs avant de mettre en place une allocation universelle à l'échelle mondiale. Sinon, les citoyens pourraient tous se trouver dans une situation plus désavantageuse que celle où ils se trouvaient avant la redistribution des richesses.

1.4. Le problème de la réciprocité

En plus du problème de l'île des pingouins, une autre objection qui est couramment formulée à l'égard de toutes théories similaires à celle de l'allocation universelle de Van Parijs est qu'elles créeront une relation parasitique entre certains individus de la société. Ce genre de critique stipule que s'il advenait qu'une allocation universelle substantielle soit distribuée à tous les citoyens, cela permettrait à certaines personnes de vivre en parasites sur le dos de l'effort productif d'autres gens en leur garantissant une part du produit social sans demander de contribution productive en retour. Alors, une telle situation pourrait créer un problème moral évident selon plusieurs auteurs dont William Galston. Sa critique se concentre surtout sur le principe de réciprocité qui pourrait être brisé dans le cas où un système d'allocation universelle serait adopté. «My most fundamental objection to the UBI is moral. I incline toward the principle that van Parijs downplays : reciprocity, the simple but profound idea that people who receive benefits should make contributions – if they are able. [...] But while reciprocity is not sufficient for such a theory, it is, I believe, necessary.»¹⁴² Il serait alors possible pour un pourcentage de la population de s'approprier une part du fruit du travail de la population active alors qu'en retour ces premiers ne contribuent à rien dans la société.

Une autre facette de cette critique présentée par Barbara R. Bergmann dans *A Swedish-Style Welfare or Basic Income : Wich Should Have Priority?* est que si un tel système de redistribution des richesses est adopté, beaucoup de gens seront alors tentés de quitter leur emploi pour vivre une vie de joie et de paresse. Alors que l'allocation serait remise à tous, les personnes bénéficiant déjà d'une forme d'assistance sociale ne

¹⁴² William. A. GALSTON, «What about reciprocity? », *What's wrong with a free lunch?*, p.32

seraient évidemment pas poussées à retourner sur le marché du travail. Puis, la promesse d'un revenu garanti minimum pourrait faire en sorte qu'un pourcentage de la population décide de quitter son emploi pour profiter de son temps et de son allocation. Selon les critiques, cela pourrait représenter une partie substantielle de la population, faisant en sorte que le système de redistribution doive être financé par une portion toujours plus petite de la population. Ils proposent d'ailleurs que si cela arrivait, le projet puisse ne plus fonctionner puisqu'il ne serait plus possible de le financer de manière effective alors que le pourcentage de personnes travaillant diminuerait de façon remarquable. En effet, si le système de l'allocation universelle tel que le propose Van Parijs était adopté et qu'un grand nombre de personnes décidait de ne plus participer à la société en occupant un emploi rémunéré, le nombre de biens et de services échangé pour de l'argent déclinerait. Cependant, le nombre de personnes réclamant une part de ces biens resterait le même. Il y aurait peut-être une augmentation du nombre de personnes ayant des emplois non rémunérés, mais l'effet sur le niveau de vie moyen serait probablement négatif. Selon ces critiques, seulement les personnes occupant un emploi rémunéré paieraient des taxes et des impôts et une réduction de ce nombre ferait en sorte de réduire les revenus provenant de ces moyens de collectes de fonds justement au moment où ils sont cruciaux pour le financement de l'allocation universelle. Ceci relève de principes économiques basiques et un cercle vicieux pourrait se mettre en place si une telle situation arrivait. « The fewer people there are to pay taxes, the higher must tax rates be to achieve any particular amount of revenue. The higher the tax rates on earned income, the less reward from working for pay. This looks like a vicious circle : Fewer working for pay, causing lower tax revenues, requiring an increase in tax rates, cause fewer to work for pay and so on. »¹⁴³

Un troisième aspect de cette critique qui est amené par certains auteurs tels que William Galston concerne la perception sociale des gens ne travaillant pas, mais recevant un revenu de la part de l'État. Celui-ci mentionne cette difficulté et affirme que celle-ci pourrait être fatale à l'effort de mettre en place un tel système de redistribution des

¹⁴³ Barbara R. BERGMANN, «A Swedish-Style Welfare State or Basic Income: Which should have priority?», *Redesigning distribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p.139

richesses comme le propose Van Parijs. Il est question ici du ressentiment du public par rapport aux citoyens qui sont supportés publiquement et qui n'ont aucune circonstance spéciale comme un handicap pour justifier ce soutien de l'État. Que l'on approuve ou non, le fait d'être indépendant économiquement et de pouvoir se supporter financièrement sans assistance extérieure constitue une exigence de respect dans les sociétés occidentales de nos jours. « My most fundamental objection to the UBI is moral. I incline toward the principle that Van Parijs downplays : reciprocity, the simple but profound idea that people who receive benefits should make contributions – if they are able. The qualifications suffices to show why reciprocity cannot be a complete theory of social justice. But while reciprocity is not sufficient for such a theory, it is, I believe, necessary. »¹⁴⁴ Bref, cet argument souligne que d'être sur assistance économique provenant de l'État sans avoir une sorte de handicap n'amène pas de respect particulier de la part des autres membres de la société.

1.5. Les réponses au problème de la réciprocité

Deux types de réponses sont généralement utilisés pour répondre à ces critiques, soit un argument pragmatique et un argument normatif. La réponse pragmatique telle que décrite par Guy Standing consiste à maintenir la position que les effets reliés aux personnes quittant leur emploi pour vivre de leur allocation sont petits ou insignifiants. En effet, selon lui, les critiques comme celle de la réciprocité présument une conception pessimiste de l'espèce humaine. « We work for many reasons, and numerous surveys indicate that most people want to work and would do so even if they had enough income from other sources on which to subsist. Very few people are satisfied with basic subsistence, and aspire to much more. »¹⁴⁵ Cette réponse met l'accent sur le fait que les gens, généralement, ne se contentent pas du minimum qu'ils peuvent recevoir et qu'ils aspirent toujours à quelque chose de plus grand. Il n'y a que très peu de personnes qui seraient heureuses de vivre avec le minimum possible pour subsister dans la société. Spécialement dans le genre de société où nous vivons, qui est caractérisée le plus souvent par la consommation qui est valorisée et faite par les divers individus composant ladite

¹⁴⁴ William A. Galston, «What about reciprocity?», *What's wrong with a free lunch?*, p.132

¹⁴⁵ Guy STANDING, «CIG, COAG, and COG : A comment on a debate», *Redesigning distribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p.185

société. Pour qu'une personne soit en mesure de s'offrir diverses choses qu'elle pourrait désirer, elle devra quand même avoir un emploi. L'objectif principal de Van Parijs est de donner plus de vraies libertés aux personnes en leur offrant une aide financière. Cependant, même si cette aide se veut être au plus haut niveau possible relativement aux sociétés où elle est instaurée, le niveau risque d'être dans les environs du minimum pour pouvoir subsister à ces besoins. Puis, comme il a été mentionné plus tôt, plusieurs études démontrent que les personnes ne se contentent pas du minimum. Ils aspirent à plus, ce qui ferait en sorte que la grande majorité des gens continueraient à occuper leur emploi même s'ils recevaient une allocation universelle. Celle-ci aura la fonction d'un revenu supplémentaire leur permettant de vivre leur vie à leur propre manière plus facilement.

Puis, la réponse normative telle que décrite par Guy Standing est basée sur une interprétation du caractère sous-jacent du capitalisme moderne. Les auteurs amenant cet argument mettent l'emphase sur les effets du capitalisme de marché et de la globalisation sur l'aspect social de la société. Selon eux, ces aspects économiques font en sorte d'éroder le tissu social, en ce qui concerne la perte d'identité des individus ainsi que la perte des notions de classe, de communauté et d'occupation. Alors que nous vivons dans une société où les gens sont précipités dans une vie de labeur où tout se passe à une vitesse frénétique, les interactions significatives sont plus difficiles. De nos jours, il y a l'individualisation par l'homogénéisation alors que les gens sont laissés à eux-mêmes et se pressent pour adopter les mêmes choix, acheter les mêmes choses et écouter les mêmes émissions de télévision. Avec l'informatisation des systèmes, les limites entre le travail, la maison et le confort sont de plus en plus subtiles. Nous perdons le contrôle de notre temps. L'allocation universelle pourrait faire en sorte de redonner aux gens le contrôle qu'ils ont perdu sur le temps. « Providing a basic income as a citizenship right would provide a sense of basic security, and in doing so would help in the necessary process of gaining control over the sense of time. It would allow for more rational deliberation, more freedom in which to make choices about how to allocate time. »¹⁴⁶

¹⁴⁶ Idem, P.186

1.6. Commentaires sur la critique de la réciprocité

En ce qui concerne cette première critique, il est indéniable qu'il faut demeurer sur ses gardes. Nous ne croyons pas que cette critique présente une situation qui est vraiment plausible au sein de notre société actuelle. Même dans une situation où chaque personne se verrait accorder une allocation universelle, nous ne pensons pas qu'un grand nombre de personnes quitterait toute forme d'emplois pour profiter de leur allocation. Comme le mentionne la réponse pragmatique, il est très rare que les êtres humains soient capables de se contenter d'un strict minimum en ce qui concerne leurs moyens. Les paramètres de l'allocation universelle comme présentée par Van Parijs dépendront de chaque société. Le montant d'argent alloué régulièrement aux citoyens sera relatif à la situation économique de chaque État ainsi qu'à d'autres facteurs. Puis, comme le reconnaît Van Parijs, dans plusieurs cas et même peut-être dans la majorité des cas, le montant d'argent alloué ne sera suffisant que pour permettre aux gens de vivre avec le strict minimum. Cela ferait en sorte que la majorité des bénéficiaires d'une allocation universelle décideraient de garder un emploi rémunéré afin d'avoir plus d'opportunités tout en ayant la sécurité économique associée à cette proposition.

Puis, pour l'aspect de la critique se concentrant sur le regard que les autres ont des personnes ayant un droit à l'allocation universelle et n'ayant pas d'emplois, nous ne pensons pas que cela soit aussi problématique que voudrait le laisser entendre les détracteurs de la proposition de Van Parijs. Cette problématique sociale d'exclusion des autres selon leurs activités rémunérées ou de manquement à de telles activités devrait potentiellement être éliminée par l'acceptation de la proposition. Le fait que la population en général et les personnes responsables politiquement acceptent de mettre en œuvre un système de redistribution comme l'allocation universelle nécessite une certaine forme d'acceptation des autres. Le fait que les citoyens décident de se départir d'une partie de leur revenu pour subventionner ce système suppose qu'ils aient accepté que les autres personnes utilisent leur allocation de la manière qu'elles veulent. Que ce soit la réalisation de rêves, l'achat de drogues, ou qu'ils décident d'allouer leur temps à autre chose qu'une activité rémunérée. L'acceptation de l'autre et de ce qu'il fait constitue une pièce maîtresse de l'adoption d'un système de redistribution des richesses comme

l'allocation universelle. Le principe sous-jacent de cette théorie de Van Parijs est de conférer aux citoyens le plus de vraie liberté possible et cela devrait être compris par tous ceux approuvant et soutenant cette entreprise. Bref, il est certain qu'il y aura toujours un risque que certaines personnes abandonnent toute forme d'emploi rémunéré pour consacrer leur temps à d'autres activités. Cependant, nous ne pensons pas que cela se fera en masse et que cela créerait une situation mettant en danger tout le plan d'augmentation de la vraie liberté pour tous de Van Parijs. Puis, nous ne croyons pas non plus que la réalisation de ce projet ferait en sorte que les gens discriminent les citoyens ne continuant pas leurs activités rémunérées. Bien que nous puissions toujours continuer à spéculer quant à savoir si certaines choses pourraient ou ne pourraient pas arriver quand l'allocation universelle serait adoptée, cela reste de la spéculation. À moins que ce système de redistribution des richesses soit mis en place, nous ne pourrions pas être totalement sûrs de ce qui suivra comme conséquences après son instauration.

1.7. Un État providence plus actif comme alternative?

Certains auteurs croient que les projets similaires à ceux de Van Parijs et de Bruce Ackerman et Anne Alstott sont bien beaux et qu'ils ont des buts désirables, mais qu'il y a d'autres alternatives qui seraient plus avantageuses pour les citoyens. C'est le cas notamment de Barbara R. Bergman dans *A Swedish-Style Welfare or Basic Income : Wich Should Have Priority?* Elle reconnaît que les intentions des auteurs de ces propositions sont très bonnes, mais elle propose que pour les personnes étant progressistes, une alternative soit plus importante. Celle-ci consiste en un État providence subventionnant complètement les services et biens nécessaires tout en incluant un système de paiements à certains individus pour des circonstances particulières. Pour cette auteure, c'est cette proposition qui devrait être mise en place dans la société avant de considérer toute autre forme de redistribution des richesses comme celle que proposent les auteurs que nous avons examinés jusqu'à maintenant. L'introduction d'une allocation universelle dans chaque pays devrait se faire après qu'un État providence bien subventionné ait été instauré. Seulement à ce moment serait-il possible de progressivement incorporer un système de redistribution des richesses comme celui proposé par Van Parijs et Ackerman et Alstott alors que la productivité augmente et que

le travail nécessaire pour produire un certain niveau de produit domestique net tombe. Bergmann insiste sur le fait que les fonds nécessaires à l'instauration de l'allocation universelle ou de la bourse d'Ackerman et Alstott ont actuellement des utilisations qui ont une plus grande priorité. Elle cible notamment certains biens nécessaires qu'elle qualifie de biens et de services qui sont dans l'intérêt public et auxquels chaque personne a accès et que l'État devrait fournir à tous les citoyens sans exception. De plus, un système de paiements envers les personnes plus vulnérables et placée dans des circonstances particulières serait probablement prioritaire par rapport à l'allocation universelle ou à la bourse d'Ackerman selon elle. Si cette proposition de Bergmann était mise en place dans la société, il ne serait pas possible de financer un système de distribution extensif puisqu'il y a bien une limite aux taux d'imposition et de taxation qui peuvent être imposés aux citoyens. La disponibilité des biens nécessaires auxquels cette auteure réfère ne pourraient pas être garantie à tous les citoyens sous un système de redistribution comme ceux que nous avons vus, selon elle. De plus, Bergmann soutient qu'à moins qu'un État providence soit établi en premier lieu, les personnes qui n'ont pas actuellement accès à ces biens nécessaires en seraient privées malgré l'aide financière qu'ils recevraient. La plupart de ces biens nécessaires sont très dispendieux relativement au revenu, et le surplus qui serait donné par l'allocation universelle au revenu des moins fortunés ne serait pas suffisant pour assurer que tous puissent choisir d'inclure ces biens nécessaires dans leur budget. C'est pourquoi elle prétend qu'un État providence donnant des subventions sur les biens nécessaires supplémentés de bourses pour les personnes avec des besoins spéciaux est plus approprié, puisque même les personnes avec des revenus bas auraient accès aux biens et services basiques nécessaires pour vivre décemment. «The fully developed welfare state deserves priority over Basic Income because it accomplishes what Basic Income does not : It guarantees that certain specific human needs will be met. Both the welfare state and Basic income reduce inequality of condition. But the welfare state does so with greater efficiency, because it takes better account of inequalities due to differences in needs.»¹⁴⁷

¹⁴⁷ Barbara R. BERGMANN, «A Swedish-Style Welfare State or Basic Income : Which should have priority?», *Redesigning distribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p.141

1.8. Commentaires sur cette proposition

Les propositions comme celle de Barbara R. Bergmann sont très intéressantes dans la mesure où elles aussi tentent d'améliorer la société dans laquelle nous vivons en faisant de l'État le principal acteur bienfaisant. Tout d'abord, il est vrai que si un gouvernement décidait d'adhérer à une approche comme celle de cette auteure, il ne réussirait pas à mettre en place un système de redistribution des richesses comme ceux de Van Parijs et d'Ackerman et d'Alstott. La charge de financement serait probablement beaucoup trop grande pour qu'il soit possible pour n'importe quel État d'établir une telle forme d'aide financière et sociale. Prise en elle-même, la proposition de Bergmann semble bonne à première vue. Un gouvernement ayant pour but de fournir aux citoyens des besoins nécessaires et de mettre en place une forme d'aide financière pour les personnes ayant des conditions spéciales semble être un projet très honorable. Nous sommes sûrs qu'une société et ses citoyens pourraient bénéficier grandement d'un tel système d'aide. Cependant, quand vient le temps de prendre cette proposition comme substitut aux théories de l'allocation universelle et de la bourse de stakeholder, les choses deviennent plus ardues. En ce qui concerne sa capacité de remplacement de la proposition de Van Parijs, elle ne peut pas être adéquate. Le but principal de Van Parijs est de donner à tous la plus grande vraie liberté possible et cela serait atteint par l'allocation universelle qu'il propose de mettre en place dans chaque État. C'est pourquoi ce que propose Bergmann ne peut pas remplacer adéquatement le programme d'allocation universelle. Le but de cette auteure est de fournir à tous des biens nécessaires et même si cela aide tous les citoyens, cela n'augmente pas leur vraie liberté. Ils demeurent avec les mêmes conditions économiques en n'ayant aucune décision sur la manière dont l'aide qui leur est attribuée peut être utilisée. En ce qui concerne la bourse d'Ackerman et Alstott, ce que Bergmann met en avant ne peut pas être utilisé comme remplacement satisfaisant pour les buts que visent Ackerman et Alstott. Le but de ces auteurs est de donner à tous une certaine égalité des chances qui ne peut pas être répliquée dans la théorie de Bergmann. Bien que les citoyens soient tous aidés par ce qu'elle propose, une plus grande égalité des chances pour tous n'est pas une chose qui serait atteinte. De plus, Bergmann mentionne que les deux propositions de Van Parijs et d'Ackerman et Alstott ne seraient pas en mesure de s'assurer que chaque citoyen aurait accès aux biens nécessaires notamment en

raison de leur poids qu'ils ont sur les revenus. Cependant, l'adoption de l'une des deux propositions ne veut pas dire que l'État ne doit plus avoir de rôle dans la subvention de biens nécessaires comme les soins de santé, l'éducation, les transports en commun, etc. Van Parijs stipule lui-même que certains biens considérés comme nécessaires et pour lesquels les individus devraient payer beaucoup plus que si l'État les subventionnait devraient continuer à avoir le soutien du gouvernement. Puis, la proposition d'Ackerman et Alstott est beaucoup moins lourde dans le domaine financier, ce qui permet inévitablement le maintien de l'activité de l'État à l'égard des biens nécessaires. Donc, la critique principale de Barbara R. Bergmann à l'égard des deux théories que nous avons vues semble insuffisante pour poser réellement problème alors que les théories en question pourraient soutenir les biens nécessaires malgré le système de redistribution des richesses qu'ils défendent.

2. Les critiques formulées à l'endroit de la bourse de stakeholder

2.1. Le risque de gaspillage

La critique la plus commune en ce qui concerne la proposition de Bruce Ackerman et Anne Alstott est que l'aide financière peut être trop facilement perdue ou gaspillée par les bénéficiaires. Cette difficulté est mentionnée par beaucoup d'auteurs tel que Stuart White dans *Redesigning distribution*. « A second objection, which applies more specifically to the CG proposal, is that the freedom secured by citizen's stake policies is too easily alienated, too easily lost through careless employment of the stake. »¹⁴⁸ Cette critique dicte que la liberté acquise par la bourse de citoyenneté est trop facilement aliénée, trop facilement perdue à cause d'une utilisation inappropriée de cette forme d'aide financière. Comme nous l'avons déjà vu précédemment, le but principal de ces deux auteurs en proposant ce système de bourse est de donner une plus grande égalité des chances à tous, tout en augmentant leur liberté de faire des choix significatifs en ce qui concerne leur avenir. La définition usuelle de la liberté est qu'une personne est libre si elle est en mesure d'agir sans que quelqu'un interfère dans ses intentions. Cependant, il serait faux de prétendre que la liberté n'est pas limitée par les ressources que nous

¹⁴⁸ Stuart WHITE, «The Citizen's Stake and Paternalism», *Redesigning distribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p.70

possédons, ou ne possédons pas. Ceci est vrai, spécialement quand il ne peut pas y avoir d'action sans qu'il y ait de prétention à certaines ressources. Alors, si les ressources sont des propriétés privées et qu'une personne n'a pas de droit de propriété sur ces ressources, alors il y aura plusieurs choses que cette personne ne sera pas en mesure de faire sans être sanctionnée légalement pour ingérence dans les affaires des autres. Le manque de propriété affecte directement l'amplitude de notre liberté à faire ce que l'on désire sans être sujet à l'ingérence des autres. De plus, la pauvreté peut produire une relation de dépendance entre les individus et cela réduit alors la liberté des personnes les moins nanties de la société. « Propertylessness directly affects the degree to which you are free to do as you wish without being subject to interference by others. »¹⁴⁹ La proposition d'Ackerman et d'Alstott offre une forme de protection contre ces formes de dépendances qui réduisent la liberté pour certains citoyens. Les systèmes tels que l'allocation universelle et la bourse de stakeholder permettent d'offrir une plus grande protection contre cette dépendance dans la mesure où ils suppriment certains éléments problématiques de l'État providence. Cependant, pour certains auteurs tel que White et Van Parijs, cette proposition représente de grands risques pour tous les citoyens. Bref, l'objection principale est que les citoyens seront en mesure de gaspiller ou de perdre leur bourse et par la même occasion de s'aliéner de la base matérielle nécessaire à leur propre liberté. Cela ferait alors en sorte que même sous un système de redistribution le plus large possible, la société serait encore divisée entre les personnes libres et celles qui sont dépendantes de celles-ci.

2.2. Les réponses à cette critique

De manière générale, deux réponses peuvent être données à une telle critique et celles-ci peuvent régler au moins en partie ce problème de la perte de la bourse de stakeholder. La première réponse serait de compléter le programme de bourse avec un système d'éducation permettant d'éduquer les futurs bénéficiaires sur les choix éclairés qu'ils peuvent faire. Bruce Ackerman et Anne Alstott font cette proposition dans leur propre théorie comme moyen de sensibiliser les futurs bénéficiaires de la bourse au marché économique et ainsi limiter les possibilités de perte de cette aide financière. La

¹⁴⁹ Idem, p.71

deuxième réponse serait d'imposer certaines restrictions sur la manière dont la bourse peut être utilisée de manière paternaliste. Ceci pourrait conduire à des règles prenant la bourse proposée par Ackerman et Alstott comme des bourses de développement dont l'utilité serait réduite à des projets approuvés tels que l'éducation ou la mise sur pied d'une entreprise. Suart White prend en considération cette possibilité dans son article sur le paternalisme dans *Redesigning distribution*.

2.3. Commentaires sur cette critique

En ce qui concerne cette critique faite par une grande partie des auteurs voulant critiquer la théorie de Bruce Ackerman et Anne Alstott, elle représente une inquiétude raisonnable. Comme le mentionnent les deux auteurs dans *The Stakeholder Society*, il est indéniable que certains bénéficiaires vont soit perdre ou gaspiller leur propre aide financière. Cependant, ce n'est pas parce que certains aboutiront à une telle situation qu'il faudrait éliminer le programme pour tout le monde. Il y aura toujours des personnes qui feront un mauvais usage de quelque chose qui peut être très utile pour le reste des gens dans la société. Que ce soit des instruments, des programmes de soutien financier, etc. Ce n'est pas parce qu'une minorité de personnes n'arrive pas à faire un bon usage d'un programme qu'il faut nécessairement en priver la majorité des gens. Alors que l'idée de créer des cours permettant aux futurs bénéficiaires de s'informer et de faire des choix éclairés avec leur bourse représente quelque chose de déjà proposé par les deux auteurs, la réponse voulant réguler les choix des gens est plus problématique. Les buts d'Ackerman et Alstott sont de donner aux citoyens une plus grande égalité des chances et la possibilité de faire des choix significatifs leur permettant de choisir le cours de leur vie. Cependant, si le gouvernement adopte une attitude paternaliste en ce qui concerne les différents choix que chacun peut faire, alors la liberté des bénéficiaires est grandement réduite. Si les seules dépenses permises par l'État en ce qui concerne la bourse sont soit les études ou celles permettant la mise sur pied d'une entreprise, les personnes ne seront pas réellement libres. La manière dont chaque bénéficiaire dispose de l'aide financière qu'il reçoit devrait appartenir à lui seul et à personne d'autre. Bref, la critique de la bourse de stakeholder voulant que les bénéficiaires gaspillent ou perdent leur aide financière est de portée limitée. Et, la réponse proposant de réglementer les usages que

les bénéficiaires peuvent faire de leur bourse n'est pas adéquate puisqu'elle limitera la liberté de ceux-ci de faire des choix significatifs.

2.4. Le caractère arbitraire de l'âge d'attribution

Dans son texte *CIG, COAG, and COG : A comment on a debate* dans *Redesigning distribution*¹⁵⁰, Guy Standing soutient notamment que le fait de donner un montant d'argent imposant à quelqu'un de vingt et un ans offense l'idée basique de la sécurité. De plus, le fait de choisir cet âge est totalement arbitraire selon lui puisque les personnes mûrissent à différents âges et leurs capacités se développent différemment. Aussi, pour lui, le fait de mettre de côté les jeunes gens ayant été en prison et ceux qui n'accompliront pas leurs études secondaires semble moraliste et arbitraire, en plus d'être inégalitaire. Selon lui, l'approche de ces deux auteurs offre une plus grande sécurité, une plus grande richesse ainsi qu'un plus grand revenu futur aux personnes plus nanties, comparativement à ceux qui sont dans une position plus précaire. Cela offenserait le principe de sécurité différentiel. De plus, il souligne que la bourse n'est pas neutre en termes de type de comportement qu'elle encourage et récompense. Elle offre des bénéfices aux personnes ayant une intelligence en ce qui concerne les investissements commerciaux. Aussi, la bourse donne à ceux avec de bons talents à l'école secondaire des opportunités de faire de vrais choix alors que le reste des personnes seraient reléguées à un statut secondaire. En plus, il souligne que la proposition d'Ackerman et d'Alstott est problématique dans le sens où elle vise spécifiquement les jeunes travailleurs alors que les vieux travailleurs ne recevront rien, ce qui les mettrait dans une position désavantageuse. De plus, la bourse de stakeholder peut être définie comme individualiste puisque les aides financières sont données de façon individuelle et que pour la vie en société, cela n'est pas du tout l'idéal puisque cela encourage des comportements individualistes. Finalement, il souligne que le fait de donner de l'argent à un groupe spécifique aura potentiellement l'effet d'élever les prix des produits étant faits spécifiquement pour ce groupe.

¹⁵⁰ Guy STANDING, «CIG, COAG, and COG : A comment on a debate», *Redesigning distribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p.175

2.5. Commentaires sur cette critique

En ce qui concerne l'aspect d'inégalité que cet auteur souligne au sein de la proposition de la bourse de stakeholder, de la manière que Standing le présente, tout serait inégalitaire. Comme nous l'avons déjà vu, le but principal de Bruce Ackerman et Anne Alstott est de permettre une plus grande égalité des chances et non de rendre le monde totalement égalitaire. Ils diront eux-mêmes qu'ils n'éliminent pas toutes les formes d'inégalités avec leur proposition. Cependant, ils veulent donner une chance relativement égale à tous de pouvoir faire concurrence sur le marché du travail, d'avoir une bonne éducation et de faire quelque chose qui est important aux yeux de chaque bénéficiaire. Puis, le fait d'avoir reçu un diplôme d'études secondaires constitue un préalable pour l'obtention de l'aide financière pour s'assurer d'un certain niveau de maturité et pour que les citoyens fassent des choix éclairés. Certes, chaque personne atteint la maturité à différents moments, mais si une personne obtient un diplôme d'études secondaires et décide de continuer ses études par la suite, cela démontre un certain niveau de maturité. Aussi, le fait que les personnes n'ayant pas terminé leurs études secondaires puisse avoir accès à une compensation sous la forme d'une petite allocation, ne les laisse pas totalement sans aide. De plus, si les gens veulent retourner aux études plus tard, ils pourront tout de même avoir accès à la bourse sans problème. Pour les personnes en prison, compte tenu de la nature de leur crime, ils peuvent avoir accès à la bourse s'ils ne récidivent pas. De plus, il est vrai qu'au moment de l'instauration de cette proposition, les personnes plus vieilles auront un désavantage par rapport aux jeunes qui recevront cette bourse. Le moment où la critique de Standing s'effrite est quand il critique la bourse sur le fait qu'elle encourage et récompense les choix avisés. Certes, il y a toujours une possibilité que certains mauvais choix soient faits par les bénéficiaires de la bourse. Cependant, le dynamisme social prévu par Ackerman et Alstott à la suite de l'instauration de leur bourse devrait minimiser la possibilité que les personnes prennent de mauvaises décisions et permettre à la majorité des bénéficiaires de faire de meilleurs choix. De cette manière, les bénéficiaires seraient encouragés à faire des choix avisés et à prendre en considération plusieurs projets potentiels afin de choisir celui qui serait le plus important pour eux et pour leur avenir. C'est seulement avec cette possibilité de faire des choix significatifs qu'il y aurait une réelle égalité des chances

selon Ackerman et Alstott. En plus, la critique sur l'aspect que la bourse soit individualiste est un autre point faible du texte de l'auteur. Certes, la bourse est remise à toutes les personnes individuellement, mais l'effort pour offrir cette redistribution des richesses provient de tous les citoyens pour offrir à tous une chance de faire des choix importants dans leurs vies.

3. Commentaires finaux sur les deux propositions

Dans cette dernière partie du chapitre, nous formulerons nos derniers commentaires en ce qui concerne les deux propositions que nous avons étudiées jusqu'ici. Nous commencerons par l'allocation universelle et nous finirons bien entendu avec la bourse de stakeholder. Nous allons nous prononcer sur chacun des aspects que nous avons vus de ces théories, que ce soit les dimensions économiques et sociales ou les possibilités d'instauration de ces propositions dans la société actuelle.

3.1. Commentaires finaux sur l'allocation universelle

En ce qui concerne la proposition de l'allocation universelle de Philippe Van Parijs, nous croyons que dans l'ensemble, elle est une bonne théorie, mais qui souffre du même syndrome que beaucoup d'autres théories en philosophie. À savoir que sur papier, elle semble raisonnable et elle a un très beau but, soit l'égalisation de la plus grande vraie liberté pour tous. L'allocation universelle prônée par Van Parijs semblerait être un bon moyen pour égaliser les richesses et permettre aux citoyens d'avoir plus de vraie liberté qu'ils en ont en ce moment. Leur permettre de faire vraiment ce qu'ils désirent au lieu d'être entraînés indubitablement dans la machine économique est une idée qui peut rassembler beaucoup de personnes. Cependant, il y aura de grandes difficultés pour l'application de cette proposition dans une société réelle. C'est alors que la théorie se heurte à la réalité, rendant tout ce travail très difficile à mettre en œuvre dans le monde. Tout d'abord, avant de pouvoir mettre en action cette proposition, il faudrait convaincre la grande majorité de la population que cela est vraiment le type de société vers laquelle nous devons aspirer. Il est certain que les personnes de la droite et du milieu du baromètre politique telles que les conservateurs, les libertaires, les néo-capitalistes, etc, ne constitueront pas une masse facile à rallier au projet très ambitieux qu'est l'allocation

universelle de Van Parijs. Même que certaines personnes se situant sur la gauche politique devront être convaincues que ce projet est ce vers quoi nous devons tendre en tant que société moderne se souciant du bien-être de tous les membres de notre communauté. C'est seulement une fois que ces gens constituant une très grande partie de la population seront ralliés à cette cause qu'il sera possible de commencer à construire les fondations pour l'application de cette théorie dans notre société. De plus, une autre de nos craintes en ce qui concerne cette proposition de Van Parijs se situe au niveau du montant de l'allocation qu'il sera possible d'attribuer à chaque citoyen. Comme celui-ci le mentionne, chaque société devra choisir sa propre manière de financer ce projet selon sa propre situation économique, sociale, environnementale, etc. Cependant, cela laisse beaucoup de place aux spéculations en ce qui concerne la vraie somme qui pourra être allouée à chaque bénéficiaire. Pour que les buts fixés par Van Parijs soient vraiment atteints, il faudra que le montant d'argent soit assez significatif pour faire une vraie différence dans le budget de chaque personne. Mais, cela ne peut pas être assuré d'avance, ce qui pourrait créer un problème important une fois que le projet a été adopté et mis en marche. Que faudrait-il alors faire? Continuer ou arrêter le système d'allocation universelle pour retourner dans l'ancien système et essayer de trouver un autre moyen de redistribuer la richesse qui ferait vraiment la différence? De plus, il ne faut pas oublier que la proposition de Van Parijs pourrait mener à certaines politiques dont le caractère éthique pourrait être douteux. Par exemple, en ce qui concerne les naissances, il viendra peut-être un temps où des mesures devront être prises pour limiter le nombre d'enfants que les citoyens pourront avoir. Alors que l'allocation est distribuée à tous, plus il y a de personnes, plus le coût de cette redistribution sera grand. Puis, si en plus à un certain point les emplois se font de plus en plus rares, cela pourrait poser problème. Si le financement de l'allocation universelle ne peut pas augmenter, mais que le nombre de bénéficiaires augmente, cela pourrait mener à de graves problèmes en ce qui concerne ce système de redistribution. Le montant de l'allocation pourrait alors diminuer drastiquement et il semble bien que pour que ce système de redistribution atteigne les objectifs prévus, il doive y avoir un certain montant requis. Personne n'aura sa vraie liberté augmentée si elle reçoit un paiement régulier de vingt cinq dollars. Mais cela est une hypothèse parmi tant d'autres et rien n'indique que cela arrivera effectivement à un

certain point dans le futur si cette proposition est réalisée. De plus, comme nous l'avons déjà mentionné dans nos commentaires sur l'île des pingouins plus tôt, le fait que pour que le projet d'allocation universelle de Van Parijs fonctionne dans le monde, il faut que tous les pays adhèrent à ce projet. Sinon, cela aboutira indéniablement à divers problèmes pour les sociétés ayant adopté ce système de redistribution par rapport aux États ne l'ayant pas mis en place. Bien que cela relève du domaine de la spéculation, certains auteurs tel que Claus Offe ont exprimé leur réserve quant au potentiel problème d'une immigration importante vers les pays ayant adopté l'allocation universelle. «A UBI [...] cannot be introduced in one country alone. For such unilateralism is likely to trigger migration effects that are bound to undermine the political and economic viability of any even less-than-complete solution.»¹⁵¹ Les autres problèmes concernant l'instauration mondiale de cette proposition concernent aussi l'adoption du projet par les individus comme il a été mentionné plus tôt.

De plus, il est intéressant de souligner que le moyen que Van Parijs a choisi pour répondre aux critiques formulées par Bruce Ackerman et Anne Alstott était particulièrement indirect. En effet, il a plutôt choisi de tenter de démontrer que sa propre théorie était supérieure que celle présentée par ces derniers. L'auteur de l'allocation universelle a fait cela en faisant une comparaison entre une version particulière de sa proposition et la bourse telle que présentée par Bruce Ackerman et Anne Alstott. Cependant, nous croyons que cela a plutôt démontré une grande limitation de la proposition de Van Parijs. La version que ce dernier adopte est une allocation universelle de 160\$ par mois pour chaque personne comparée à la bourse d'Ackerman et Alstott de 80,000\$. La raison principale que Van Parijs donne pour avoir pris cette version de l'allocation universelle est pour donner de la crédibilité à la comparaison, pour qu'elle soit prise au sérieux. Mais nous croyons que cette version souligne un problème éventuel et très présent pour la proposition de Philippe Van Parijs. Dans l'élaboration initiale de la théorie dans le livre *Real freedom for all : What (if anything) can justify capitalism?* , l'auteur précise qu'idéalement le niveau de l'allocation universelle devrait permettre à tous de vivre de la manière dont ils le veulent. « If real freedom is a matter of means, not

¹⁵¹ Claus OFFE, «Pathways from here», *What's wrong with a free lunch?*, p.117-118

only of rights, people's incomes are obviously of great importance. But the real freedom we are concerned with is not only the freedom to purchase or consume. It is the freedom to live as one might like to live. »¹⁵² Cependant, cette considération se fait dans l'étape initiale de l'élaboration de l'allocation universelle où toutes les personnes de la société sont considérées comme ayant des habiletés et talents égaux. Dès que Van Parijs délaisse cette version idéale de la société, il introduit le concept de diversité non dominée qui veille à ce que toute personne handicapée ne pouvant fonctionner « normalement » puisse recevoir une plus grande part de l'héritage social. Par la suite, l'auteur de la proposition reconnaît lui-même que l'instauration de ce principe pourrait réduire l'allocation universelle à un niveau infiniment petit comparativement à ce qu'il avait initialement prévu. «In all circumstances, it will reduce significantly the highest sustainable level of basic income, and in some circumstances, it will drive this level down to zero. »¹⁵³ Mais, il croit tout de même qu'il serait possible d'avoir une allocation universelle pouvant couvrir le minimum pour survivre. «But it does not seem unreasonable to believe, bearing in mind the qualifications that have just been made, that under the conditions that now prevail in advanced industrial societies, the highest sustainable basic income consistent with both formal freedom and undominated diversity can confidently be expected to be quite substantial, indeed to exceed what is there unanimously considered as belonging to the bare necessities. »¹⁵⁴ Ceci aurait alors un impact non seulement sur le niveau de l'allocation universelle, mais aussi sur les objectifs et les effets d'une telle proposition. Nous pourrions nous demander s'il serait vraiment possible pour une allocation aussi petite de vraiment offrir une réelle liberté à chaque citoyen et si elle serait vraiment capable d'offrir une réelle égalité des opportunités pour tous. Puis, dans le livre *Redesigning distribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, il semble que Philippe Van Parijs adopte une sémantique plus modeste à l'égard de sa proposition de l'allocation universelle. Il passe d'une allocation décrite comme permettant à tous de se procurer les choses nécessaires pour vivre en société à une allocation modeste. « Give all citizens a modest, yet unconditional income,

¹⁵² Philippe VAN PARIJS, *Real freedom for all : What (if anything) can justify capitalism?*, p.30

¹⁵³ Ibid, p.84

¹⁵⁴ Ibid, p.84

and let them top it up at will with income from other sources. »¹⁵⁵ Puis, c'est plus tard dans ce livre que Van Parijs va procéder à la comparaison entre sa proposition et celle de la bourse de stakeholder de Bruce Ackerman et Anne Alstott. Il serait quand même intéressant de se demander si la version de l'allocation universelle que Van Parijs utilise dans cette comparaison risquerait d'être une version plus réaliste de cette théorie. Alors que l'instauration d'une allocation universelle mondiale serait probablement une étape nécessaire pour que ce projet voie le jour, nous demandons si cette version plus réaliste de la proposition de Van Parijs ne serait pas en réalité ce qui risque réellement d'être implanté.

En plus, comme il a été mentionné plus tôt, la proposition de l'allocation universelle de Van Parijs laisse beaucoup de liberté aux sociétés qui souhaiteraient incorporer cette théorie. En effet, Van Parijs propose certains éléments comme la possibilité de financement par l'imposition des salaires ainsi que le principe de diversité non dominée, mais il laisse aussi beaucoup de choses en suspend. Cela fait en sorte que Van Parijs ne présente pas de chiffres qui permettraient de solidifier sa proposition dans un contexte plus concret. Beaucoup de spéculation peut résulter de ce manque de propositions et de démonstrations en ce qui concerne les conséquences ainsi que les bienfaits résultants de la mise en place d'un tel système de redistribution. Aussi, il aurait été très intéressant que Van Parijs précise sa pensée de manière plus exhaustive sur la possibilité d'établir une institution internationale qui s'occuperait entre autres d'une allocation universelle à l'échelle mondiale. Il en fait l'ébauche initiale en répondant au problème de l'île des pingouins, mais il laisse aussi beaucoup d'éléments dans une certaine obscurité puisqu'il ne va pas assez en profondeur. Ceci est notamment le cas en ce qui concerne le rôle différentiel entre les pays développés et les pays pauvres ou en voie de développement ainsi que les problèmes liés à cette possibilité de contribution entre les États. De plus, il semble que l'instauration d'une redistribution des richesses à l'échelle internationale soit quelque chose de très important pour que l'allocation universelle de Van Parijs voie le jour. Ce qui fait en sorte que la proposition de Van

¹⁵⁵ Philippe VAN PARIJS, «Basic Income : A simple and powerful idea for the twenty-first century», *Redesigning distribution : Basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, p.3

Parijs aurait grandement bénéficié d'un plus grand développement de l'institutionnalisation internationale de l'allocation universelle pour éclaircir certains éléments et ainsi rendre le projet plus envisageable.

Bref, la majorité des réserves que nous avons à propos de la théorie de l'allocation universelle proposée par Philippe Van Parijs concerne beaucoup plus l'acceptation de celle-ci par les individus et les États. La plus grande difficulté que devra rencontrer l'allocation universelle de Van Parijs sera d'être acceptée par la grande majorité des individus et des institutions pour qu'elle soit effectivement mise en place. Cependant, nous croyons que ce qui est mis en avant par cet auteur est très honorable et représente quelque chose qui devrait faire partie de l'agenda de beaucoup plus de personnes et d'institutions. Théoriquement, elle semble être une théorie soutenable proposant une nouvelle forme de redistribution des richesses visant à donner aux gens un plus grand contrôle sur leur vie. Elle propose un système de redistribution des richesses ainsi que des moyens de financement qui peuvent être modelés selon les besoins socioéconomiques de chaque société. De cette manière, la vie des individus serait moins guidée par les caprices des marchés économiques et du marché de l'emploi. Cependant, il faudrait être prudent avec la mise en place d'une allocation universelle à l'échelle mondiale. Si nous voulons établir un tel projet ambitieux, nous devrions faire plus de calculs et éclaircir plusieurs éléments afin de nous assurer que cette proposition fonctionne adéquatement.

3.2. Commentaires finaux sur la bourse de stakeholder

En ce qui a trait à la proposition de la bourse de stakeholder présentée par Bruce Ackerman et Anne Alstott, nous croyons que des difficultés similaires à celles présentées pour l'allocation universelle se manifesteront. Selon nous, la plus grande difficulté à laquelle cette théorie devra faire face est l'acceptation par le public. Cependant, contrairement à ce que Van Parijs veut mettre en place, le projet de la bourse de stakeholder est beaucoup moins lourd financièrement. En effet, comme nous avons pu le voir, ce que mettent en avant Ackerman et Alstott est un transfert d'argent beaucoup moins important que celui de l'allocation universelle. Cela pourrait alors jouer en leur faveur, dans le sens où les contribuables devront faire moins de sacrifices pour financer ce projet. Au début, la bourse pourrait être financée entièrement par une imposition de

deux pour cent sur la richesse, ce qui exclut grandement la majorité de la population. Puis, une fois que la bourse sera bien instaurée, il est prévu que la majorité de la redistribution financière pourra être financée par le remboursement à la mort des bénéficiaires ainsi que par l'impôt de confiance. Il devrait quand même y avoir beaucoup de réticence en ce qui concerne les personnes dans le domaine de la droite politique et du centre de ce baromètre politique. Cependant, il semblerait plus facile de faire accepter cette idée parmi la population en général, simplement du fait que la bourse de stakeholder est un fardeau économique beaucoup moins important que l'allocation universelle. Il est certain que l'aspect le plus problématique pour certains auteurs, tel que Stuart White et Van Parijs, est le fait que les bénéficiaires puissent perdre ou gaspiller leur propre bourse et qu'ils se retrouveront alors sans aucune aide jusqu'à leur retraite. Mais, il ne faut pas pénaliser la proposition de ces deux auteurs à cause des potentiels mauvais choix que pourront faire une minorité de personnes. Oui, il est indéniable que certains auront un tel résultat avec leur bourse, mais il ne faut pas porter le blâme sur la proposition en tant que telle. Il ne faut surtout pas oublier les bénéfices sociaux que pourrait avoir une telle redistribution selon Ackerman et Alstott. Le nouveau dynamisme social que prévoient ses auteurs pourrait encourager les jeunes étudiants à obtenir leur diplôme d'études secondaires et à réellement considérer toutes les possibilités que peut leur amener l'aide financière à laquelle ils ont droit. De plus, des cours ayant pour but d'éduquer les futurs bénéficiaires pourront être mis en place pour éviter le plus possible qu'ils fassent de mauvais choix et gaspillent leur argent.

De plus, il ne faut pas oublier que la proposition de la bourse d'Ackerman et d'Alstott a été élaborée en ayant les États-Unis comme modèle de société. Cela pourrait poser problème si nous essayons d'appliquer la proposition de la bourse de stakeholder à d'autres pays. En effet, ce ne sont pas tous les pays qui ont les mêmes circonstances économiques et sociales. Cela pourrait faire en sorte que les moyens de financements prévus par les deux auteurs ne soient pas en mesure de financer adéquatement une bourse substantielle dans un autre pays. De plus, le montant accordé à toutes les personnes pourrait radicalement changer selon les capacités financières de chaque pays. Alors qu'une aide financière de quatre-vingt mille dollars versés à tous les citoyens est possible aux États-Unis, il se pourrait qu'un autre pays ne soit pas en mesure de financer une telle

redistribution des richesses. Tous ses facteurs relatifs à chaque société feraient en sorte que la proposition initiale faite par Ackerman et Alstott devrait être adaptée à chaque pays qui voudrait adopter cette redistribution des richesses. Il faudrait alors étudier, selon chaque société qui voudrait instaurer cette proposition, s'il serait possible pour elles d'offrir une réelle égalité des chances à chacun comme le conçoivent Ackerman et Alstott.

Nous croyons que le fait de vouloir donner à tous une réelle égalité des chances dans une société où celle-ci n'est pas vraiment appliquée est un très bon but ciblé par cette proposition de Bruce Ackerman et Anne Alstott. De plus, nous croyons que cette proposition d'offrir une bourse à toutes les personnes qui réussiront à obtenir un diplôme d'études secondaires pourrait devenir populaire. Certes, même si cette redistribution est moins imposante économiquement que l'allocation universelle, elle représente quand même un grand investissement pour la société. Il est indéniable que beaucoup de personnes s'y opposeront, tout comme certains s'opposent à presque toute forme de redistribution faite par l'État. Mais nous croyons tout de même que cette proposition puisse être adoptée par un État dans la mesure où elle fait partie de discussions sérieuses sur l'avenir des sociétés.

Bref, encore une fois, nous croyons que le plus grand obstacle auquel la bourse de stakeholder de Bruce Ackerman et Anne Alstott devra faire face est son acceptation par la majorité de la population. La théorie en tant que telle n'a pas de défauts faisant en sorte qu'elle doive être rejetée d'emblée parce qu'elle n'autorise en effet rien qui pourrait à première vue paraître inacceptable pour la société. Cependant, il est évident que certains paramètres de cette proposition pourraient faire partie de discussions telles que certains moyens de financement comme la taxe sur le privilège, les modalités de versements, le remboursement à la mort et la pension de vieillesse.

Conclusion

Les deux propositions examinées font bien l'effet d'un vent de fraîcheur au sein d'un environnement politique qui semble se tendre de plus en plus vers la droite conservatrice. Il est indéniable que les deux théories présentées sont différentes l'une de l'autre mais elles ont quand même des points en commun. D'une part, la bourse de stakeholder de Bruce Ackerman et Anne Alstott propose d'accorder une bourse de quatre-vingt mille dollars à toutes les personnes de vingt et un ans ayant reçu un diplôme d'études secondaires. Puis, les citoyens n'ayant pas réussi à atteindre cet objectif devront se contenter d'une allocation très limitée et établie par les dirigeants pendant un certain nombre d'années. Comme nous l'avons vu, cette proposition a aussi prévu une mesure pour les citoyens ayant atteint l'âge de la retraite. En effet, en plus de la bourse initiale, toutes les personnes auront la possibilité de recevoir un régime de retraite. La principale source de financement pour cette mesure selon Ackerman et Alstott devrait être une imposition sur la richesse excluant la majorité de la population de ce fardeau financier supplémentaire. Cette façon d'assurer le financement devrait être suffisante avec un taux de deux pour cent seulement. Par la suite, cette forme d'imposition pourrait être amplifiée par une forme d'imposition sur les transferts financiers dont les personnes les plus riches pourraient se servir afin d'éviter l'impôt sur la richesse. Puis, probablement que la forme la plus controversée de financement que les deux auteurs proposent est l'imposition sur le privilège. Cette imposition se ferait une fois que chaque bénéficiaire aurait atteint l'âge adulte et il serait alors obligé de payer selon les privilèges qu'il a reçus pendant sa maturation à l'âge adulte. Finalement, un remboursement prévu à la mort des bénéficiaires du montant total de la bourse ainsi que l'indexation au taux d'inflation pourra être mis en place. Cependant, cette dernière forme de financement se fera seulement si le bénéficiaire qui a trépassé a les fonds nécessaires pour le remboursement. Alors, il n'y aura pas de forme de dette qui pourra être transférée aux proches ou à la famille du décédé.

D'autre part, la proposition de l'allocation universelle de Van Parijs présente quelque chose de très différent avec l'élaboration d'un plan ayant pour but de permettre à presque la totalité des citoyens de recevoir un revenu régulier de la part de l'État.

Contrairement à l'approche de Bruce Ackerman et d'Anne Alstott, celle de Philippe Van Parijs est beaucoup moins précise puisqu'elle se veut adaptable à la situation socio-économique de chaque pays. Comme son nom l'indique, ce revenu sera remis à chaque citoyen faisant partie de l'État ayant instauré cette manière de redistribuer la richesse. Cette allocation devrait, selon Van Parijs, se faire de façon régulière plutôt qu'en un seul versement notamment parce que cela limiterait les risques de perte de cette allocation universelle. De plus, elle devrait se faire à partir du moment où le bénéficiaire atteint l'âge adulte jusqu'à ce qu'il trépassse. La forme principale de financement selon l'auteur est une forme d'imposition sur le salaire de chaque personne occupant un emploi rémunéré. De plus, il pourrait y avoir aussi une forme d'imposition sur les héritages. Cependant, au contraire de Bruce Ackerman et Anne Alstott, Van Parijs n'indique pas de taux fixes en ce qui concerne les formes d'impositions et de taxations requises pour le financement de son projet. Il laisse la liberté à chaque État décidant de mettre en œuvre sa proposition de juger des taux requis ainsi que du montant d'argent alloué à chaque citoyen puisque la situation socio-économique de chaque pays est différente. Il est facilement envisageable que certains puissent faire la critique que cette façon de faire les choses est à l'avantage de la proposition de Van Parijs alors que d'autres pensent que cela représente un point faible dans sa théorie.

Cependant, même si ces théories sont très différentes dans la manière où elles sont exécutées, elles ont quand même certains points en commun qu'il ne faut surtout pas omettre de mentionner. La proposition de Bruce Ackerman et d'Anne Alstott ainsi que celle de Van Parijs ont le mérite de proposer leur propre définition de ce que devrait être une société juste. D'une part, les premiers auteurs veulent que la fameuse règle du libéralisme voulant que chaque personne ait droit à une chance égale dans la société soit vraiment établie alors que de nos jours, il n'est plus vrai selon ces auteurs que chaque personne a une chance égale d'avoir certains emplois, un style de vie, etc. Avec leur modèle de redistribution des richesses, chaque citoyen aurait la chance de faire des choix vraiment significatifs pour atteindre les buts qu'ils se sont fixés. D'autre part, Van Parijs croit plutôt qu'une société juste devrait en être une où chaque personne peut avoir accès à la plus grande liberté réelle. De cette manière, chaque personne pourrait réellement mener sa vie comme elle l'entend puisqu'elle a déjà un certain revenu garanti, peu importe dans

quelle orientation elle décide de mener sa vie. Pour lui, les gens de nos jours n'ont pas la liberté de faire réellement ce qu'ils désirent puisqu'ils sont constamment contraints à maintenir un emploi rémunéré pour pouvoir survivre. Puisque le souci monétaire fait partie intégrante de la vie de la grande majorité de la population, les citoyens ne peuvent pas s'adonner librement aux activités qu'ils voudraient réellement accomplir. Avec l'assurance d'un revenu régulier, chacun pourrait réellement choisir de quelle manière ils veulent allouer leur propre temps et seulement s'adonner à des activités non rémunérées s'ils le désirent. Alors, dans cette perspective, il est possible de dire que ces deux propositions sont similaires dans le sens où les auteurs tentent d'améliorer la société selon leur propre conception d'une société juste.

Plusieurs critiques peuvent être formulées à l'égard de ces deux théories alors que nous en avons déjà aperçu quelques-unes. Celles qui ont été explorées dans ce travail sont probablement les plus communément présentées par rapport aux propositions de la bourse de stakeholder ainsi que l'allocation universelle. La liste qui a été présentée dans ce travail ne se veut aucunement exhaustive de toutes les critiques pouvant être formulées à l'égard des propositions présentées, mais seulement une présentation des points les plus critiqués par les opposants respectifs. De plus, il est même possible de remarquer que les auteurs des théories font eux aussi certaines critiques à l'égard de la proposition adverse qui sont en fait des variantes des arguments les plus utilisés pour critiquer leurs systèmes. Cependant, au sein de toutes ces critiques aussi différentes qu'elles soient les unes des autres, aucun argument ne nous est paru décisif ou déterminant. En effet, comme nous en avons fait part dans la partie réservée à nos commentaires, nous croyons que l'établissement des mesures proposées à l'échelle mondiale sera un des plus grands obstacles pour ces propositions. Bien que nous ayons exprimé nos pensées principalement sur l'allocation universelle de Van Parijs, nous croyons que cet obstacle pourrait aussi s'appliquer à la bourse de stakeholder de Bruce Ackerman et d'Anne Alstott. Il faut bien comprendre que nous ne prétendons point avoir toutes les réponses aux questions qui peuvent être posées en la matière. Cependant, nous croyons qu'il s'agit là d'un problème que devront résoudre les auteurs respectifs des théories de la bourse de stakeholder et de l'allocation universelle. Seulement après avoir résolu un tel problème, sera-t-il possible de mettre en application de tels systèmes de redistribution des richesses.

Dans un environnement où les nations semblent se diriger de plus en plus vers une manière de penser conservatrice, il faudra que les projets voulant changer les choses de manière drastique soient les plus convaincants et détaillés que possible.

Comme nous l'avons déjà mentionné à certains moments dans ce travail, il semble que le discours et la position libérale se sont essouffés de plus en plus au cours des dernières années. En effet, de nos jours, nous pouvons avoir l'avis que les défenseurs du libéralisme moderne manquent d'imagination ou de nouvelles idées avec lesquelles ils peuvent améliorer la société, ou tout simplement faire avancer leurs propres façons de penser. Il apparaît de manière assez évidente que les positions libérales reformulent toujours les mêmes idées semblables depuis déjà quelques années. De plus, les défenseurs du libéralisme semblent toujours être relégués à une position défensive par rapport aux critiques conservatrices alors qu'ils devraient plutôt tenter de proposer de nouvelles idées en même temps que de défendre celles qu'ils ont déjà. Alors qu'il semble que le conservatisme trouve toujours de nouvelles manières d'amener de nouvelles personnes voulant adhérer à leurs idées, il semble en être tout le contraire pour les gens aspirant au libéralisme. La tendance des gouvernements en position de pouvoir au sein des États se situe de plus en plus vers la droite politique. D'une part, il y a la droite politique qui peut, jusqu'à un certain point, radicaliser son discours et quand même rallier de plus en plus de personnes à sa propre cause et ainsi avoir plus de poids dans la sphère politique de plusieurs nations. D'autre part, il y a la position du libéralisme politique qui semble proposer les mêmes idées depuis déjà quelque temps et dont certains partisans se lassent d'un discours qui semble s'essouffler.¹⁵⁶ De cette manière, les propositions de la bourse de stakeholder de Bruce Ackerman et Anne Alstott ainsi que celle de l'allocation universelle de Philippe Van Parijs pourraient être ce qui est nécessaire pour raviver la flamme du libéralisme moderne. Ces deux théories amènent quelque chose de relativement nouveau en ce qui concerne la redistribution des richesses. De cette manière, cela pourrait créer une sorte de renouveau au sein des idées pouvant être présentées par les libéraux. Ceci aurait aussi la possibilité de rallumer la flamme de défenseurs du libéralisme en leur inspirant un nouveau but à atteindre ou de nouvelles directions d'idées

¹⁵⁶ Voir l'introduction d'Erik Olin Wright dans *Redesigning distribution : Basic income and stakeholder grants cornerstones for an egalitarian capitalism*

qu'ils peuvent développer par eux-mêmes. Ce ne sera qu'avec l'avènement de nouvelles idées que les partisans du libéralisme pourront espérer se sortir de cette situation léthargique où ils perdent de plus en plus de poids dans la sphère politique. Que ce soit en ce qui concerne la redistribution des richesses directement ou d'autres idées associées à ces propositions telles que les définitions de ce qui constitue une société juste, de telles idées pourraient fournir au libéralisme ce qui est nécessaire pour lui donner un second vent de fraîcheur.

Pour conclure, la proposition de la bourse de stakeholder de Bruce Ackerman et Anne Alstott ainsi que la théorie de l'allocation universelle de Philippe Van Parijs sont très intéressantes puisqu'elles amènent quelque chose de nouveau aux discussions en matière de philosophie politique. Bien qu'il y ait déjà eu dans le passé des théories qui ont tenté d'être plus ambitieuses en ce qui concerne la redistribution des richesses, les deux propositions que nous venons d'étudier sont vraiment dans une catégorie à part. Alors que ces projets de redistribution des richesses sont d'une grande envergure, ils sont quand même supportés par un système qui semble très cohérent. Dans chacune de ces théories, la proposition d'une forme de redistribution des richesses est complétée par un plan de financement, des arguments pour son institutionnalisation, d'exceptions et de mesures supplémentaires. Cependant, il est nécessaire de noter qu'Ackerman et Alstott ont donné beaucoup plus de détails sous forme de pourcentage et de chiffre en ce qui concerne leur bourse de stakeholder que Van Parijs le fait pour son allocation universelle. Ceci fait en sorte que nous pouvons avoir une meilleure idée de l'ampleur de la proposition ainsi que des effets qu'elle pourrait avoir sur l'économie ainsi que sur la société en général. Il est certain que le chemin pour arriver à une instauration complète d'un de ces projets ne sera pas une tâche facile. Comme nous l'avons déjà identifié dans nos propres commentaires, nous croyons que la chose qui sera la plus difficile à faire sera de convaincre assez de personnes pour que ces théories puissent être instaurées. Bien qu'elles puissent être très attrayantes pour les personnes s'affiliant aux libéraux ou aux idéaux de la gauche politique, il y a quand même une grande portion de gens qui seront contre elles ou qui préféreraient mettre en place un système différent. Il ne faut pas oublier que les deux propositions font appel à une notion très noble de justice. D'une part, la bourse de stakeholder définit une société juste comme ayant une véritable égalité

des chances pour tous. D'autre part, l'allocation universelle fait appel à une notion de société juste où les citoyens ont la plus grande liberté véritable possible. Alors, d'une certaine façon, elles peuvent faire appel à un sentiment de justice de la part de chaque personne. De cette manière, peut-être que les propositions pourraient être acceptées plus facilement par la population. De plus, il y a certains éléments des propositions qui pourraient faire en sorte qu'une instauration complète de celles-ci soit plus difficile. Par exemple, il y a l'imposition sur le privilège comme nous avons vu qui veut imposer chaque personne selon le salaire reçu par leurs parents alors qu'ils étaient enfant pour la bourse d'Ackerman et Alstott. Ainsi que l'instauration d'une allocation universelle à l'échelle internationale qui risque d'être requise due aux conséquences économiques qu'elle entraînerait pour un État voulant mettre en place un tel système de redistribution. Bien que la bourse de stakeholder soit développée avec la situation des États-Unis en tête, il semble qu'elle soit la proposition qui risque le plus d'être instaurée. Si la mise en place d'une allocation universelle mondiale est un préalable pour que cette dernière voie le jour dans une société, cela pourrait être un très gros obstacle à franchir. Bref, alors que la bourse de stakeholder de Bruce Ackerman et Anne Alstott ainsi que l'allocation universelle de Philippe Van Parijs présentent des propositions très intéressantes, il semble que la première soit plus facile à instaurer dans un État que la seconde.

Bibliographie

Monographies

ACKERMAN. Bruce, Anne Alstott. *The Stakeholder society*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1999, 296 p.

ACKERMAN. Bruce, Anne Alstott, Philippe Van Parijs, et al. *Redesigning Distribution : basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, Londres et New York Verso, 2006, 228 p.

VAN PARIJS. Philippe. *Real freedom for all : What (if anything) can justify capitalism?*, New York, Oxford University Press, 1995, 330 p.

VAN PARIJS. Philippe, et al. *What's wrong with a free lunch?*, Boston, Beacon Press, 2001, 160 p.

Chapitres de livres

ACKERMAN. Bruce, Anne Alstott, «Macro-Freedom», dans B. Ackerman, A. Alstott, P. Van Parijs, *Redesigning Distribution : basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, Londres et New York, Verso, 2006, p. 209 à 216.

ACKERMAN. Bruce, Anne Alstott. «Why Stakeholding?», dans B. Ackerman, A. Alstott, P. Van Parijs, *Redesigning Distribution : basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, Londres et New York, Verso, 2006, p. 43 à 68.

BERGMANN. Barbara R., «A Swedish-Style Welfare State or Basic Income : Which should have priority?», dans B. Ackerman, A. Alstott, P. Van Parijs, *Redesigning Distribution : basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, Londres et New York, Verso, 2006, p. 130 à 142.

GALSTON. William A., «What about reciprocity?», dans P. Van Parijs, *What's wrong with a free lunch?*, Boston, Beacon Press, 2001, p.29 à 33.

- PATEMAN. Carole, «Democratizing Citizenship : Some advantages of a basic income», dans B. Ackerman, A. Alstott, P. Van Parijs, *Redesigning Distribution : basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, Londres et New York, Verso, 2006, p.101 à 119.
- OFFE. Claus. «Pathways from here», dans P. Van Parijs, *What's wrong with a free lunch?*, Boston, Beacon Press, 2001, p. 111 à 120.
- STANDING. Guy, «CIG, COAG, and COG : A comment on a debate», dans B. Ackerman, A. Alstott, P. Van Parijs, *Redesigning Distribution : basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, Londres et New York, Verso, 2006, p.175 à 198.
- VAN PARIJS. Philippe, «Basic income : A simple and powerful idea for the twenty-first century», dans B. Ackerman, A. Alstott, P. Van Parijs, *Redesigning Distribution : basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, Londres et New York, Verso, 2006, p. 3 à 42.
- VAN PARIJS. «Basic Income versus Stakeholder Grants : Some afterthoughts on how best to redesign distribution», dans B. Ackerman, A. Alstott, P. Van Parijs, *Redesigning Distribution : basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, Londres et New York, Verso, 2006, p. 199 à 208.
- WHITE. Stuart. «The Citizen's Stake and Paternalism», dans B. Ackerman, A. Alstott, P. Van Parijs, *Redesigning Distribution : basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, Londres et New York, Verso, 2006, p. 69 à 90.
- WRIGHT. Erik Olin. «Introduction», dans B. Ackerman, A. Alstott, P. Van Parijs, *Redesigning Distribution : basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism*, Londres et New York, Verso, 2006, p. ix à xiii.

Articles de périodiques

ALSTOTT. Anne. Equal Opportunity and Inheritance Taxation, *Harvard Law Review*, Vol. 121, No.2, 2007, p.469-542.

DWORKIN. Ronald. What is Equality? Part 1 : Equality of Welfare, *Philosophy & Public Affairs*, Vol. 10, No. 3, 1981, p. 185-246.

DWORKIN. Ronald. What is Equality? Part 2 : Equality of Resources, *Philosophy & Public Affairs*, Vol. 10, No. 4, 1981, 283-345.

VAN PARIJS. Philippe. Why Surfers Should be Fed : The Liberal Case for an Unconditional Basic Income, *Philosophy & Public Affairs*, Vol.20, No 2, 1991, p. 101-131.